



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



Fillettes de Saint-Alban, au début du XX^e siècle

Heureusement, Dieu veillait...

Petite frayeur en ce matin de 15 août, où le ciel ose arborer avec outrecuidance un gris menaçant alors qu'il ne nous montrait que du bleu depuis deux mois ! Heureusement, Dieu veillant sur ses fidèles, le ciel se dégageait lorsque la procession de Villarinch est entrée dans l'église. L'or et l'argent des bijoux, le rouge, le rose, le bleu, le violet et le vert des costumes resplendissaient et témoignaient du travail accompli par Xavier Mugnier, Martine Ferroud, Nicole Martin-Cocher et quelques autres dès les premières lueurs de l'aube.

La messe était célébrée par le père Velut qui a tenu à saluer cette tradition. Celle-ci s'est poursuivie jusqu'à la sortie de la messe avec la distribution coutumière du pain bénit offert par l'association des Villarins et amis des Villards. Les spectateurs se sont présentés en nombre pour admirer le défilé et beaucoup ont remarqué la présence d'une jeune fille habillée d'un costume d'enfant et coiffée, non de la bégue habituelle, mais de la barrette à dentelle noire.

Après un bon repas bien arrosé, retour au Chef-Lieu pour les stands de l'après-midi. Au menu : crêpes pour ceux qui auraient encore faim, jeux et maquillage pour les enfants, objets en bois, tombola de la Maison du tourisme pour ceux qui se sentaient en veine ce jour-là...

Amandine Cavailles



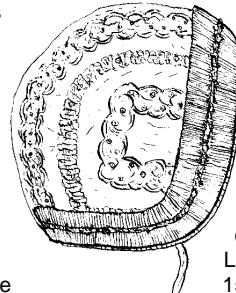
■ Quelques groupes dans le défilé.

COSTUME

La « barretta » des fillettes

En semaine, les enfants portaient des robes en pilou ou en coton, cachées par des tabliers boutonnés dans le dos (...). Les filles les gardaient plus longtemps et (...) leur tenue quotidienne s'accompagnait, à partir d'un an environ, d'une barrette (barretta en patois villarin) (...).

Légèrement échancre derrière, la barrette était bordée généralement d'un galon de soie rouge. Une dentelle noire plissée, parfois garnie d'un galon argenté médian, en faisait presque le tour, ne se rejoignant pas à l'arrière. Sur la soie et le velours rouge qui la recouvrivent étaient cousus des galons et des passementeries d'argent et d'or de formes variées,



parsemés de perles et de paillettes métalliques. Elle comportait en outre une petite bride servant de jugulaire.

Pour les deuils, la barrette était bleue.

L'usage de la barrette s'est perdu avant la guerre de 1914-1918. Sur une photo de l'école de Lachal (Le Petit Villarin, numéro 22, janvier 1978), on peut remarquer deux fillettes qui en sont coiffées.

Le jour du 15 août, Kim Nussbaum en portait une.

Yves Morel

■ Kim Nussbaum.



■ Kim Nussbaum.

FESTIVILLARDS

Un succès d'estime

Le festival a débuté le 12 juillet par un récital des chorales La Villarine et Alpi-Cozie, chorale transalpine (Suse). La soirée fut riche en événements musicaux. D'autant plus que, pendant le buffet offert par la municipalité de Saint-Alban, le chœur italien a créé une ambiance festive jusque tard dans la nuit. Peut-être ses choristes étaient-ils heureux d'être revenus dans des lieux plus « accessibles » après une visite, en car, du col du Glandon. Cette rencontre permettra dans un proche avenir de mettre La Villarine en contact avec une chorale italienne.

Le 14 juillet a été marqué par la présence du Rallye cor de Montmélian dans les deux communes, le matin, lors des cérémonies officielles, et, l'après-midi, pour un spectacle sur les places.

Un récital chant et piano du trio Raphaël Lavandier, baryton basse, Aurélie Béjat, soprano lyrique léger, et Hélène Chapeaux, au piano, donné en l'église de Saint-Alban, a ravi les vrais amateurs de chants classiques et d'opérettes. Raphaël Lavandier est professeur de chant pour adultes à l'école de musique de La Chambre.

La soirée contes de Gilbert Gourraud était originale se déroulant au plan d'eau du Clos autour d'un faux feu de bois.

L'église de Saint-Colomban était très fréquentée pour écouter le concert flûte et orgue. Il est vrai que l'entrée était gratuite... mais la qualité du concert y fut pour beaucoup.

L'exposition consacrée aux réalisations des Villarins (peintures, sculptures, etc.) suscite, chaque année, un intérêt qui ne se dément pas (lire page 3).

Puis ce fut, en partenariat avec les Fêtes musicales de Savoie, la grande soirée, très attendue, avec l'orchestre symphonique de Rostov. L'an dernier nous avions au programme Symphonie du nouveau monde. Cette année ce, fut entre autres, Polonaise de l'opéra

Eugène Onéguine (Tchaïkovski) et Une nuit sur le mont Chauve (Moussorgski). Un petit casse-croûte fut offert aux musiciens après leur prestation et avant leur départ. Les enfants n'ont pas été oubliés avec des ateliers animés par Grimagic et l'encadrement des Galapias.

La soirée cinéma de montagne a été bien fréquentée, mais elle aurait pu l'être davantage si toutes les associations avaient respecté leurs engagements pour ne pas se gêner. On retiendra surtout la vie passionnante de cette famille de marmottes, poursuivie jusqu'au fin fond se son intimité, dans les galeries.

Lors de la soirée cabaret, le groupe Flamas y tequila a beaucoup animé la salle et fait rire le public, mais leurs affiches dépassaient leur prestation...

La Lyre grégorienne de Jarrier nous a offert un concert d'harmonie pour la clôture du festival. J'ai cependant été surpris que l'église de Saint-Colomban ne soit que très insuffisamment remplie, et j'ai noté l'absence de gens qui avaient suivi régulièrement le festival. Ce fut pourtant un beau concert, se terminant par un buffet offert cette fois par la municipalité de Saint-Colomban.

Pour terminer, le 12 août un tour de chants théâtralisés attira les connaisseurs et les nostalgiques de la belle époque. Mais, là aussi, une animation programmée au dernier moment, en soirée, nous a porté préjudice, sans parler des bruits de canettes que l'on déplaçait.

Finalement, cette 4^e édition de Festivillards, avec un programme chargé, plus étalé et donc moins astreignant, a été satisfaisante aux dires de nombreuses personnes. Mais il faudra attendre encore quelques semaines pour dresser un bilan définitif (notamment financier) de cette opération.

Mme Bouchet-Flochet(*)

(*) Président de Festivillards.

CLUB ENFANTS

Fréquentation en hausse

Le club enfants les Galapias a ouvert ses portes du 30 juin au 30 août.

Sa fréquentation a été en hausse par rapport aux années précédentes. Il est vrai que les activités ont été variées et ont connu, dans l'ensemble, un grand succès mis à part le mardi (sortie à la journée) où la fréquentation a été, en moyenne, de 8 enfants contre 18 pour les autres jours. Ce qui s'explique peut-être par le fait que le mardi était organisée de la façon suivante : accueil des enfants, randonnée, pique-nique, baignade au plan d'eau du Clos, goûter. Or tous les parents sont à même de proposer cela à leurs enfants. Il serait sans doute préférable de faire un programme qui, comme les années précédentes, permettrait aux enfants de partir à la journée dans la vallée afin de découvrir autre chose, naturellement dans la mesure des disponibilités de la communauté de communes quant à la mise à disposition du minibus. Ou bien de remplacer la journée par un après-midi (de 14 à 18 heures) comme les autres jours.

Tout au long de l'été les enfants ont pu participer à différentes activités : équitation, escalade, baignade, olympiades, randonnée, chasse au trésor, etc., mais également à des activités manuelles : maquette du Chef-Lieu de Saint-Colomban, maracas, bateau, peinture

sur verre, etc.

Le club enfants accueille aussi bien les enfants qui résident aux Villards (30 % des inscriptions) que les touristes, la moitié de ceux-ci provenant de la résidence de tourisme de La Perrière.

L'équipe qui encadrait les activités du club a reçu le soutien de Aurélien Truchet venu à Saint-Colomban pour valider son stage pratique du BAFA. Il a été d'une grande aide puisqu'il était présent durant les semaines les plus chargées.

Comme chaque année, plusieurs personnes ont bénévolement aidé le club enfants à monter des activités. Ainsi Alfred Bozon qui, chaque vendredi, a initié l'escalade et la via ferrata aux enfants ; ainsi Martine Ferroud qui a ouvert au club la Maison du patrimoine et donné de son temps pour répondre à toutes les questions des enfants ; ainsi Pascal Gauthier pour les clefs de son chalet à Montrond, et Manu Blanloel qui a conduit les enfants à la via ferrata ; ainsi enfin l'Hôtel de la poste qui est intervenu à plusieurs reprises quand il manquait un petit quelque chose. Merci à tous. En espérant que l'été prochain se passe aussi bien que celui-ci (bonne entente, bonne humeur, et motivation).

Anne-Karine Favre-Bonté et Solenn Clavel

CONFÉRENCES

Mappe sarde, costumes, églises et châteaux

L'association Patrimoine et culture a programmé quatre conférences cet été. Trois ont eu lieu, la quatrième (causerie autour du métier de ramoneur) ayant dû être reportée faute d'intervenants. Elles ont été suivies, chacune en moyenne, par une cinquantaine de personnes.

• La Maurienne en 1730 (25 juillet)

Il a fallu près de trois ans de travail sur la mappe sarde de 1730, disponible aux archives départementales de Chambéry, pour tracer le portrait de la Maurienne en 1730. Près de 50 000 photos ont été prises. Toutes les tables (le relevé de tous les propriétaires de chaque commune), tous les bâtiments : 15 000 maisons, 220 chapelles et oratoires, les battoirs, les fouloirs, etc., le tout illustré par quelques diapositives.

Jean Garbolino et Daniel Déquier ont d'abord rappelé que l'Italie était le berceau de la cartographie qui existait déjà dès la Rome antique. Une carte des terroirs avait été établie au XII^e siècle en Italie du Nord pour des raisons militaires puis fiscales. La mappe sarde elle-même servit de base à la mise en place de la gabelle en 1561. L'unité de base était le feu c'est-à-dire le foyer.

En janvier 1729, sur les 105 géomètres qui sont sur le terrain, on note 3 savoyards, 40 piémontais, et 62 étrangers (dont une quarantaine de lombards, un irlandais, etc.). Ils avaient pratiquement tous préalablement travaillé sur le cadastre piémontais.

Des erreurs ont été commises dues entre autres aux homonymies et à l'usage des patois. L'estimation des parcelles était faite suivant leur utilisation (jardin, pré, chènèvier, etc.) et la qualité de la production : foin (de bœuf ou de cheval), bois à bâtir ou fascines, etc. Les renseignements étaient centralisés à Chambéry où des gratté-papier (dont le secrétaire, Jean-Jacques Rousseau, qui y travaille 2 ans) vont redessiner, calculer, vérifier et compléter les mappes et les registres de mesures.

Le bornage est né avec la mappe : en dressant la carte d'un territoire on dresse ses limites. La cadastration de 1730 réalise le bornage de toutes les paroisses. En 1736 on a rassemblé toutes les mappes, 14 spécialistes y travaillent. En 1738, dans l'Etat sarde, apparaît un secrétaire de la commune ; il est chargé principalement de la conservation et de la tenue des mappes et tables.

De nombreuses diapositives commentées par Daniel Déquier sont venues concrétiser cet exposé : Aiguebelle, Randens, Epierre, Orelle, Saint-Julien, défilent. On note à Aiguebelle la présence d'un hôpital, créé avant 1220 par l'ordre des Chevaliers de Malte, servant de léproserie. Signalons aussi des vignes à Orelle.

• Les costumes villarins (1^{er} août)

Xavier Mugnier nous a présenté un diaporama sur les divers éléments qui composent le costume villarin et sur l'habillage, opération qui requiert savoir-faire et doigté. On pouvait admirer la richesse et la variété des différents costumes portés les jours ordinaires, les jours de fêtes

(petites ou grandes) ou pour les mariages et les deuils.

Le commentaire clair et précis a permis à tous – initiés ou non – de suivre très attentivement pendant plus d'une heure. La projection de cartes postales anciennes (costumes et paysages) de Saint-Alban et Saint-Colomban terminant cette soirée agréable.

• Eglises et châteaux de Maurienne au Moyen Âge (8 août)

Philippe De Mario et Jean Prieur s'étaient partagé la tâche d'où une première partie consacrée aux nombreuses tours et châteaux (XI^e, XII^e, et XIII^e siècles) qu'on aperçoit sur les hauteurs ainsi qu'aux maisons fortes des XIV^e et XV^e siècles, le plus souvent demeures de la petite noblesse, en tout une cinquantaine d'édifices dont nous citerons les plus proches : Gruyères, à Saint-Étienne-de-Cuines (probablement du XIII^e siècle), le châtelet, du même village, au début de la route des Côtes (début du XV^e siècle), et la Landonnière, à Saint-Rémy, près de la chapelle Saint-Claude (XIII^e ou XIV^e siècle) dont l'édifice actuel est récent ; il subsiste une tour-donjon carrée et une tour ronde.

Un riche commentaire accompagnait la projection de Philippe De Mario très à l'aise dans ce contexte historique compliqué de la féodalité où le manant mauriennais pouvait être sujet du comte (puis duc) de Maurienne, ou du Châpitre de Saint-Jean (assemblée des chanoines de la cathédrale), ou bien de l'évêque, ou encore du seigneur de La Chambre (comte ou vicomte).

En seconde partie, parmi les édifices religieux, nombreux en Maurienne (on dénombre encore 80 églises paroissiales et 250 chapelles), Jean Prieur cibla l'église Saint-Christophe d'Aiguebelle qui conserve son chœur gothique du XIII^e ou XIV^e siècle, l'église Saint-Marcel de La Chambre avec son portail roman (fin XII^e siècle) et ses baies cintrées, les restes du couvent des Cordeliers, fondé en 1365, vendu comme bien national en 1794 et transformé en bâtiment agricole, l'église de Sainte-Marie-de-Cuines avec son clocher-porche du XI^e siècle et sa belle abside à arcatures. Puis le groupe épiscopal de Saint-Jean-de-Maurienne : clocher, église Notre-Dame, cathédrale, crypte, etc., tous du XI^e siècle, et le beau cloître gothique (fin XV^e siècle).

Enfin, au terme de ce passionnant parcours, les chapelles de haute Maurienne : chapelle Saint-Sébastien de Lanslevillard richement décorée de panneaux représentant la vie du Christ et de saint Sébastien, et la chapelle Saint-Antoine de Bessans ornée elle aussi de peintures murales : un bel exemple d'art populaire local. Nous invitons les passionnés ou les curieux à consulter le guide *La Maurienne médiévale*, co-signé par les deux conférenciers^(*).

M. Rostaing-Tayard
et G. Paret

(*) Cette étude fera l'objet d'un livre co-écrit par Jean Garbolino et Daniel Déquier à paraître, fin 2003, en souscription.

(**) *La Maurienne médiévale*, Edition passe simple.

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE
- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin

Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Étienne-de-Cuines

EXPOSITION

Une animation culturelle reconnue

L'exposition des artisans villarins, après deux ans d'existence seulement, suscite un tel intérêt auprès des gens du pays et des vacanciers que c'était presque un devoir de renouveler l'expérience.

Programmée dans le cadre de Festivillards, elle a été présentée une première fois à Saint-Alban les 26 et 27 juillet et les 2 et 3 août. Pour le vernissage, un apéritif a été offert par la commune. Les peintures étaient accrochées dans la nouvelle salle communale, et toutes les sculptures exposées dans l'ancien café du Merlet, aimablement prêté par la famille Cartier grâce à l'intervention de Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban. Quant à Simon Cartier-Lange il pouvait disposer de l'ancienne épicerie pour installer son tour à bois et placer, sur les anciennes étagères, toutes ses œuvres d'une grande variante, passant de l'assiette au saladier ou de la coupe à fruits à toutes sortes de petits objets, sans oublier un magnifique miroir et l'écritoire Louis XVI en frêne avec marqueterie. Et Marguerite la vache, surveillant le tout...

Cette exposition a reçu la visite de 330 visiteurs dont plusieurs ont annoté le livre d'or : « compliments », « félicitations », « que de merveilles », « encore mieux », etc.

Cette exposition a été ensuite présentée à Saint-Colomban les 9 et 10 août et les 15, 16 et 17 août, l'*Hôtel de la poste* prêtant avec gentillesse son ancienne salle de restaurant (dite l'écurie). Pour l'apéritif, offert par la commune de Saint-Colomban, Patrick Martin-Fardon avait eu la délicatesse de mettre en place un grand auvent.

On retrouvait les mêmes œuvres qu'à Saint-Alban plus quelques nouveautés réalisées entre-temps. Simon Cartier-Lange, placé avant l'entrée de la salle avec son tour à bois, était la première attraction. De nombreux visiteurs de tous âges ont été ébahis par tant de savoir-faire trop longtemps caché.

Plusieurs personnes ont amené des amis, admirant les tableaux ayant chacun un thème, nous transportant dans des régions méridionales, au sommet de belles montagnes ou tout simplement à

Saint-Colomban, de La Pierre au Moulin. Une aquarelle accompagnée d'un poème faisait réfléchir le lecteur. Les patchworks de Huguette Jamen donnaient beaucoup de gaieté avec de nombreuses interrogations sur le savoir-faire.

En sculpture, que de choses à voir, que de doigts ont du être coupés, que d'imagination en passant du cartable à la chaise, du jambon aux poules couveuses, le tout éclairé par la lanterne. Sans parler du coin où l'on découvrait la sculpture sur pierre comme celles intitulées Recueillement, en pierre du Luberon, La Pause, en gypse de Saint-Jean-de-Maurienne, la Tête étrusque, en pierre de Dieulefit, sans oublier La Villarinche, en érable de Saint-Alban.

La aussi, le livre d'or comptabilise 624 entrées dont plus de 400 pour la seule journée du 15 août avec les mêmes appréciations : « j'adore ! », « bravo ! », « travail qui fait rêver », « un vrai honneur ! », « quel talent ! »

Une personne, qui a signé – mais je ne donnerais pas son nom – nous a même proposé une expo à Paris, à la galerie l'Art et la paix, rue de Clichy. Restons modeste !

Il nous semblait sage de faire une pause l'an prochain, notamment pour permettre un renouvellement des œuvres présentées. Mais face à l'en-gouement et à l'animation culturelle que nous apportons, le maire de Saint-Colomban, au cours de l'apéritif, nous a proposé la nouvelle salle communale du Martinan, dans une écurie restaurée.

Alors pourquoi pas dès l'an prochain ?
Mme Bouchet-Flochet

Les exposants

Peintures : Bernadette Paret, Eléna Bonnivard, Virginie Rostaing-Troux, Claude Gauterin, Alain Rostaing, Delphine Ferroud.

Peintures sur objets : Martine Ferroud, Huguette Jamen, Sylvie Pezzani.

Sculptures : Martine Ferroud, Simone Quézel-Ambrunaz, Julien Martin-Cocher, Mme Bouchet-Flochet, Simon Cartier-Lange.

Vieux outils : René Emieux, André Gamel.

Petites décos : Anne Caffray.



■ Simon Cartier-Lange, dont les œuvres ont plu et, pour quelques-unes, trouvé preneurs.

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS
J.-L.
TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59
Spécialité marjolaine - chocolats maison
SAINT-ÉTIENNE-DE-CUINES

CRISTEC Dépannage
Plomberie Sanitaire - Électricité
Rénovation habitat - aménagement
Sous-traitance montage industriel
Christian TEXIER Tel 06 25 05 09 67
Déplacement sur Bassin ANNECY et environs

J.C. RAPELLI
TRAITEUR
37130 SAINT-ÉTIENNE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 40 65

LE CHÂTELET**Autour du lavoir public**

C'est très tôt, ce vendredi matin (8 août), du côté de Valmaure que Jean-Paul Bozon-Vialle commença la journée. Le Châtelet, pour cette 2^e édition d'un repas festif pris en commun sur la place du hameau, comptait sur lui : deux de ces plus beaux lapins devaient être le clou du repas.

C'est donc avec sérieux qu'il tua les braves bêtes avant de leur offrir un séjour au frais, au fond de sa cave, afin que leur chair prenne la consistance nécessaire. Le lendemain, il les achemina au Châtelet. Là, deux casseroles, une pour chacun, au diable l'avarice, les attendaient pour les rôtir comme il se doit. Dans le village, on s'afférait. Suzanne Favre-Bonté préparait les salades. Serge son mari, aidé de Jacquot Favre-Teylaz et de Gérard Berdou, un ami de longue date des Villards, dressaient la table près du lavoir, sans oublier de mettre bien au frais, dans celui-ci, le nectar de Bacchus, mi-blanc mi-rouge. Un peu plus loin, votre serviteur mettait la dernière touche aux lasagnes de saumon, et finissait de parer de leurs habits de fête les deux lapins. L'un fut tendrement enrobé d'une sauce moutarde et de crème, tandis que l'autre reçut son costume de lapin à la bohémienne, entouré de légumes et d'olives.

Bientôt, comme les abeilles, attirés par on ne sait quelle odeur, il arrivèrent, s'agglutinant autour du lavoir. Et c'est au bruit de cette eau qui coule inlassablement que les premiers apéritifs furent servis. Quelques regards en coin des femmes tentaient bien de dissuader leur homme de remettre ça, mais en vain, l'heure étant à la convivialité. Alors, sans trop se faire prier, elles entrèrent dans la danse.

Puis tout le monde passa à table, là, près du lavoir, dans le doux crépuscule de cette soirée d'été. Que ce moment fut

Pour terminer, je me fais le porte-parole de tous les convives pour assurer de notre amitié et de notre soutien André, Marcelle, et leurs enfants, dont l'habitation à La Chambre a été gravement endommagée par un incendie le lendemain de cette journée, leur gâchant le début d'une retraite qui s'annonçait si tranquille.

Gilbert Pautasso

LE PIED-DES-VOÛTES**Le four à pain rénové**

L'édition 2003 de la fête du pain s'est déroulée le 3 août au Pied-des-Voûtes sur un site rénové par la municipalité de Saint-Alban : route d'accès récemment goudronnée, et aire devant le four à pain reprofilée et desherbée. Le four lui aussi a été restauré. On se souvient que l'an dernier sa voûte s'affaissait suscitant beaucoup d'inquiétude. Bref les élus de Saint-Alban ont été efficaces.

Après avoir retrouvé, puis installé à la dernière minute quasiment les toilettes mobiles, cette belle journée ensoleillée a commencé par un vin d'honneur en présence des élus villarins et de Daniel Dufreney, conseiller général du canton de La Chambre, toujours présent année après année.

LES ROCHES**Pélerinage des Sailler**

La famille Sailler s'est retrouvée le 20 juillet par une très belle journée sur le lieu même de naissance de leur ancêtre (1816).

Après la messe, célébrée à l'église de Saint-Colomban par le père Georges Sailler, arrière-petit-fils de Colomban, tout le monde s'est regroupé sur la Tour, près des Roches, pour un apéritif suivi d'un joyeux pique-nique.

Pour la plupart c'était un retour aux sources. Pour tous un émouvant pèlerinage. Certains étaient venus de très loin. Quelques-

merveilleux ! Tout en mangeant chacun y allait de la sienne, le moindre prétexte était bon pour rire, et à ce jeu, Philomène Lavit ne fut pas la dernière à mettre l'ambiance bien épaulée par Jacquot. En bout de table, tout près du lavoir, André Pommier, les moustaches au vent, et Marcelle relançaient la mécanique sous les yeux rieurs de Michel Favre-Trosson et de Danielle, sa compagne. Josette Martin-Garin, revenue au pays, redécouvrirait d'un œil amusé ces farfelus. De leur côté, Etienne Bozon-Vialle, Simone Favre-Teylaz, Monique Pautasso et « tati » Colette – l'épouse de Gérard – assuraient un service de première.

Malgré des efforts méritoires, toute l'équipe ne put venir à bout des victuailles. Rendez-vous fut donc pris pour le lendemain midi. Et là, rebelote ! tout repris comme si la fête avait duré toute la nuit. Jacquot nous sortit une liqueur de derrière les fagots qui fit quelques victimes, dont lui-même... Et, sous le regard goguenard de ses compagnons, on le vit piquer du nez sur la table et dormir du repos des justes. Moments délicieux partagés entre amis. Petits moments de bonheur d'un petit village qui veut préserver les siens. Déjà par rapport à l'an dernier le cercle des convives s'est élargi. Prenons les paris que l'édition 2004 sera encore plus festive car chacun à pris date en prévoyant une organisation à la hauteur.

Pour terminer, je me fais le porte-parole de tous les convives pour assurer de notre amitié et de notre soutien André, Marcelle, et leurs enfants, dont l'habitation à La Chambre a été gravement endommagée par un incendie le lendemain de cette journée, leur gâchant le début d'une retraite qui s'annonçait si tranquille.

Ch. Mayoux

Puis les convives se sont installés à leur gré autour des grandes tables « enchaupées » de parasols pour le traditionnel repas savoyard avec diots au vin blanc et gratin dauphinois. La musique d'ambiance aidant, les danseurs ont eu tout fait d'utiliser la route goudronnée comme piste de danse ! Cette journée en l'honneur du pain-boule d'autrefois (appelé aussi « pain bi » par les anciens) s'est ainsi terminée dans l'allégresse générale. Une satisfaction pour les bénévoles qui se retrouvent de moins en moins nombreux pour organiser cette rencontre annuelle. Tiendront-ils encore longtemps ? Tout le monde l'espère.

Ch. Mayoux

uns en ont profité pour passer une semaine de vacances. Le plus grand nombre est reparti le soir même, des souvenirs plein la tête.

Les propriétaires des lieux avaient tout fait pour que l'accueil soit sympathique : débroussaillage minutieux, présence très discrète mais efficace. Les spécialistes des arbres généalogiques ont échangé leurs renseignements, leurs souvenirs, leurs anecdotes, et tout le monde a repris la route en pensant à la prochaine rencontre.

Simone Bozon

MONTROND**Des châlets d'alpage restaurés**

Lachenal, printemps 1956. Emmanuel Favre-Mot lève son regard vers les sommets environnants. La neige a enfin disparu et son esprit vagabonde là-haut, dans les alpages où les sols recommencent à verdir d'une belle herbe tendre et parfumée. Le temps d'emmontagner est venu. Chacun, dans les villages, va bientôt rejoindre sa montagne accompagné de ses vaches, chèvres et autres bestiaux.

Comme à son habitude, Rosalie sera sûrement une des premières personnes à donner le départ. L'alpage d'Emmanuel se trouve en Montrond. Comme son nom l'indique, il se situe sur le mont rond qui se dresse sous le Sambuis. Ce n'est pas une montagne mais Emmanuel en est très fier parce que son alpage est varié : bois, champs et prairies le constituent. Le chemin d'accès est celui des Epiniers. Il est raide, dur et sans détour comme les hommes de ce pays.

Emmanuel aidera à emmontagner mais il ne restera pas, tout au moins, pas tout de suite. Il redescendra à Lachenal pour travailler et faire les foins. Seuls Rosalie, son épouse, Francette, sa fille, et Hervé, son petit-fils, séjourneront en Montrond de fin mai à fin septembre

abrégeant ainsi l'école à regret.

Les bêtes, comme les hommes, sentent l'excitation qui secoue la maison avant le grand départ. L'anticipation est de taille car là-haut souffle un vent de liberté, de fraîcheur et de bien-être.

Les préparatifs ont commencé depuis quelques jours. Les paquets qui s'accumulent seront acheminés en plusieurs fois. Les ânes aideront au transport des différents fardeaux. Les baudets seront d'abord bâties, ce qui leur permettra de porter plus et de façon plus équilibrée. Puis, ils seront harnachés de victuailles et de cages grillagées où des petits animaux tels les porcelets seront enfermés. Les cochons apprécieront sûrement ce voyage car petits cochons deviendront gros, il sera alors hors de question qu'ils obtiennent leur billet de retour ! Tout ce petit monde s'en ira à travers les hameaux en direction du col du Glandon attirant plus d'un curieux sur le pas de sa porte pour voir passer cet incroyable équipage.

Emmanuel montera chaque fin de semaine pour approvisionner son épouse en pain et autres premières nécessités. Il regagnera Lachenal le dimanche en fin de soirée emmenant avec lui une précieuse cargaison de beurre, tomme et autres fromages de chèvre. Il vendra ces produits de qualité dans la vallée. Ils seront appréciés par les fins gourmets et permettront à la famille de payer les champs en location.

En Montrond, la vie est assez rudimentaire : deux bâties et deux caves constituent la richesse des Favre-Mot. Les bêtes seront rentrées tous les soirs dans l'écurie d'en bas, au-dessus de laquelle les membres de la famille dorment sur des matelas de foin. Le chalet proprement dit sert de cuisine. C'est là que la baratte sera activée, la crème du lait devenant beurre. Puis, une fois ferme, celui-ci sera mis à sécher dans les moules de bois qui décorent aujourd'hui joliment nos intérieurs contemporains. Les tomme seront stockées dans les petites caves. Un soin particulier leur sera apporté. Il faudra les brosser et les retourner régulièrement pour éviter que les vers ne les gâtent. Les caves sont rafraîchies par le passage du biais en leurs murs. Le biais est le ruisseau qui alimente Montrond d'en haut. Son eau devra être remise en circulation. Le branchemen se fait plus haut vers la cascade et descend doucement jusqu'aux chalets grâce à une canalisation de fortune. Parfois, par gros temps, le conduit naturel se bouchera et il faut remonter, suivre ses méandres pour trouver la partie déconnectée. Ce ruisseau, aujourd'hui tari, était assez conséquent et était, alors, un formidable compagnon de jeux. Dès les premiers jours, Emmanuel devra couper du bois qui séchera pendant l'été à venir et sera rentré dans le grenier du chalet pour qu'il sèche pendant l'hiver.

Bien entendu, la vie est rude et dépourvu d'amusement mais des hommes la constituent. Ces hommes nouent entre eux des liens très forts. Ainsi, Rosalie et Emmanuel seront rejoints par d'autres familles : les Pepay, Favre-Bonté ou encore les Moreggia. Tous ensemble, ils passeront un été agréable qui s'achèvera avec la grande foire du 18 septembre à Saint-Colomban.

On ne sait rien du chalet quant à sa construction sinon que l'ancien toit de chaume, ayant pris feu, fut refait par Emmanuel et couvert de tôles. Au début des années 60, Rosalie et Emmanuel ont cessé d'emmontagner. Les terrains de la vallée suffisaient à subvenir à leurs besoins.

Malgré cela, Rosalie ne renoncera pas à monter en Montrond jusqu'à l'âge de 78 ans soit deux ans avant son décès. Cela faisant, elle a donné à ses enfants et petits-enfants le goût d'y monter. Depuis lors, il ne se passe pas une année où le chalet ne soit ouvert et ne revive un peu.

Un peu... hum ! enfin jusqu'à l'année dernière où le chalet a subi une complète rénovation.

A l'aide d'une bonne organisation (hélicoptère), de solides matériaux... et de solides copains, Pascal Gauthier, petit-fils de Rosalie et Emmanuel, a du d'abord détruire, séparer, démolir, anéantir, casser, abattre, désosser le vieux chalet. Après une grosse frayer, en constatant le début de son œuvre : c'est-à-dire un sol dénudé de tout chalet, Pascal, avec courage, s'est mis à reconstruire, maçonner, rebâtir, daller, charpenter, frapper, visser, couvrir, « peinturlurer » et, finalement, à contempler son œuvre.

Contempler et inaugurer « officiellement » son œuvre. C'est pourquoi nous, les descendants de Rosalie et Emmanuel Favre-Mot, nous nous sommes rassemblés le 15 août dernier pour célébrer le nouveau chalet. Ce fut une formidable occasion de nous retrouver, de partager un repas frugal et de rendre hommage à ceux qui nous ont précédés et que nous portons dans nos cœurs.

Murielle Loek



■ Des chalets qui revivent.

AMIS DES VILLARDS

Sans complaisance

L'assemblé générale de l'association des Villarins et amis des Villards a rassemblé une quarantaine de personnes dans la salle du conseil de la mairie de Saint-Alban (2 août).

Pour cette réunion, plus d'une soixantaine d'adhérents avaient envoyé des pouvoirs ce qui, d'une part, a permis que le quorum soit atteint, et, d'autre part, a montré l'attachement des adhérents pour cette association.

Après avoir souhaité la bienvenue à Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, et Gilbert Pautasso, président de la Maison du tourisme, Maurice Frasse, président, a présenté le bilan financier de l'exercice écoulé, bilan adopté par l'assemblée, la commission de contrôle ayant certifié que les comptes étaient conformes.

Le bilan moral a lancé le débat, directement introduit par une intervention de Philippe Mouterde. Ce dernier, membre du bureau, délégué pour rencontrer les élus de la vallée pendant l'été, a fait un compte rendu complet et sans complaisance portant sur différents points :

- sur la nouvelle programmation de Festivillards (du 12 juillet au 12 août). Il a été regretté que ce festival ait été décalé en août grignotant ainsi l'espace disponible pour les animations des autres associations.

Gilbert Pautasso s'est étonné de ces propos car, selon lui, avant l'été, dans une lettre adressée à la Maison du tourisme, qui avait demandé aux associations de présenter leurs activités estivales, l'association n'avait pas exprimé d'objections. Il lui a alors été répondu que ce n'était pas les activités programmées mais leur décalage en août qui faisait débat.

- sur la sécurité contre les incendies ;
- sur l'actualisation du cadastre pour faciliter les successions. A ce sujet Patrick Louadoudi a précisé qu'une opération de numérisation des cadastres des deux communes était à l'étude.

- sur la nécessité de généraliser les associations foncières pastorales ;
- sur la vision commune des élus sur l'avenir de la vallée. P. Louadoudi et G. Quézel-Ambrunaz sont tombés d'accord pour dire, qu'à présent, le fonctionnement de la communauté de communes ne posait pas de problème ; les opérations du plan local d'urbanisme (PLU ex-POS) par exemple faisaient l'objet de concertation entre les deux communes.

- sur l'assainissement ; on s'orientera vers une solution villarinch Saint-Alban – Saint-Colomban, ou purement communale.

- sur le manque de communication. A cette remarque, P. Louadoudi a précisé que Saint-Col flash infos était disponible tous les trimestres en mairie et que celle-ci « était ouverte à tous », seul l'exemplaire de janvier étant envoyé par la poste avec les vœux du maire.

Georges Quézel-Ambrunaz a pour sa part indiqué que, pour la réalisation des bulletins municipaux, si une mise en commun de ressources (de personnel notamment, avec la présence d'une sta-

giaire) avait été un moment envisagé, il y a plusieurs mois, cette idée avait été abandonnée pour ne pas faire redondance avec *Le Petit Villarin*.

Ensuite, quelques membres ont fait remarquer que la carte des sentiers de randonnées, récemment éditée par la Maison du tourisme, contenait des indications contradictoires avec celles que l'on peut lire dans d'autres documents (cartes IGN par exemple) : notamment altitudes et orthographe des lieux différentes.

Alfred Bozon est alors intervenu pour dire qu'il était regrettable de ne pas avoir fait appel, pour établir cette carte, aux compétences des spécialistes locaux. Ce à quoi Gilbert Pautasso a répondu qu'aux Villards « *on sait combien il est difficile de faire travailler tout le monde sur un sujet* ».

Après ce débat, le bilan moral a été adopté.

Côté projets, ceux-ci restent dans les compétences de l'association, avec le maintien des animations traditionnelles (fête du pain et participation à la journée du 15 août), une participation à des actions citoyennes (téléthon, les Villards vallée propre, actions sur les sentiers, comme ceux de Lachenal au Planchamp et de l'Echarquillon, à Lachenal), mais aussi un engagement pour mettre en valeur le patrimoine villa- rin (complexe du Merlet, eau à Bon Mollard, ponts). Seront également maintenues les relations avec les élus, notamment sur le projet du PLU.

La présentation du budget 2003-2004 montre que les frais de gestion courante reste stables, et que les actions prévues sont ambitieuses. Il est prévu pour celles-ci une enveloppe de dépenses (hors gestion courante et animations) qui nécessitera de puiser dans les réserves de l'association (5 000 euros).

Malgré cela, les finances resteront positives (grâce au 2 000 euros environ d'apport de cotisations) et il ne sera pas fait appel aux collectivités locales pour des subventions, notamment pour des raisons d'indépendance.

Le montant de la cotisation reste fixé à 10 euros. Le bureau étant renouvelable par tiers chaque année, Philippe Mouterde et Pierre Quézel-Mouchet ont été réélus, les cooptations de Norbert Combet et Gilbert Quézel-Ambrunaz étant entérinées, tandis que Claude Gauterin a demandé à intégrer le bureau. Le bureau qui fonctionnera donc avec 11 membres, sur un total possible de 12 prévu aux statuts. Suite à cette assemblée générale, le bureau s'est réuni le 6 août. Maurice Frasse, Christophe Mayoux et Philippe Mouterde ont été réélus respectivement président et secrétaires, et Simone Bozon a été confirmée comme trésorière.

Enfin, recréée cette année, la fonction de vice-président est revenue à Norbert Combet qui, bien que très occupé par ailleurs, est très souvent dans la vallée ce qui devrait permettre à notre association des relations plus soutenues avec nombre d'interlocuteurs.

Mme Frasse et Ch. Mayoux

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cacher
Revêtements de Sols
5 rue des Alouettes 74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

BOUCHERIE DU MONT CUCHE
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

RESTAURATION DES SENTIERS

« Ça existe encore ? »

Suite à une proposition de Jean-Marc Bordas, l'association des Villarins et amis des Villards, a re-ouvert deux sentiers situés en contrebas du hameau de Lachenal.

L'un conduit aux hameaux du Planchamp et du Rivaud, l'autre, le chemin de l'Echarquillon, file en direction du torrent du Glandon, via Pré Billet et la bergerie du Mollaret (Gaec de la fia).

Pour ouvrir le premier, vingt-cinq personnes, réparties en deux groupes, sont parties dès 7 heures les unes du Planchamp, les autres de Lachenal (près de la maison anciennement Martin-Cordier). Ces volontaires ont travaillé dur (sur plusieurs centaines de mètres) pour nettoyer ces sentiers cadastrés et très utilisés jadis.

La tâche était ardue car, depuis un demi-siècle, ce qui était prairies et terres cultivables (les pommes de terre y poussaient en abondance et en qualité !) a laissé la place à des pâtures à brebis (pas toujours pâturées), et surtout à des arbres (frênes, bouleaux, etc.) qui ont fait de ces lieux quasiment une forêt !

Pour mener à bien ce travail éprouvant (sur ce sentier autrefois bordé de murets en pierre sèches, il a fallu relever de nombreux rochers accumulés là par les ans), chacun s'est activé de son côté, la tronçonneuse allant bon train, menée de main de maître par le bûcheron en chef, Raymond Quézel-Peron, qui a fait admirer là, tant sa dextérité que sa résistance physique.

Vers 9 heures, la chaleur aidant, une pose s'imposait et le solide casse-croûte offert par l'association, arrosé d'un bon vin blanc de Savoie, permettait à toute l'équipe de reprendre des forces pour repartir de plus belle.

Il est à noter que six jeunes (quatre des Roches et deux du Planchamp) faisaient partie de l'effectif et sont repartis enchantés tant du travail effectué que de l'esprit de convivialité et de camaraderie qu'ils y ont trouvé.

Une fois cette jonction Lachenal – le Planchamp réalisée, le deuxième chantier commençait, en partant de Lachenal, par une charrière caillouteuse, pour finir dans le virage situé sur la départementale un peu en amont de la

bergerie du Gaec de la fia. Et là, surprise ! Le chemin mappé s'arrêtait net pour cause de dégradation due aux travaux de construction de la bergerie. De ce fait, le chemin a dû être dévié vers l'amont de la bergerie, utilisant les prés, en l'état, sans travaux.

Vers onze heures, moulus mais contents, les travailleurs pouvaient se séparer tout en se disant que de telles opérations seraient bien utiles à reconduire ailleurs les prochaines années. Il y a tant à faire.

Pour les chemins restaurés ce jour-là, il ne reste plus, d'une part, qu'à effectuer un balisage-fléchage en partant de l'amont et de l'aval, et, d'autre part, à les faire connaître des Villarins et des touristes... Mais ceci est du ressort de la Maison du Tourisme. Sans oublier naturellement leur entretien régulier afin que la génération qui arrive n'ait pas à tout recommencer...

Autre chantier, la réouverture des chemins d'accès au col de la Croix et à la casse de l'Argentière décidée lors de l'assemblée générale, et à la demande (réitérée) d'Alfred Bozon.

Trois sentiers étaient concernés : deux qui filent en direction de la combe de la Croix en partant, l'un du col du Glandon, l'autre de Sous-le-Col d'en haut, et un qui conduit, du col, au massif de l'Argentière.

Cette opération a été menée le 13 août, le matin vers 7 heures avant les grosses chaleurs. Là, sept personnes équipées de gouettes, pelles, pioches, pinceaux, ont attaqué ces travaux pour lesquels avoir le pied montagnard était de rigueur.

L'équipe Alfred Bozon - Malburet, en partant de Sous-le-Col d'en haut s'est attaquée à la réouverture de ce sentier avec piochage et coupe d'arcosses et entretien du pont à l'entrée du plateau de la combe de la Croix, repassant du carbonyl sur le bois.

Au-dessus, le groupe Mouterde – Frasse – Taboureau (5 personnes en tout) à grands coups de gouettes, élargissait les deux chemins, travail qui avait déjà été fait il y a quelques années, mais qui est condamné à être refait régulièrement.

Pour l'anecdote, des randonneurs croisés sur les lieux se sont étonnés de rencontrer de tels « promeneurs », demandant si nous étions des cantonniers ! Apprenant que nous étions des bénévoles, ils laissèrent échapper un « Ça existe encore ? » qui en dit long sur l'état du bénévolat... Malgré tout, nous sommes convaincus qu'il faut savoir donner pour recevoir.

Mme Frasse et Ch. Mayoux



Ch. MAYOUX
■ Accroupis, de gauche à droite : Alexandre Bervia, X., Jean-Luc Taboureau, Mathieu Taboureau, D.-A. Martin, Bertrand Bordas, Maurice Frasse, Joany Darves, Gilles Bordas, Jacques Favre-Teylaz, Norbert Combet, et Armand Penz. Debout, de gauche à droite : Pierre Clerc-Renaud, Ferrucio Bena, Annie Bordas, Georges Noël-Lardin, Paul Long, Gilbert Martin-Cocher, Christian Roche, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Rd Quézel-Perron, et Philippe Mouterde. Absents sur la photographie : Albert Cartier, Christophe Mayoux, etc.

la mure bianco
COMBUSTIBLES - CARRURANTS - LUBRIFIANTS
PONTAMAFREY 04 79 83 40 38
Gérez en douceur votre budget chauffage
Contactez notre service abonnement
LA MURE BIANCO locataire-gerant de la société CHARVET

FAVRE-BONTE Jean-Baptiste
ARTISAN MAÇON
Devis gratuit - tous travaux
Les Roches
St Colomban-des-Villards - 04 79 56 36 08

SAINT-ALBAN

Beaucoup de travail accompli

Le 13 septembre dernier, avec l'ensemble des bénévoles, nous avons fait le point sur le déroulement du fleurissement de cette année pour pouvoir réfléchir dès à présent à celui de l'an prochain et améliorer ainsi notre action.

Tout d'abord, nombreuses ont été les félicitations reçues durant l'été pour la qualité du fleurissement de la commune. Ceci est le résultat du travail d'entretien de la quinzaine de correspondants répartis dans chacun des hameaux. Qu'ils en soient remerciés tant pour leur efficacité que pour leur bonne humeur.

Le point a été fait sur tout le travail accompli depuis le 5 avril. La journée de travail communautaire pour la mise en pots et en place des fleurs s'est avérée efficace ainsi que la collaboration avec la commune pour l'arrosage deux fois par semaine. En ce qui concerne les fleurs, les anthémis blanches et les bégonias situés au soleil se sont révélés décevants. A l'inverse, les géraniums et les pétunias ont tenu toutes leurs promesses. De même, les pastilles d'engrais ont été performantes tout au long de la saison. La commission pour la remise des prix est passée dans tous les hameaux début août (*lire contre*).

Un travail communautaire est prévu le samedi 4 octobre à 13 heures, sur la place, pour le rapatriement et le stockage des fleurs pour cet hiver. En effet les géraniums zonal seront réutilisés l'an prochain. Des travaux de plantation sont prévus cet automne pour des fleurs vivaces (entrée de la vallée, Pied-des-Voûtes, transformateur de la mairie, massif devant chez Albert Cartier).

Pour 2004, l'association s'engage à renouveler sa participation au marché

aux fleurs de Saint-Colomban et, à cette occasion, à la cérémonie commune de remise des prix pour les deux communes.

A l'issue de la réunion, Raymond Quézel-Perron nous a présenté un diaporama fort apprécié tout en partageant le verre de l'amitié offert par la municipalité, verre accompagné de délicieuses tartes du *Triandou*.

Rendez-vous est donné à l'assemblée générale qui déterminera les orientations définitives du fleurissement 2004.

Michel Donda(*)

(*) Président de l'association *Saint-Alban en fleurs*.

Lauréats du concours de Saint-Alban

- Catégorie 1. *Propriétés fleuries* : 1^{er}. Jeannine Jamen ; 2^e. Huguette Jamen ; 3^e. Simone Darves-Bornoz. Encouragements à Paulette Jamen, Rose Cartier-Lange et Nicole Roche.
- Catégorie 2. *Habitations* : 1^{er}. Josette Noël-Lardin ; 2^e. Marie-Rose Mermoz ; 3^e. Sylvaine Sailler. Encouragements à Yvette Capelli, et Denise Darves-Blanc.
- Catégorie 4. *Balcons et terrasses* : 1^{er}. Ginette Favario ; 2^e. Mireille Clérin ; 3^e. Liliane Darves-Blanc. Encouragement à Jean-Luc Mermoz, Françoise Darves, Guy Martin-Garin, Patricia Valcke, et Marthe Darves-Blanc.
- Catégorie 4. *Habitations et terrasses traditionnels* : 1^{er}. Eliane Emieux ; 2^e. Daniel Quézel-Ambrunaz.
- Catégorie 6. *Hôtel-Restaurant* : *Le Triandou*.

POINT DE VUE

De l'impertinence à l'impolitesse

Le 24 août 2003 restera comme un jour maudit. Ce jour-là la vallée des Villards avait rendez-vous à La Chapelle pour y disputer un inter-village.

La Maison du tourisme avait été d'abord fort surprise lorsque le président du comité des fêtes de La Chapelle lui fit part de ce projet monté à l'initiative d'un Villarin. Devant son embarras – il avait axé les fêtes de La Chapelle autour de ces jeux –, nous avons fait une réunion à Saint-Colomban pour savoir si nous étions en mesure de répondre à leurs attentes. En effet, échaudés par l'inter-village de l'an dernier, il nous semblait important de savoir si nous étions capable d'y participer. Nous avons donc demandé à l'Association qui bouge et qui anime (Aba) si nous pouvions compter sur la présence de ses membres, sachant qu'il n'y aurait qu'une manche, à La Chapelle. Ayant obtenu leur accord, nous avons alors confirmé notre présence au président du comité des fêtes. La veille encore, nous nous sommes assurés de la participation d'Aba. Là encore, on nous a dit que nous pourrions compter sur 12 à 15 participants.

Mais voilà, à l'heure dite, au moment où les jeux ont commencé, il n'y avait que Norbert Combet et moi sur la place de La Chapelle ! Dire que nous avons connu là un moment de honte est un doux euphémisme. D'un coup, les Villards n'étaient plus rien. Contre mauvaise fortune, il nous fallu faire bon cœur et nous intégrer à une bande de joyeux drilles grenoblois pour assurer l'essentiel et pallier la défection concertée des membres d'Aba car aucun n'était venu. A

la remise de la coupe aux vainqueurs, la nausée aux bordx des lèvres, j'ai présenté aux gens de La Chapelle les excuses de ma vallée, avant de rejoindre quelques Villards venus à la fête et dont la présence n'aura jamais été autant appréciée...

Maintenant je m'adresse à vous, les jeunes : vous avez voulu régler je ne sais trop quel compte. Vous avez voulu me faire mal, ce qui n'est pas important, et faire mal à la Maison du tourisme, ce qui est plus grave car un jour, lorsque vous serez appelés à prendre des responsabilités aux Villards, quel crédit pourra-t-on vous accorder vous qui n'avez pas respecté la parole donnée et méprisé votre pays, ses espoirs, son devenir, ses relations, et la mémoire de ses anciens, les vôtres aussi !

En ce sombre jour d'août, c'est finalement à vous-même que vous avez porté atteinte, à votre capacité à prendre en charge le devenir de cette vallée. Certes, ce n'est pas nouveau, la jeunesse sait être parfois excessive et impertinente ; elle peut et doit bousculer les habitudes. Cela fait parti du jeu et on doit le comprendre et l'accepter comme un facteur d'enrichissement et de renouvellement. Mais à condition naturellement que cette impertinence ne se transforme pas en impolitesse.

Comme j'aurais aimé écrire autre chose sur vous et comme je regrette ce gâchis. Mais doit-on toujours se taire pour être « sympa » ?

Gilbert Pautasso(*)

(*) Président de la Mison du tourisme.

SAINT-COLOMBAN

Une nouvelle dynamique

Aussitôt créée, l'association *Station fleurie, Saint-Colomban – col du Glandon* a recherché un employé. Jean-Baptiste Brosson (les Roches), étant disponible et intéressé par le travail, sa candidature a été retenue.

Entre-temps, nous avons réfléchi à la mise en place et aux choix des fleurs, à la création de massifs, et sollicité des subventions. Nous avons obtenu 2 000 euros de la communauté de communes pour l'achat des fleurs et du compost, et 7 910 euros de la mairie pour le salaire de l'employé et divers travaux concernant la commune directement.

Le 10 mai, une réunion publique a permis de présenter le nouveau bureau, et de donner toutes les informations sur les projets de la saison. Tous les hameaux étaient représentés sauf deux. Le premier souhait a été de maintenir en commun avec l'association *Saint-Alban en fleurs* l'organisation du marché aux fleurs et du concours Les Villards vallée fleurie. Un souhait satisfait pour le marché (*Le Petit Villarin*, numéro 124, juin 2003) mais pas pour le concours. Michel Donda ayant préféré qu'il devienne communal, seule la remise des prix étant commune. Le deuxième vœux exprimé a été pour créer un massif à l'entrée de Lachal, côté col du Glandon. Etaient désignés pour sa mise en place : Jacques Girard, Paul Long et Mme Bouchet-Flochet.

Ensuite ont été nommés les responsables par hameau pour l'arrosage et l'entretien des totems : Lachal : Jeannine et Suzanne, Le Châtelet : Jean-Pierre ; Valmaure : Irma ; Les Roches : Arlette, Aline, et Isabelle ; Les Ponts : Marguerite ; Nantchenu : Irène ; La Pierre : Jacqueline et Robert ; Le Martinan : Colette ; Lachenal : Gisèle et Colette. Une cotisation était proposée à 2 euros.

L'opération mise en pots et mise en place des marmites des totems s'est faite par chacun des responsables de village. Il ne restait plus qu'à J.-B. Brosson à fleurir les bâtiments publics et à créer deux massifs devant la mairie après avoir totalement bêché le terrain et gazonné. Un seul employé étant insuffisant pour une rapide plantation afin de ne pas perdre des fleurs, Mme Bouchet-Flochet a retroussé les manches pendant une quinzaine de jours.

De plus, nous avons pu acquérir un chariot complet et un tombereau ayant appartenu à Séraphin Girard (le Maréchal, des Roches). Au passage, un grand merci à la famille qui nous a permis cette acquisition. Dans la foulée, Marcel Bozon des Roches mettait à notre disposition un avant-train ce qui nous a permis d'installer, une fois net-

ABA

Benjamin Maurino, président

Suite à l'assemblée générale de l'Association qui bouge et qui anime (Aba), qui s'est tenue le 30 août, et à la démission de son président Sylvain Martin-Cocher, la composition du bureau est désormais la suivante : Benjamin Maurino, président, Jean-Baptiste Brosson, vice-président, Sébastien Dufour, trésorier, Céline Rostaing-Troux, trésorière adjointe, et David Favre-Bonté, secrétaire.

Cet été, Aba a animé l'après-midi de l'inauguration de l'aire de loisirs Jean-Noël-Favre-Bonté (12 juillet), trois concours de pétanque (les Six jours, du 9 au 14 août, un nocturne au Chef-Lieu, avec repas, 6 août, et un nocturne à l'aire de loisirs, le 12 août), un concert rock avec deux groupes (16 août), et un concours de belote (22 août).

toyés et repeints au bleu de Savoie, le tombereau à l'entrée de Saint-Colomban et le chariot à foin à l'entrée du camping.

Le grand souci de l'été fut l'arrosage et le nettoyage quotidien. Sans expérience, mais avec beaucoup de volonté J.-B. Brosson a pu parer au mieux afin que le fleurissement soit digne de ce nom.

Avec notre nouvelle association, nous avons trouvé une nouvelle dynamique car le travail est plus polarisé. Il me semble que c'est également le cas pour nos amis voisins de Saint-Alban. Malheureusement nous n'avons pas pu réaliser, pour une question de sécurité posée par la DDE, la demande des gens de Lachal, alors que nous nous sommes déplacés avec le tombereau en présence de Robert Bozon, conseiller municipal. Ce n'est que partie remise.

Le lundi 28 juillet il y a eu la visite du jury communal, composé de Irène Maquet, Alice Vial, et Maurice Bouchet-Flochet (*lire ci-dessous*).

L'assemblée générale aura lieu certainement avant la fin de l'année.

Mme Bouchet-Flochet(*)

(*) Président de l'association *Station fleurie, Saint-Colomban – col du Glandon*.

Lauréats du concours de Saint-Colomban

- Catégorie 1. *Propriétés fleuries : habitations traditionnelles, maisons avec aménagement paysager, villas* : 1^{er}. Colette Bouchet Flochet (les Roches) ; 2^e. Ida Jeandet (les Roches) ; 3^e. Odette Emieux (Lachenal). Encouragements à Arlette Bozon (les Roches), Bernard Mugnier (les Moulins), Gilbert Laposse (les Roches), et Ginette Girard (Martinan).
- Catégorie 2. *Habitations avec décor floral (trottoir, mur, fenêtre, escalier, terrasse)* : 1^{er}. Irène Maquet (Nantchenu) ; 2^e. Marie-Christine Martin-Fardon (Lachenal) ; 3^e. Paul Long (les Roches). Encouragements à Nicole Martin-Cocher (Nantchenu).
- Catégorie 4. *Balcons (habitat traditionnel)* : 1^{er}. Renée Favre-Bonté (Martinan) ; 2^e. Madeleine Jacot-Guillermot (Martinan) ; 3^e. Benjamine Frasson-Botton (Martinan). Encouragements à Jean-Paul Martin-Cocher (Martinan), Philomène Favre-Alliance (Martinan), et Rose Maindret (Roches).
- Catégorie 6. *Hôtel-Restaurant* : 1^{er}. Hôtel de la poste (Chef-Lieu). Encouragements à l'Auberge du Glandon.
- Gîte. 3^e. Jean-Paul Martin-Cocher (Martinan).

Fin août, le bilan financier provisoire dégagait un solde positif de 3 700 euros grâce à quelques animations peu coûteuses et réussies. Exemple : inauguration du plan d'eau (78,04 euros), triplette nocturne du 6 août (318 euros), les Six jours de pétanque (186,61 euros), tippette du 12 août (1 686 euros), concert rock (248 euros), concours de belote (24 euros). Seule l'animation du 15 août a été déficitaire de 950 euros. Autres dépenses : les achats de coupes pour les concours (297 euros) et l'assurance (260 euros).

Une réunion de bureau se tiendra début novembre pour la programmation des manifestations hivernales.

David Favre-Bonté et Norbert Combet

BOTANIQUE

Des promenades botaniques enrichissantes malgré la sécheresse

Comme l'année dernière, trois promenades botaniques ont été programmées pour les amateurs, à la Maison du tourisme, dès la fin juillet pour le mois d'août et pour les même lieux : le col du Glandon, la piste du captage de l'eau des Roches, et enfin le chemin de la Croix des Charrières, au-dessus de Saint-Alban.

■ La première promenade a eu lieu le 7 août. Elle était donc prévue au col du Glandon, mais une reconnaissance du terrain, trois jours avant, me fit voir que la pelouse alpine, bien qu'elle fût encore verte, ne portait plus de fleurs. Un Villarin rencontré sur place me conseilla alors le col de la Croix-de-Fer, où j'allais faire un tour pour confirmation et évaluation.

Nous sommes donc allés finalement faire la première promenade botanique sur le chemin qui monte aux lacs de Bramant. La densité des fleurs y était plus faible qu'en un été moins aride, mais en étant attentifs et en une heure et demie de montée, nous pûmes voir cependant la très jolie petite euphrase naine, jaune vif strié de violet, la saxifrage faux-aizoon, la parnassie des marais, de l'aulne vert (les arcosses en patois villarin), l'alchémille argentée aux revers soyeux, le trèfle des

Alpes, le trèfle jaune qui brunit en fanant, et enfin l'oseille des Alpes (*rumex alpinus*) : ce sont les fameux « tchos » dont les grandes feuilles servaient autrefois à envelopper le beurre dans les chalets d'alpage. Il faut y ajouter encore une bonne vingtaine de plantes ou fleurs alpines, que l'on ne peut énumérer ici. Il y avait avec moi, à cette première promenade, deux couples de touristes de la région parisienne et le désormais traditionnel « fan-club » de ces sorties : Lina et Alice Vial, et Michèle et Amandine Cavailles. Au retour, la promenade s'acheva par un pot au chalet de la Croix-de-Fer, avant la descente sur Saint-Colomban.

Je dois cependant regretter d'avoir oublié d'attendre l'arrivée de deux voitures de Saint-Colomban avant de faire démarrer la promenade. Bien que je l'ai déjà fait de vive voix, je demande encore ici à ces personnes, et très sincèrement, pardon pour cet oubli tout à fait involontaire.

■ La seconde promenade botanique eut lieu le 14 août et partit à 14 h 45 du Chef-Lieu en direction de la route du captage, dans la combe des Roches, sous les

rochers dits de l'aigle ; avec cette année une particularité : la présence de six jeunes et sympathiques handicapés mentaux légers d'une colonie de vacances des Moulins, encadrés par l'une de ses monitrices, Anne-Sophie. La chaleur de cet été avait avancé la saison d'au moins deux semaines et les fleurs étaient plus éparses que d'habitude sur les bords de la piste. La potentille tormentille, par exemple, avait déjà disparu, et la sauge des bois était déjà presque fanée. Mais l'un des promeneurs, un instituteur de la Dordogne, en vacances au camping GCU, nous montra pourquoi le silène enflé est surnommé pétard, en en faisant éclater quelques-uns sur son poing, et pour la grande joie de tous. Il nous montra aussi que l'extrémité du pistil de la vipérine est bifide comme une langue de vipère, ce qui lui a donné son nom.

Fleur fétiche de cette piste du captage, et qui en fait en grande partie son intérêt, le géranium sanguin nous est apparu dans toute sa splendeur de sa belle corolle d'un rose foncé et très vif : un émerveillement de la nature. Puis, en poussant encore un peu, on put encore voir la marjolaine sauvage (origan), toujours à sa place au-dessus du bâtiment de la source. Et c'est finalement vers 17 heures que nous prîmes le chemin du retour après avoir pu admirer une bonne trentaine de fleurs.

■ La troisième et dernière promenade botanique de cet été s'est déroulée le 21 août et nous partîmes vers 14 h 30 du Poilu de Saint-Alban pour le chemin de la Croix des Charrières. Dès la montée du Mollard, et encore en plein village, on put déjà voir la pariétaria appelée aussi perce-muraille parce qu'elle s'insinue dans les fentes des murs, l'épinard sau-

vage (*chenopodium Bonus-Henricus*) et des tapis de rénovée des oiseaux sur lesquels on marche sans jamais remarquer ses petites fleurs blanches et dont les oiseaux mangent les petites graines. Plus loin, on vit aussi le pied de poule (lotier cornicillé), petite papilionacée aux jolies fleurs jaunes et dont les feuilles sont composées de 3 folioles écartées rappelant les 3 doigts de devant d'une patte de cet oiseau. Au delà de la Croix des Charrières, sur un talus, on détermina pour la première fois le grand boucage auquel, jusqu'ici, nous n'avions pas porté attention les années précédentes. Et cela nous permit aussi de le distinguer de son « frère » : le petit boucage, plus fin dans son ombelle aux fleurs un peu rosées et dont les feuilles ressemblent à celles de la pimprenelle.

L'une des participantes, une vacancière d'Amboise en Touraine, en gîte à La Perrière, avait apporté un cahier de 96 pages pour faire un herbier, ainsi que cela est proposé dans les programmes de la Maison du tourisme. On arrêta la promenade quand ce cahier, à raison d'une plante par feuille, fut rempli. Nous avions donc vu, et elle avait ramassé, 48 fleurs ou plantes sauvages (dont une feuille d'érable sycomore et une petite fougère : le capillaire rouge). Pas si mal que cela, finalement, pour un été si sec et cette date tardive du 21 août ! Mais cet ancien chemin de montée vers la combe du Merlet est toujours un peu frais et ombragé, et l'on y trouve souvent encore beaucoup de fleurs même quand elles sont déjà parfois fanées ailleurs. C'est ce qui en fait son intérêt et sa programmation en dernier pour les promenades botaniques du mois d'août depuis plusieurs années. Et je pense que je garderais ce choix pour l'avenir.

Bernard Patillon

Herbier des Villards

Un classement entièrement refait

Le projet de réaliser un Herbier de la vallée des Villards remonte à l'été 1990 ou 1991. J'avais alors reçu le soutien et l'aide de Mme Ginette Paret (Nantcheni), qui avait alors ramassé, déterminé et fait sécher une bonne vingtaine de belles fleurs des montagnes villarines pour faire débuter, de belle façon, cet herbier. Et je tiens à la remercier ici publiquement pour cette précieuse collaboration. J'avais alors réalisé, avec ces fleurs, les toutes premières planches de l'herbier. Elles y sont toujours et à leurs places respectives (voir plus loin).

Depuis, et au fil des étés, j'ai enrichi continuellement cet herbier. C'est ainsi qu'il compte maintenant plus de 150 fleurs ou plantes diverses (feuilles d'arbres, fougères, prêles). Ce nombre devrait être porté à environ 170 en août prochain car cet été encore j'ai ramassé 20 plantes nouvelles (dont 10 sont déjà en planches neuves) qui sont prêtes pour être insérées à leur place l'été prochain. En particulier une belle *Malva alcea* et une petite *Malva neglecta* (mauvaises) qui vont inaugurer l'emplacement réservé aux Malvacées depuis l'été dernier, et qui était vide jusqu'ici.

En effet, j'ai entièrement refait le classement de cet Herbier des Villards à la fin de l'été dernier, en suivant scrupuleusement l'ordre et les dénominations botaniques en vigueur, et cela en me fondant sur la seule flore alpine qui fait actuellement autorité sur notre territoire : la Flore de la Suisse (des Jardins botaniques de la ville de Genève), car elle comprend, entre autres, mais en particulier, toutes les plantes de la Savoie, et donc de la Maurienne, y compris de la vallée des Villards jusqu'à ses limites avec l'Isère.

Les fleurs et les plantes diverses sont ainsi regroupées en familles botaniques suivant l'ordre systématique en vigueur actuellement dans cette science. Certaines familles de plantes sont déjà bien pourvues (papilionacées, composées, etc.). Pour les autres familles qui seraient encore actuellement vides, elles ont déjà toutes chacune son emplacement ; et il n'y a plus qu'à y insérer toutes les fleurs possible au fil des cueillettes et des découvertes de nouvelles

fleurs, comme indiqué ci-dessus par exemple pour les Mauves : tout l'herbier est déjà en place pour les y accueillir.

Les premières planches de cet herbier avaient été rédigées rapidement, non pas dans la détermination des plantes mais dans la présentation de leurs notices. L'été dernier, Gilbert Pautasso, alors nouveau président de la Maison du tourisme et qui prêtait une attention bienveillante à l'herbier, m'avait formulé le vœu que ces notices fussent dactylographiées, ainsi que je l'avais déjà fait pour quelques-unes dans les années 95. J'ai donc fait l'achat, via la Maison du tourisme, d'étiquettes au format 10 x 9 cm, et adhésives, sur lesquelles j'ai dactylographié, avec l'aide de Chantal Frasse-Sombet et de Karine Decq, les entêtes de rubriques suivantes : nom vulgaire (= nom commun français), nom latin (= nom scientifique), famille, lieu de cueillette, date de cueillette, altitude, biotope (milieu écologique où vit la plante), et propriétés médicinales et culinaires le cas échéant (cas de l'épinard sauvage par exemple).

J'ai ainsi réécrit et sensiblement amélioré 38 notices neuves dans les 2 premiers classeurs de l'herbier. Il reste donc encore les notices des 4 autres classeurs à refaire, du moins pour celles qui le nécessitent ; car certaines, et quoique manuscrites, ont déjà été rédigées avec toutes les rubriques indiquées ci-dessus depuis quelques années. En outre, j'utilise désormais un nouveau code de couleurs pour ces nouvelles notices : noir pour le nom commun, rouge pour le nom scientifique, et vert pour le nom de la famille à laquelle appartient la fleur ou la plante.

Bd Patillon (*)

(*) Je tiens à préciser aux personnes qui se sont rendues à la Maison du patrimoine, et qui ont pu y voir l'herbier sec qui y est déposé, que cet herbier n'est pas le (grand) herbier de la vallée des Villards, mais qu'il n'est constitué que par les planches qui se sont trouvées en double, l'été dernier, lors du remaniement du grand herbier, tel que j'ai évoqué ci-dessus. Quant à l'herbier photo, à couverture rouge, ce n'est que le 2^e volume ; le premier volume, à couverture verte, est en dépôt permanent à la Maison du tourisme, aux côtés de l'herbier sec.

Au 15 août : des contacts sympathiques

C'est un nouvel herbier entièrement remanié et sensiblement amélioré que j'ai présenté au public sur un stand désormais habituel, et aimablement mis en place par l'équipe de la Maison du tourisme, pendant l'après-midi de la fête du 15 août.

Beaucoup de Villarins connaissent déjà cet herbier et ce sont souvent les touristes qui se montrent le plus intéressés, comme par exemple l'instituteur de la promenade de la vieille, qui a pu vérifier dans la notice de la planche qui la présente, que la sauge des bois n'est pas une vraie *salvia* (sauge) mais appartient en fait au genre *teucrium*, tel que j'en avais seulement évoqué la probabilité pendant cette balade du 14 août.

Mentionnons les visites sympathiques de M. Bonnet et de sa fille, venus se renseigner sur la linaigrette que je leur confirmai (sorte de petit junc dont les fruits forment une huppe blanche à son sommet, et qu'on peut voir, par exemple, pendant l'été, dans les prairies humides de Sous-le-Col). Et enfin aussi, à la fin de l'après-midi, les visites non-moins sympathiques et très cordiales de Mairie-Claire Bozon-Vialle, de son ami Alain Bordon-Biron, et pour la première fois de Jean-Jacques Tronel, qui me prodigué-

rent des félicitations et des encouragements qui m'ont beaucoup touché et qui contribuent à justifier, en plus du plaisir que j'y prends cependant, les centaines d'heures déjà passées à réaliser, au fil des ans, cet herbier ; en espérant, malgré ses éventuelles mais peut-être inévitables imperfections, faire œuvre utile.

Bd P.

Bibliographie

Pour celles et ceux qui s'intéressent aux fleurs et qui souhaiteraient pouvoir les identifier, voici quelques références de Flores accessibles au grand public :

1-David Mac Clintock et Richard Fitter, *Guide des plantes à fleurs d'Europe occidentale* (adaptation française pour l'Europe occidentale par Solange et Claude Favarger), 140 p., Ed. Delachaux et Niestlé, Paris (1986). Fleurs classées par couleur ; texte excellent. 2-Guide Vigot de la flore d'Europe, 447 p., Ed. Vigot, Paris (2000). Belles photographies.

3-Jean-Denis Godet, *Guide panoramique de la flore alpine*, 253 p., Ed. Delachaux et Niestlé, Paris. Très belles photographies.

4-Christopher Grey-Wilson, *Guide complet de la flore de montagne* (illustrations de Marjorie Blamey), 384 p., Ed. Delachaux et Niestlé, Paris (1996).

Les livres 1, 3, et 4 peuvent être empruntés, pour la somme de 1 euro et pendant tout l'été, à la Maison du tourisme.

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS

TÉL. 04 79 59 12 16

 GERLAND
Routes

St-Jean-de-Maurienne

Tél. 04 79 59 81 03

Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

PÉTANQUE

• **Hécatombe des favoris aux 30^e Six jours, qui échappent aux Villarins**
 • **Jean-Louis Pabion, champion des Villards**

30^e Six jours de Saint-Colomban (9-14 août)

Les Villarins bousculés

Belle participation pour ces 30^e Six jours de pétanque avec 42 doublettes (record de participation pour cette épreuve) réparties en 4 poules qui se sont affrontées du 9 au 14 août sur la place du Chef-Lieu. Les 4 premières de chaque poule étaient qualifiées pour les huitièmes de finale du concours général soit, dans l'ordre du classement :

Poule 1 : Charles Favre-Novel – Yves Billet ; Denis Jamin – Gérard Bozon-Verduraz ; Clément Tardy – Jean-Christophe Pabion ; Norbert Combet – Henri Isabel. Poule 2 : Fabrice Bozon – Frédéric Cornier ; Bertrand Mugnier – David Favre-Bonté ; Jérémie et Sylvain Martin-Cocher ; Nicolas Charpentier – Grégory Rochette. Poule 3 : Sébastien Dufour – Jean-Louis Pabion ; Alain Rostaing – Bernard Lanthelme ; René et Gérard Mugnier ; Christian Desfours – Didier Vachez-Valaz. Poule 4 : Raymond Mollaret – Raynaldo Olivieri ; Jean-Pierre Dompnier – Emmanuel Rey ; Denis Perrier – André Patru ; Christophe Favre-Novel – Pascal Gauthier.

En quarts de finale ce fut une hécatombe de favoris : René et Gérard Mugnier, Alain Rostaing – Bernard Lanthelme, Denis Jamin – Gérard Bozon-Verduraz, Sébastien Dufour – Jean-Louis Pabion.

En demi-finales, ce fut le tour des derniers Villarins qualifiés de quitter l'épreuve : Fabrice Bozon – Frédéric Cornier devant Raymond Mollaret – Raynaldo Olivieri (5 à 13), et Charles Favre-Novel – Yves Billet (brillants vainqueurs de l'édition 2002) devant Denis Perrier – André Patru (8 à 13). La finale était assez facilement remportée (13-6) par la doublette Raymond Mollaret – Raynaldo Olivier. A noter que Raymond Mollaret a été plusieurs fois champion de Savoie et que Denis Perrier, déjà finaliste l'an dernier, perd encore cette année en finale.

Le concours complémentaire a été remporté par la doublette Alexandre Mugnier – Corinne Blaix (et non Chaix...) 13 à 9 face à la doublette Denis et Christophe Ribato, Alex et Corinne sauvant ainsi « l'honneur » des Villarins.

Saint-Alban (17 août)

Vive l'Intercommunalité !

Jusqu'à présent, ce concours du Premier-Villard était organisé par la société de chasse de Saint-Alban. Mais devant le manque de volontaires pour s'occuper de l'édition 2003, ce concours a été repris et organisé par le club des sports de la vallée des Villards. Les 2 premières doublettes de chaque poule étaient qualifiées pour le concours général, les autres pour le concours complémentaire. Après une finale très disputée, Alain Bozon et Jean-Jacques Tronel l'emportaient 13 à 10 face à la doublette Alexandre Mugnier – Corinne Blaix.

Il faut féliciter le club des sports pour avoir, d'une part parfaitement organisé ce concours qui ne doit pas disparaître, ce qui a failli être le cas cette année sans le dévouement des membres de cette association et, d'autre part, par les magnifiques récompenses attribuées à tous les participants de ce concours. Il faut aussi tirer un grand coup de chapeau à Céline Dimec, 10 ans, nièce de Christophe et Martine Favre-Novel, qui a

La coupe des jeunes a été remportée par Vincent et Victor Lafaurie, deux joueurs de moins de 10 ans qui, tout au long de ces 30^e Six jours nous ont montré que, même à la pétanque, « la valeur n'attend pas le nombre des années », et qu'il faudra très bientôt compter avec eux. Chez les dames, Martine Favre-Novel et Pascale Jamin l'ont emporté tandis que la coupe de l'équipe la plus fair-play était attribuée à la doublette constituée des frères Hervé et Eric Tardy.

Après un apéritif offert à tous les participants par la maison Ricard (publicité gratuite...) , la remise des prix, animée par le toujours jeune et enthousiaste Alain Bozon, s'est déroulée sous la halle de la salle des fêtes en présence de René Mugnier et d'Alexandre Maulin, ce dernier étant spécialement venu de Saint-Sorlin pour récompenser les vainqueurs du concours avec un lot offert par sa société (Satvac).

Au cours de cette cérémonie, Fabrice Bozon a rendu un hommage émouvant à Jean-Noël Favre-Bonté disparu tragiquement dans une avalanche en février dernier et dont l'absence s'est faite cruellement sentir tout au long de l'été. Remerciements à l'association Aba pour les efforts déployés par ses membres pour l'organisation de ce concours qui fait partie des animations incontournables de l'été.

Résultats

Quarts de finale

Denis Jamin – Gérard Bozon-Verduraz / Fabrice Bozon – Frédéric Cornier, 5-13 ; Sébastien Dufour – Jean-Louis Pabion / Raymond Mollaret – Raynaldo Olivieri, 12-13 ; René et Gérard Mugnier / Denis Perrier – André Patru, 7-13 ; Charles Favre-Novel – Yves Billet / Alain Rostaing – Bernard Lanthelme, 13-9.

Demi-finales

Fabrice Bozon – Frédéric Cornier / Raymond Mollaret – Raynaldo Olivieri, 5-13 ; Charles Favre-Novel – Yves Billet / Denis Perrier – André Patru, 8-13.

Finale : R. Mollaret – Raynaldo Olivieri / Denis Perrier – André Patru, 13-6.

Résultats

Concours général

Demi-finales : Bertrand Mugnier – Bruno Carret / Alexandre Mugnier – Corinne Blaix, 3-13 ; Alain Bozon - Jean-Jacques Tronel / Nicolas Charpentier et sa copine, 13-5.

Finale

A. Bozon - J.-J. Tronel / A. Mugnier – Corinne Blaix, 13-10.

Concours Complémentaire

Bernard Lanthelme – Eric Ledain / Sylvie et Franck Tardy, 13-2.

Aire du Clos (12 août)

Grandiose !

Les 30^e Six jours de pétanque sont habituellement l'animation phare de la saison de pétanque. Mais, cette année, le concours organisé, au dernier moment, par l'association Aba a fait mieux et dépassé toutes les espérances. Cela a donné, de l'avis unanime, la plus magnifique animation de l'été. Pour plusieurs raisons. D'abord à cause du nombre de participants puisque 41 triplettes (123 personnes) étaient inscrites, un record ! Ensuite pour l'ambiance bon enfant qui régnait, l'odeur des grillades, la température estivale, le lieu (le plan d'eau).

Sur le plan sportif, c'est la triplette composée de Frédéric Cornier, Pascal Gauthier, et Christophe Favre-Novel qui l'a emporté face à Norbert Combet, Alain Delapierre, et Henri Isabel.

Le concours complémentaire a été gagné par la triplette Jean-Louis Pabion, Sébastien Dufour, Benjamin Maurino face à Mauricette Rostaing-Tayard, Eric Pommier, et Marc Cartier-Lange.

Côté organisation, il faut tirer un grand coup de chapeau à tous les membres de

l'association Aba qui ont permis un tel succès. On peut citer : Jean-Martial Pommier, le DJ (Disk Jockey) de la soirée, Benjamin Maurino, Jean-Baptiste Brosson, Geoffroy Bozon-Verduraz, Sylvain et Jérémie Martin-Cocher, Jessica Burdet et sa copine Anaïs, David Favre-Bonté, etc.

Résultats

Concours général

Demi-finales : Bernard Gillibert – Jacky Maurino – Jean-Jacques Tronel / Frédéric Cornier – Pascal Gauthier – Christophe Favre-Novel, 8-13. Norbert Combet – Alain Delapierre – Henri Isabel / Bernard Lanthelme – Roger Grassi – Georges Gros, 13-11.

Finale : Frédéric Cornier – Pascal Gauthier – Christophe Favre-Novel / Norbert Combet – Alain Delapierre – Henri Isabel, 13-7.

Concours complémentaire

Jean-Louis Pabion – Sébastien Dufour – Benjamin Maurino / Mauricette Rostaing-Tayard – Eric Pommier – Marc Cartier-Lange, 13-2.

Aire du Clos (2 août)

Boudé par les chasseurs

Seize doublettes réparties en 4 poules de 4 ont participé à un concours organisé, pour la première fois, par la société de chasse de Saint-Colomban (Acca), et qui s'est déroulée sur l'aire de loisirs du Clos.

Un seul regret : bien qu'organisé par, et donc au profit de, l'Acca de Saint-Colomban, très peu de chasseurs (sur la centaine que compte cette société) ont participé. Espérons qu'il seront plus nombreux l'année prochaine car leur président, Patrick Rostaing-Troux, a décidé de reconduire cette animation (le 3 août prochain), qui a quand même permis d'augmenter la trésorerie de l'asso-

ciation de 230 euros [Remerciements à Sébastien Sornet]

Résultats

Concours général

Demi-finales : Jean-Christophe et Jean-Louis Pabion / Jean-Marie Dufour – Paul Morel, 13-9 ; Yves Billet – Alain Rostaing / Bernard Lanthelme – Eric Ledain, 13-8.

Finale

Yves Billet – Alain Rostaing / Jean-Christophe et Jean-Louis Pabion, 13-4.

Concours complémentaire

Finale

Fabrice Bozon – Sébastien Dufour / Jaques Lafaurie – Clément Tardy 13-5

Chef-Lieu (6 août)

24 triplettes

Résultats

Quarts de finale

Christophe et Martine Favre-Novel – Christian Desfours / Clément Tardy – Jérémie Martin-Cocher – Véronique Carret, 11-13 ; Fabrice et Alain Bozon – Richard Tritto / l'équipe de Denis Perrier, 0-13 ; David et Michael Frasson-Botton – Jean-Christophe Pabion / David Favre-Bonté – Bertrand Mugnier – Virginie Bordon-Biron, 13-10 ; Frédéric Cornier – Pierre (père) et Pierre (fils) Aubert / Sébastien Dufour – Bernard Lanthelme – Jean-Yves Ibiza, 8-13.

Demi-finales

Clément Tardy – Jérémie Martin-Cocher – Véronique Carret / l'équipe de Denis Perrier, 3-13 ; Sébastien Dufour –

Bernard Lanthelme – Jean-Yves Ibiza / David et Michael Frasson-Botton – Jean-Christophe Pabion, 13-4.

Finale

Sébastien Dufour – Bernard Lanthelme – Jean-Yves Ibiza / l'équipe de Denis Perrier, 13-4.

Tête à Tête (17 août)

Le championnat des Villards tête à tête a connu sa plus faible participation avec 16 inscrits seulement. Pour la première fois, Jean-Louis Pabion est champion des Villards. Il a battu en finale son frère Jean-Christophe 13-12.

Textes de Norbert Combet

Belote du 22 août 2003

1^{er}. Annelise Ledain – Christophe Girard ; 2^{er}. Thierry Martin-Cocher – Jean-Marc (touriste) ; 3^{er}. Geneviève Quézel – Georges Maquet ; 4^{er}. Frédéric Poensin-Caillat – Thom Loek ; 5^{er}. Yves Gauthier et Jean-Pierre X. ; 6^{er}. Elena et Yves Bonnivard ; 7^{er}. Christine X. et Fabrice Faure ; 8^{er}. Serge Favre-Bonté et Georges X. ; 9^{er}. Simone Tardy et Gérard Bozon-Verduraz ; 11^{er}. Charles Favre-Novel – Richard Maldéra ; 12^{er}. Clément Tardy – Jérémie Martin-Cocher ; 13^{er}. Jean-Christophe Pabion et Eric X. ; 14^{er}. Dudek et Dudek ; 15^{er}. Francis Martin-Fardon et Léa Frasson-Botton ; 16^{er}. Jeannette Giraud – Irène Maquet ; 18^{er}. Armand Martin-Cocher – Jacques Favre-Mot.

VELO

Jacky Maurino quitte l'organisation du tour Arvan-Villards

Le tour Arvan-Villards, qui partait cette année du Corbier (29 juin), fêtait son 10^e anniversaire.

Le moment choisi par Jacky Maurino, créateur et l'organisateur depuis 10 ans de cette épreuve cyclotouriste, pour tirer sa révérence. « *Ca fait dix ans et il y a forcément une usure* », un sentiment de lassitude « *exacerbé par le fait qu'un tel événement est de plus en plus difficile à organiser, notamment à cause des contraintes administratives. Par exemple il faut des médecins, il faut passer une convention avec la Croix rouge, recevoir l'autorisation de la DDE, et s'assurer de la qualité des routes. Or rien n'est acquis. Sur les routes par exemple, on prévoit un tracé et on attend juin pour être fixé et si ça se trouve on doit tout changer au dernier moment.* »

Mais surtout, « *cette épreuve n'a jamais été prise à bras le corps par les municipalités. Comme elles ne paient rien en direct, sinon par l'intermédiaire du Sivav, elles ont l'impression que c'est gratuit et, comme tout ce qui est gratuit, que c'est pas sérieux. Or dans chaque commune il aurait fallu un correspondant. Un relais. Or dans certaines communes il n'y a personne, d'où une difficulté pour trouver des personnes pour aider, être aux carrefours, etc. Jusqu'à présent ça c'est toujours bien fini mais c'est toujours tendu.* »

L'origine de ces difficultés tient en partie au fait que « *c'est la municipalité qui décide que sa commune sera commune de départ. Elle en informe ensuite son office de tourisme qui le perçoit pas tout* »

jours très bien. D'où une mise en œuvre de moyens pas très spontanée ; il n'y a pas franche et saine collaboration. » Autre problème, arriver à mettre quelqu'un entre Cuines et Villargondran car personne ne veut descendre sur cette portion du parcours. Jusqu'à présent c'était le club cibiste de St-Jean qui s'en occupait, mais le nombre de ses membres diminuant...

La décision de Jacky Maurino est irréversible. Il en a informé officiellement Jacky Balmain, président du Sivav, qui étudie une solution professionnelle. « *Je n'ai rien contre, indique Jacky Maurino, mais ça ne sera pas le même prix.* » A titre indicatif « *nous, on fonctionnait avec un budget compris entre 75 000 et 80 000 francs subventions et inscriptions comprises. Pour la Vaujany, la commune verse à l'organisateur 250 000 francs plus les inscriptions, et fournit les bénévoles.* » Un autre monde. Pour le tour Arvan-Villards, avec le retrait de Jacky Maurino, qui reste à la disposition des futurs organisateurs pour un coup de main ponctuel, une page se tourne.

Classements

Petit parcours (80 km)

1^{er}. Thierry Bois, 2 h 49 min 52 sec (...) ; 43^{er}. Mathieu Taboury à 41 min 7 sec (...) ; 62^{er}. Andy Rostolan, à 52 min 58 sec (...) ; 143^{er}. Francis Brusque, à 1 h 54 min 1 sec (...) ; 146^{er}. Claudette Darves-Blanc, à 2 h 1 min 47 sec.

Grand parcours (125 km)

1^{er}. S. Richard (...) ; 31^{er}. T. Campardon ; 75^{er}. J.-L. Martin-Cocher, etc.

Montée de Cuines et course du Glandon (VTT)

Deux courses cyclistes ont été organisées cet été par la Maison du tourisme en partenariat avec le club de vélo de Saint-Jean, l'Elan cycliste mauriennais.

• Le 14 juillet c'était la 2^e édition de la montée cycliste de Cuines dédiée cette année au souvenir de Jean-Noël Favre-Bonté, disparu cet hiver, lui-même passionné de vélo, et un temps sociétaire de l'Elan cycliste mauriennais.

Malgré la canicule, il étaient 65 cyclistes au départ dont 25 Villarins ce qui est remarquable si l'on se souvient que l'an dernier, pour la 1^{re} édition, sur les 40 coureurs au départ, il n'y en avait aucun...

Tous les participants, lors de la remise des trophées, se sont réunis spontanément pour une minute de silence ô combien pathétique en hommage à celui auquel toutes et tous n'avaient cessé de penser lors de leur difficile ascension. Un instant de recueillement qui fut aussitôt suivi d'une salve ininterrompue d'applaudissements. Quand le vrai sport atteint un tel degré d'émotion, il n'est rien de plus beau - (Guy Reboul).

Classement

1^{er}. Thierry Bois, 26 min 30 sec ; 2^{er}. Grégory Gachet ; 3^{er}. Patrick Cordonnatto (...) ; 8^{er}. T. Campardon ; 13^{er}. Frédéric Rostaing ; 19^{er}. Franck Martin-Garin (...) ; 27^{er}. Andy Rostolan ; 28^{er}. Ralph Rostolan (...) ; 34^{er}. Jean-Lou Martin-Cocher ; etc.

• Onze courageux, dont deux Villarins, ont participé, dimanche 31 août, à la première édition de la course de VTT du Glandon. Sous une pluie battante, les coureurs devaient effectuer 4 fois une boucle de 4,5 km empruntant les che-

mins villarins. Au départ du Chef-Lieu de Saint-Colomban, ils devaient filer vers le Martinan par la route puis revenir par le chemin, prendre la piste du réservoir des Roches, pour redescendre au Chef-Lieu par la route.

La course a été facilement remportée par Emmanuel Michelland qui est aussi un adepte de la course à pied. Il a participé plusieurs fois à la Villarinch. A signaler aussi la présence dans cette épreuve de Thierry Bois, ancien vainqueur du tour Arvan-Villards. Côté villarin, Tristan Campardon termine à la 8^e place tandis que Jean-Lou Martin-Cocher a été contraint à l'abandon victime d'une chute sans gravité.

Il convient de remercier tous les bénévoles (il en reste...) dont l'aide est non seulement précieuse mais indispensable, ainsi que Hervé Vidal qui a offert les trophées et des lots aux trois premiers de l'épreuve.

La remise des prix s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint-Colomban en présence de René Mugnier et de Henri Girard, respectivement maire et adjoint de Saint-Colomban. Tous les concurrents ont été récompensés par des lots et ont reçu la bise de Solenn Clavel (Maison du tourisme) qui était venue apporter un peu de chaleur à cette journée maussade.

Espérons que le temps sera plus clément pour l'édition 2004 - (N. Combet).

Classement

1^{er}. Emmanuel Michelland, 58 min 40 sec ; 2^{er}. Sébastien Dupraz à 1 min 19 sec ; 3^{er}. Luc Perret à 2 min 19 sec (...) ; 8^{er}. Tristan Campardon à 12 min 35 sec (...) ; 11^{er}. Jean-Louis Martin-Cocher, abandon sur chute.

EXPÉDITION ÉQUATEUR

Trois Villarins à l'origine d'une expédition sportive et humanitaire en Équateur

Sous l'égide de l'association tarine *Courir pour le plaisir*, huit Savoyards dont 3 Villarins de Lachal, les deux frères Roland et Marc Bellot-Champignon, et Jean-Luc Joly, ont effectué, du 15 février au 9 mars 2003, une expédition sportive et humanitaire en Équateur (*Le Petit Villarin*, numéro 123, mars 2003).

Après une première présentation, en juin, réservée aux sponsors de l'opération, c'est le 11 août à la salle des fêtes qu'a eu lieu une conférence ouverte au public avec projection de diapositives et du film réalisé par Cyriel Tonin, l'un des membres de l'expédition.

L'idée d'une expédition vers un pays d'Amérique du Sud, est née il y a plusieurs années. Mais grâce à Mme Ines Hochet, équatorienne d'origine, conseillère municipale de Saint-Pierre d'Albigny, ce projet s'est peu à peu doublé d'un but humanitaire en coopération avec l'association française *Savoie solidaire* et le *Centre d'études et d'actions sociales* (CEAS, équatorien). Il s'agissait d'apporter à un village, Santa Anita de Nino Loma (3 600 m), créé en 1995 par 22 familles (une centaine d'habitants dont 28 enfants), une aide portant sur l'agriculture (élevage du cochon dinde dont la viande a une forte teneur en protéines), l'artisanat (tissage et vente de ponchos), et la vie quotidienne avec irrigation et création de toilettes pour améliorer l'hygiène.

Le volet sportif de l'expédition consistait à gravir le Cotopaxi (5 900 mètres) et le Chiborazo (6 300 mètres), puis à descendre en pirogue un des affluents de l'Amazone, et en vélo tout terrain les pistes équatorienne.

Arrivés à Quito, capitale de l'Équateur (2850 m) il a fallu très vite s'acclimater à

l'altitude car même si le groupe s'était entraîné, il reste qu'à des telles altitudes, on a du mal à s'habituer aux efforts. « *A 5 000 mètres, même se retourner dans son lit demande un effort. Alors, le « palpitan » se rappelle à nous !* », précise J.-L. Joly.

Puis, le 21 février 2003, aidé par un guide local francophone, 4 cordées partent à 2 heures du matin et en 7 heures, atteignent le sommet du Cotopaxi : un cratère de volcan de 800 mètres de diamètre et crachant des fumées soufrées ! Le bonheur d'avoir réalisé ce « presque 6 000 » gommant alors un peu l'immense déception de ne pas avoir pu réaliser, à cause des conditions climatiques, l'ascension du Chiborazo. Les séances de pirogue (120 kilomètres !) et de VTT (sous une pluie battante) apportant elles aussi leurs lots de souvenirs et de réconforts.

Côté humanitaire, sur un budget de 30 000 euros établi grâce à des dons des collectivités locales(*), d'entreprises, de commerces, etc., 5 000 euros ont été versés à la présidente de l'association Femmes du village.

Au cours de la conférence les trois Villarins ont maintes fois souligné la qualité de l'accueil qu'ils ont reçu là-bas. Et, très bien accueillis, deux des membres de l'équipe décidèrent un jour de jouer aux cuisiniers pour offrir aux villageois un repas savoyard avec diots, saucissons, Beaufort, le tout accompagné de 5 kg de crozet et 8 bouteilles

de ce bon vin blanc de Savoie qu'est la Roussette. On se serait cru au Pied-des Voûtes pour la fête du pain. Et Marc Bellot-Champignon de dire : « *Et la prochaine fois, pourquoi pas une matouille ?* »

Le jour de la visite du village était aussi celui de la fête du drapeau et donc férié, ce qui permit aux enfants (qui reçurent des fournitures scolaires) de participer aux festivités et à un match de football avec deux ballons offerts par l'équipe. Partie surprenante : il fallait faire attention à ne shooter ni trop fort ni trop loin car comme l'a dit Jean-Luc Joly : « *C'est comme si on jouait sur les crêtes entre La Toussuire et Bellard.* » En effet...

C'est le contact avec les enfants, leur regard et leur gentillesse, qui a le plus marqué Roland Bellot-Champignon. « *Et jamais de mendicité, jamais de mains tendus* », précisait-il. Quant aux adultes, aux costumes toujours colorés, « *ils sont toujours souriants malgré la pauvreté et la précarité. Ils ne se plaignent jamais. Cela devrait nous amener à ne pas nous plaindre pour rien, nous ici...* »

Quelques villageois ont « tiré » des patates pour en faire apprécier les variétés. Qui connaît les paysages minéraux quasi désertiques du col de Sambuis ou du col de la Croix aux alentours de 2500 m, doit avoir du mal à imaginer des pommes de terre 1 000 mètres plus haut...

Le fanion, planté au sommet du Cotopaxi, ainsi qu'une pierre volcanique ramassée sur ce sommet, ont été remis au maire de Saint-Colomban, René Mugnier, en présence du champion olympique Jean-Pierre Vidal qui était aussi le parrain de ce raid.

Le projet de village sera financé par l'expédition (25 %), par le CEAS (25 %), le restant étant à la charge de l'association du village. Mais une chaîne de solidarité pourrait être créée. Déjà grâce à Jean-Marc Faisan, une malle de médicaments, transitant par un prêtre français de Riobamba, est parvenue sur place où les médicaments sont chers et difficiles à trouver. Et il se dit que, si l'organisation de telles opérations est satisfaisante, d'autres produits pourraient suivre... A noter que des tee-shirts et des cassettes sont en vente au bénéfice exclusif de l'association du village.

Pour finir, Roland Bellot-Champignon a donné rendez-vous aux Villarins pour leur parler de sa prochaine expédition, dans trois ans car c'est à peu près le temps qu'il faut pour en préparer une. « *Mes souvenirs commencent à peser plus lourds que mes projets* », ironise Roland. Privilège de l'âge ou résultat d'une vie de montagnard bien remplie ? Quoi qu'il en soit, il a su entraîner avec lui Marc et Jean-Luc, dans une expérience qu'aucun d'eux n'oubliera(**).

Christophe Mayoux

(*) Dans la vallée des Villards, on compte parmi les sponsors la communauté de communes, la commune de Saint-Colomban, mais aussi le boulanger (anciennement à Saint-Colomban) et le pharmacien de Cuines, Jean-Luc Taboury et Jean-Marc Faisan.

(**) www.ifrance.com/cpl



■ De gauche à droite : Roland Bellot-Champignon, Jean-Luc Joly, et Marc Bellot-Champignon.

POINT DE VUE

Pour un nouveau projet de chasse à Saint-Colomban

Si j'ai décidé d'écrire ces quelques lignes, c'est que cette fois-ci la « coupe est pleine ». Le bureau de l'Association communale de chasse agréée (Acca) de Saint-Colomban ne remplit plus son rôle en ne donnant pas la parole aux membres de l'association et en refusant de mettre au vote un autre projet que celui qu'il présente et soutient.

Cette année, il me semble pourtant avoir agit réglementairement en dévoilant à Patrick Rostaing-Troux, président de l'Acca, mon intention de présenter au vote de l'assemblée générale une autre façon de chasser à Saint-Colomban avec, comme seule ambition, de faire réfléchir les sociétaires et surtout de débattre de tout cela ensemble.

A sa demande, une heure avant l'assemblée générale (juin dernier), j'ai rencontré le conseil d'administration pour lui exposer mes idées. Il m'a alors été dit que le projet pourrait être mis au vote cette fois-ci, et j'avoue avoir été satisfait de cette rencontre et de cette réponse. Seulement cette satisfaction n'aura été que de courte durée car j'ai très vite compris que certaines personnes n'apprécient pas, mais alors pas du tout, la contradiction dans le débat.

Pour comprendre ce revirement, il faut savoir que toute assemblée générale débute par la présentation, par le trésorier, et pour approbation, des comptes de l'exercice écoulé. Le bureau de l'Acca donne également depuis environ deux ans un budget prévisionnel pour l'année à venir. Or sur les deux documents présentés cette année, apparaissent, pour l'année écoulée, la somme de 2 000 euros, dépensés pour des frais d'avocat⁽¹⁾, et, pour le budget 2003-2004, la somme de 2 500 euros pour les mêmes frais. A mon interrogation, il a été répondu qu'il s'agissait des frais engagés pour les procès entre l'Acca et M. Vidal⁽²⁾ sans autre explication.

Une discussion à ce sujet a fait monter le ton car j'ai objecté que je trouvais la méthode du bureau assez singulière puisque l'assemblée générale n'avait à aucun moment été informée de ces procès ni de leurs conséquences (paiement des frais de justice, éventuelle condamnation, etc.) et, encore moins, ne les avait approuvés. A ce propos, certaines remarques venues de la salle, m'ont énormément surpris car j'ai entendu comparer les méthodes de travail du bureau de l'Acca de Saint-Colomban, sans doute pour les relativiser, avec celles du conseil municipal de Saint-Colomban et celles de l'Assemblée Nationale où, à la fois et respectivement, M. le maire et M. le premier ministre agiraient de même pour faire passer leurs projets et leurs réformes...

Autre point : à l'examen du budget présenté, il se trouve que ne figurait pas le résultat de la vente des casquettes de chasse pour l'année dernière. On nous a alors répondu que le budget avait été clos en mai 2003...

Devant ce manque d'information, j'ai demandé que l'approbation des comptes se fasse à bulletin secret. Le résultat a

été que 33 % des membres présents (ou représentés) n'ont pas approuvé les budgets présentés. C'est la première fois depuis que je suis sociétaire de l'Acca de Saint-Colomban (1980) que cela arrive. Il y a de quoi méditer...

La vengeance dit-on est un plat qui se mange froid. Mais, cette fois-ci, il n'a pas eu le temps de refroidir... Lorsque le sujet du mode de chasse a été abordé, et bien que l'on m'avait affirmé que je pourrais présenter mon projet, je me suis vu notifier une fin de non recevoir au simple fait que j'avais osé demander un vote secret sur l'approbation des comptes. Je trouve cette attitude révoltante et c'est pourquoi j'ai décidé de présenter mes idées dans ces colonnes afin que les chasseurs de Saint-Colomban puissent les examiner. J'aurais préféré, et de loin, en parler au cours d'une assemblée générale car c'est en confrontant nos idées que nous pouvons faire évoluer la chasse.

Les grandes lignes de ce plan sont les suivantes :

1-repartir l'ensemble des bracelets (chamois, chevreuil et cerf) pour tous les chasseurs, et ce pour toute la saison de chasse ;

2-mettre en place neuf groupes de chasseurs de 9 à 11 personnes ;

3-redéfinir quatre secteurs de chasse ;

4-chaque groupe de chasseurs se verrait attribuer 1 cervidé, 4 chamois (dont deux adultes) et 3 chevreuils pour la saison (de l'ouverture à la fermeture). Avec cette répartition, il resterait des bracelets chamois et chevreuil pouvant servir, par exemple, à récompenser des chasseurs pour un tir remarquable (vieille bête, bête

déficiente).

5-la réserve pour la chasse au chamois reste une rotation à part comme aujourd'hui et sous la même forme ;

6-prévoir un calendrier avec toutes les dates de chasse, de l'ouverture à la fermeture, pour chacun des groupes de chasseurs. J'en ai préparé un que je tiens à la disposition de qui est intéressé.

Voilà en quelques points les grandes lignes d'un projet de mode de chasse qui doit, à mon avis, aller vers la simplicité. Ce mode de chasse simple peut nous permettre de retrouver le sentiment de liberté de la chasse d'antan avec toutefois la certitude de la pérenniser. Je crois aussi que ce mode de chasse permettrait d'aplanir tous les problèmes inhérents à la gestion assez lourde des plans de chasse car il s'agirait aux groupes de chasseurs de gérer, pour la saison de chasse, leurs attributions et leurs jours de chasse à l'intérieur du groupe même.

Enfin, que cela soit clair, je ne brigue aucun mandat au sein du conseil d'administration de l'Acca de Saint-Colomban car, en 18 ans de bons et loyaux services, je pense avoir fait, avec d'autres, tout ce qui était en mon pouvoir pour faire avancer les choses (mises en place des plans de chasse, ONF, travaux, etc.).

Jean-Luc Joly

(1) Il s'agit de Me Chaze, propriétaire d'une résidence secondaire à Saint-Colomban, et, depuis un an, membre « étranger » de l'Acca.
(2) M. Hervé Vidal (père de Jean-Pierre Vidal, champion olympique) s'est vu refuser, par le bureau de l'Acca de Saint-Colomban, une carte de membre au titre de preneur de bien rural, et refuser une carte « étranger » malgré l'acquisition d'un bien immobilier à Saint-Colomban.

PLAN DE CHASSE

Les raisons d'une baisse

Le plan de chasse attribué à l'Acca de Saint-Colomban pour la saison 2003-2004 indique une diminution du nombre de chamois à prélever sur le massif de Belledonne. Comment expliquer cette baisse de 3 unités ?

Pour la saison de chasse 2002-2003, le bureau de l'Acca avait obtenu une augmentation de 5 chamois adultes à prélever sur le massif de Belledonne (augmentation rarement constatée sur un massif). En contrepartie, le bureau devait présenter à l'assemblée générale, pour approbation, un plan de chasse au chamois qualitatif, identique à celui qui existe à Saint-Alban. Il s'agissait là, de la seule condition posée par la direction départementale de l'agriculture (DDA) qui délivre les plans de chasse, condition acceptée par le bureau.

Or ce plan n'a pas jamais été présenté par le conseil d'administration de l'Acca aux assemblées générales qui ont précédé la saison de chasse 2002-2003. De plus le résultat du massif de Belledonne pour cette dernière saison a montré un déséquilibre important.

Pour ces deux raisons, la DDA, et elle seule, n'a pas pris en compte la demande du bureau de l'Acca de Saint-

SAINT-COLOMBAN

Les raisons d'une baisse

Colomban, demande que j'ai moi-même, comme délégué de massif, présenté à la réunion des sous-commissions des plans de chasse à Saint-Jean.

Aussitôt connue cette décision, j'en ai informé Patrick Rostaing-Troux, président de l'Acca. Petite précision : suite à cette décision, le bureau de l'Acca a adressé un recours à la DDA comme c'est prévu par le règlement. Et en juillet dernier, la DDA a répondu au bureau que ce recours n'était pas recevable, d'une part, parce qu'il n'était pas motivé, et, d'autre part, parce que la condition posée par la DDA n'était pas remplie.

Il est regrettable que cette réponse n'ait pas été portée à la connaissance des sociétaires lors de la dernière assemblée générale (août). Ce qui aurait évité à certains de porter un chapeau trop grand pour eux...

Au delà des pratiques du bureau, tout ceci donne à réfléchir sur l'attitude que nous devons avoir vis-à-vis de nos interlocuteurs privilégiés (DDA et fédération départementale de chasse), ainsi que vis-à-vis des gens extérieurs à la chasse qui observent la façon que nous avons de vivre notre passion.

J.-I. J.

Ouverture

Le 14 septembre c'était l'ouverture pour les 100 sociétaires de l'Acca de Saint-Colomban. Cette année, les chasseurs devraient trouver, grâce à une bonne reproduction au printemps, un gibier abondant. A Saint-Colomban, 50 chamois, 34 chevreuils, 9 cerfs, 13 coqs de bruyère, et 2 perdrix bartavelle, ont été attribués au plan de chasse.

Depuis, 20 chamois ont été prélevés, dont un par Cédric Emieux, dans la combe des Roches, et un par Guillaume Martin-Cocher, à l'Echet, le jour même de l'ouverture. Quatre chevreuils ont été prélevés, un par l'équipe de Philippe Martin-Cocher en Bellard, un autre au Tépey par l'équipe de Gabriel Rota, un troisième par l'équipe d'Eddy Bozon-Vialle à l'Orcelle, et enfin un par l'équipe de Patrice Rostaing-Troux (Echets).

Six sangliers ont été abattus, par Cédric Emieux (combe des Roches), François Bitz (Sapey), Eric Cartier-Lange (Barral), Eddy Bozon-Vialle (Charavoirin), Gaston Emieux (sous le Golachon), et Yves Bonnivard (au Truc)

Pour les cerfs, ont été tués : 2 faons (cerfs de l'année) par Claude Darves-Blanc (un aux Roches, l'autre en Miolans), et un daguet (cerf mâle de 1 an et demi) par Thierry Bozon (Lachal) sous Montrond.

Trois coqs de bruyère ont été pélévés

par Christel Martin-Cocher et Cédric Emieux notamment.

A noter, la bonne initiative prise par le bureau de chasse en faveur du petit gibier. En effet, pour inciter à tuer un maximum de renards qui causent d'énormes dégâts sur le petit gibier, l'Acca a décidé que tout chasseur qui tuera 5 renards durant la période de chasse, n'effectuera pas sa corvée de chasse lors de la prochaine saison. Cette année on pourra chasser le sanglier, sur la neige, par équipe de 4 chasseurs jusqu'au 15 décembre 2003. Après cette date, la chasse sera interdite.

Norbert Combet



■ Gaston Emieux et Camille Combet. Mais c'était l'an dernier...

Comptages

Coqs. Vingt cinq personnes, dont 12 membres du club des épagnuels bretons, 8 chasseurs et 5 sympathisants, ont participé au comptage des coqs, le 16 août, sur les deux communes villarinchées. Cette année 10 secteurs (contre 8 l'an passé) ont été prospectés : 1 sur la commune de Saint-Alban et 9 sur la commune de Saint-Colomban. Globalement, on a dénombré 12 coqs (contre 7 en 2002 et 17 en 2001), 18 poules (contre 15 en 2002 et 25 en 2001), 37 jeunes (contre 34 en 2002 et 25 en 2001), et 12 nichées (contre 11 en 2002 et 7 en 2001). Soit 67 oiseaux contre 56 en 2002 et 64 en 2001, ce qui montre une stagnation du nombre de jeunes par nichées - 3,1 - pour 3,1 en 2002 et 3,6 en 2001. Cette population est donc toujours fragile. Chamois. Un comptage aura lieu le 18 octobre sur le massif de Belledonne.

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

LA CAVE JEANDET

Vins Fins - Champagne - Spiritueux

Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année

11, Place de l'Hôtel de Ville

73000 Chambéry

Tel. 04 79 85 61 65

SAIN-T-ALBAN

Extraits des registres des baptêmes, mariages et sépultures « Pour perpétuer le souvenir, et pour l'édition du bienveillant lecteur »

Il est toujours frustrant, lorsque l'on dépouille les registres des baptêmes, mariages et sépultures (BMS) d'une commune, de tomber sur des textes en latin et de ne pas pouvoir les comprendre.

Plusieurs auteurs signalent que, parfois, certains de ces livres renferment des détails croustillants sur la vie locale. Pour Saint-Alban, il n'en est rien(1). Ces notes ne révèlent, tout du moins pour moi, que des coutumes, des noms de lieux (disparus ou oubliés), des phénomènes météorologiques (avalanches), ou des épisodes de la vie courante : insécurité (déjà...), etc. Elles n'en sont que plus précieuses même si, naturellement, le curé-rédacteur n'était pas toujours objectif, pouvant parfois arranger ou embellir les choses, et se donner le beau rôle. Mais n'est-ce pas humain ? Et puis, n'était-il la Voix officielle ?

Voici quelques extraits de ces chroniques du temps passé, courant de 1708 à 1795, pris dans les BMS de la commune de Saint-Alban, et transcrits du latin par M. Michel Voir, professeur de latin à Grenoble.

Jean Garbolino

- Le 2 avril 1708, le révérend Dufresne, curé de la paroisse, écrit :

« Albane Frasson dit Formaz, matrone de Saint-Alban-des-Villards, m'a présenté à moi, curé, aux portes de l'église paroissiale, un enfant à baptiser, en présence de Jean-Claude Darve, dit Tyraz, et de son frère François, et de Jean-Baptiste Darve, le parrain, et Jacqueline Darve, la marraine, enfants du susdit Jean-Claude Darve. Comme j'avais demandé à la sage-femme elle-même de qui elle avait déclaré le fils, il me fut répondu, non par celle-ci, mais par Jean-Claude Darve, lui-même, qu'il était le fils naturel de Marie Rosaz, de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, des œuvres de Nicolas Creuale, sous-centurion et premier officier auxiliaire d'une phalange du nom de Refort comme le révéla au dit Darve la dite Marie Rosaz, mère de l'enfant, lequel enfant j'ai baptisé et à qui j'ai donné le nom de Jean-Baptiste, les dits Jean-Baptiste et Jacqueline Darve, le parrain et la marraine, le portant sur les fonts, lesquels invités à signer joignirent leurs marques. »

« De fait, le 8 du même mois et de la même année s'est présentée devant moi, curé, la dite Marie Rosaz, mère du sus dit fils Jean-Baptiste, et après avoir prêté serment la main sur les saintes Ecritures, elle a déclaré, en présence de Catherin Darve et de Pierre Darve, sollicités comme témoins, que le dit Creuale était le père naturel du dit Jean-Baptiste son fils, en foi de quoi j'ai signé de ma main les présentes le 8 mars 1708. Avec Pierre Darve témoin premier nommé, et Catherin, invitée de son côté à signer, Catherin à joint sa marque. »

- Suite au décès d'Antoine Quézel le 19 août 1725, le curé Garin, prêtre de la paroisse écrit :

« Il m'a été déclaré, d'après le témoignage des anciens, que la coutume était, dans cette paroisse de Saint-Alban-des-Villards, qu'un berger fut tenu d'aller au devant des cadavres du village de Bon Mollard, jusqu'à la croix gravée sur une pierre meulière au-dessus du village des Rivaud. »

- Le 23 décembre 1725, le même curé note :

« Le 23 a été inhumé Joseph Latard, âgé de 60 ans, qui le 20 du même mois fut étouffé dans son moulin détruit de fond en comble par une masse de neige tombée du mont du Balet. On dit qu'il fut ici sans exemple que l'avalanche fût descendue jusqu'aux moulins du Premier-Villard qu'elle a détruit cet hiver. »

1725 : une avalanche jusqu'aux moulins du Premier-Villard

pour principal enjeu l'hégémonie, en Italie, des Français ou des Autrichiens. Charles-Emmanuel III, roi de Piémont-Sardaigne, allié de la France, n'obtint que Tortone et Novare au traité de Vienne en 1738. En 1742, déçu, Charles-Emmanuel III s'allia aux Autrichiens contre la France, la Prusse et l'Espagne. La Savoie est envahie par les Espagnols. Le roi vient au secours des Savoyards mais se retire à Turin sans combattre. L'occupation espagnole durera 6 ans. La population sera très lourdement taxée en réquisitions de toutes natures, la taille fut augmentée d'un tiers, et la trop

fameuse capitulation(3) laissera le pays exsangue. Le fait que Charles-Emmanuel III se retire sans combattre va créer une fissure dans l'esprit des Savoyards qui n'ira qu'en s'aggravant, trouvant son épilogue en 1860 lors du vote pour le rattachement de la Savoie à la France – (J. G.)

- Au mois d'août 1781, le révérend Mact écrit :

« Le dimanche 26 août 1781, vers environ 9 heures du soir, comme je revenais de Saint-Colomban où j'étais allé pour administrer les sacrements, deux hommes se tinrent en embuscade avec des fusils dans un champ près de ma chambre dans laquelle j'entrai, et ils firent partir un des fusils à travers la fenêtre et voulurent me tuer. Mais Dieu tout puissant me fit échapper à cette mort imprévue. Note pour perpétuer le souvenir de ce fait et pour l'édition du bienveillant lecteur. » [Ce n'est certainement pas une erreur due à la pénombre : ses agresseurs ont bien tiré à travers la fenêtre de sa chambre ! Que reprochait-on au révérend Mact pour éprouver à son encontre un tel sentiment d'inimitié ? Chaque lecteur interprétera à sa façon ! – (J. G.)]

- Le 7 juillet 1787, du révérend J.-M. Darve :

« Note, bienveillant lecteur, que le 25 juin 1787, jour où autrefois on célébrait la fête de saint Alban, patron de la paroisse, le feu du ciel est tombé sur le logis de Jacques Chaboud-Combaz et l'a entièrement détruit, et que la responsabilité de cet incendie m'a été imputée par les habitants qui m'ont cru en colère parce qu'ils ont, malgré mon opposition, sonné les coches selon la tradition. Ô race aveugle et ce qui est pis, perverse ! » [Il est vrai que l'on prêtait au curé des pouvoirs occultes dont celui de faire de la physique ». Quand j'étais jeune, on imputait au curé les feux follets du cimetière⁽⁶⁾ – (J. G.)]

- Fin juillet 1791, du révérend Antoine Ducruz :

« Note que les baptêmes, les mariages et aussi les sépultures contenus dans ce registre depuis le 19 juillet 1791 ont été consignés par écrit par le révérend Antoine Ducruz, originaire de la paroisse d'Albiez-le-Jeune, successeur immédiat du révérend J.-M. Darve, qui, après une assemblée tenue le 21 juin devant l'église, communément appelée « haute ville », dont le sus dit révérend fut élu pasteur, fut mis à sa propre place par ses supérieurs légitimes pour diriger l'église de Saint-Alban-des-Villards en possession de laquelle... » [Le passage est visiblement inachevé. On sent toutefois la fierté du nouveau pasteur dont c'est la première affectation. On remarquera au passage, comment est appelée le lieu où est érigée l'église (haute ville) – (J. G.)]

- Du même, début 1793 :

« Note, bienveillant lecteur, que les Français, qui déjà depuis quelques années s'étaient détournés de leur prince, en 1792 ont engagé les hostilités contre le roi de Sardaigne et, après avoir chassé son armée le 22 septembre de cette même année, se sont rendus maîtres de la Savoie et de Nice qu'ils ont occupées. A l'annonce de cette nouvelle,

tous tremblèrent de crainte, et la principale cause de cette crainte, était que ne fut mise en péril la religion catholique que les Savoyards avaient toujours professée, sans aucune erreur concernant la foi (excepté une partie du diocèse de Genève qui au XVI^e siècle avait pris le parti de l'hérésie de Calvin) depuis les premiers siècles où elle leur avait été prêchée, et aux dogmes de laquelle les français avaient déjà porté atteinte dans leur propre pays en demandant à chaque membre du clergé des serments non conformes à la foi catholiques. La Savoie occupée, il fut ordonné de planter un arbre de la liberté dans toutes les paroisses, et de réunir dans toutes les églises des assemblées dans lesquelles on débattait pour savoir si les Savoyards voulaient être réunis à la République Française, ou s'ils voulaient constituer une république à part, et, dans ce dernier cas, il leur faudrait construire à leurs frais une citadelle au lieu communément nommé Mont-Cenis, où ils avaient déjà dressé un arbre de la liberté. Pour éviter de telles dépenses dont ils étaient incapables de s'acquitter, les Savoyards, contre leur volonté, furent d'accord pour s'unir à la République Française, pourvu que les Français ne portassent en aucune façon atteinte aux dogmes de leur religion et n'exigeassent de tous les prêtres aucun serment contraire à la foi catholique. Unanime fut la voix de l'ensemble des fidèles, et unanime leur voeu. Et les Français promirent tout cela, mais ne furent pas fidèles à leurs promesses. En effet, l'année suivante, c'est-à-dire 1793, le 8 février, fut publiée au grand jour une proclamation qui ordonnait que tous les curés, individuellement, et les autres prêtres ayant charge d'âmes prétassent serment, ou que dans les quinze jours ils quittassent le sol de la République et gagnassent l'étranger, sous peine d'être exilés dans l'île communément appelée Guyane où beaucoup, ayant refusés de jurer, furent déportés et où beaucoup, pour ne pas dire tous, moururent dans le Seigneur. »

« Je laisse le soin au lecteur de vérifier les détails et les affirmations du curé Ducruz qui, comme il l'expliquait dans une précédente note, partit d'abord un an en exil, revint en cachette, puis fut capturé et envoyé au bagne de l'île de Ré⁽⁴⁾ – (J. G.)

- Enfin, le 25 décembre 1795 il écrit :

« Note, bienveillant lecteur, qu'aujourd'hui vingt-cinq décembre, jour de la naissance de N.S.J.C., comme à cause de la persécution qui bien loin de prendre fin arrive à être toujours plus cruelle, j'étais le seul curé pour les deux paroisses des Villards, le révérend Ravoire, pasteur de Saint-Colomban, n'étant pas encore revenu d'exil, j'ai dit la messe de minuit à Saint-Alban, celle de l'aurore à Saint-Colomban où se rendent presque tous mes paroissiens, celle de dix heures enfin à Saint-Alban à laquelle assista la plus grande partie de Saint-Colomban. »

(1) Les photocopies de ces registres peuvent être consultées librement aux heures d'ouverture de la mairie.

(2) Lieux où se trouvent pressoir et cuves.

(3) Impôt payé par tous les habitants de plus de 7 ans, clergé compris.

(4) Jean Garbolino, Les tribulations du révérend Ducruz, 1791-1813, *Le Petit Villarin*, numéro 91, mars 1995.

Assainissement, nouveau cimetière, accès au domaine skiable, aire de loisirs la commune poursuit sa modernisation, en attendant des lits

Une trentaine de personnes seulement ont assisté à la réunion publique d'information de la municipalité de Saint-Colomban, le 23 août, à la salle des fêtes. Il est vrai qu'à la même heure, 17 heures, se déroulait l'assemblée générale de la société de chasse et un concours de pétanque. Ceci expliquant sans doute cela.

Dans une brève introduction, René Mugnier, maire de Saint-Colomban, a remercié les élus présents (9 sur 12) qui ont « fait l'effort de se libérer », et Maurice Bouchet-Flochet « pour la préparation de la salle, des chaises et du micro », indiquant ensuite : « On est là pour répondre à vos questions sur tous les sujets et plus particulièrement les remontées mécaniques et la liaison, l'immobilier, la route d'accès au domaine skiable, le plan d'eau, qui a été très satisfaisant cet été, le programme 2003 de déboisement, le PLU, etc. » Et de donner immédiatement la parole à la salle.

Maurice Frasse, président de l'association des Villarins et amis des Villards, a ouvert le débat par une question sur l'état des secours contre l'incendie. Jugeant que « l'intervention des pompiers de Saint-Jean peut prendre 25 à 30 minutes », Mce Frasse a demandé s'il n'était pas possible « comme cela se fait à Saint-Alban, que chaque habitant, par hameau, soit informé des moyens qui sont encore à sa disposition pour faire face aux premiers secours ».

Patrick Louadoudi, premier adjoint, a alors expliqué : « Le souci de sécurité est omniprésent chez nous et dans nos consciences car ça nous engage personnellement. Aussi, aussitôt élus, nous avons réactivé les volontaires du corps de première intervention (CPI) villarin avec l'aide du corps de Saint-Jean. Mais ça a été impossible de faire repartir le bénévolat. Que voulez-vous on ne peut pas forcer les gens à faire du bénévolat. Le CPI devenait donc un corps administratif et non-opérationnel. Donc, on a informé le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et dissous le CPI. Le matériel a été donné au SDIS de Saint-Alban-en-Leysse. Néanmoins, il y a toujours en place les bornes à incendie qui sont vérifiées annuellement ou même deux fois par an, et il y a du matériel de première intervention, lances à incendie par exemple, dans les armoires qui sont dans chaque hameau. Cependant, je signale que pour des problèmes d'assurance ce matériel n'est pas utilisable par n'importe qui. »

Peu satisfait par cette réponse, Mce Frasse a insisté d'une manière cassante (ce qu'il a reconnu après la réunion) qui a mis le... « feu au poudre », s'attirant parfois des réponses du « même tonneau ». Mce Frasse : « Tout ça c'est du bla bla bla. A Saint-Alban, ils ont fait des manœuvres et expliqué aux gens comment s'y prendre. Ils se défendent ! ». A cela P. Louadoudi a répondu que : « on ne peut rien faire car il n'y a pas de bénévoles », et R. Mugnier a répliqué : « Ne prenez pas Saint-Alban comme exemple car là-bas ils ont des outils mais pas d'eau », précisant : « Il y a 52 pompiers à Saint-Jean et ils viennent rapidement. Les bénévoles, avant, ils étaient à droite ou à gauche au moment d'un incendie. Par ailleurs les employés communaux

savent faire marcher le matériel de première intervention. Enfin, il faut savoir qu'il y a depuis quelques années une départementalisation des secours avec concentration des moyens et fermeture des petits CPI comme le nôtre. C'est irréversible ! » Sur ce point, Jacques Maurino, conseiller municipal, est intervenu pour souligner que cette nouvelle organisation était une règle nationale. « Ce que vous dites est vrai mais ça ne dépend pas de nous, c'est législatif ». Pour Mce Frasse, justement : « On crève de ça, du législatif, en France ». D'où cette réplique : « Alors votez autrement aux législatives ! » lancée par J. Maurino dans un brouhaha que R. Mugnier interrompt en s'adressant à la salle : « Vous avez d'autres questions ? ». Oui il y en d'autres, sur la sécurité toujours mais concernant les avalanches cette fois, et posées par... Mce Frasse encore. On apprend alors que des travaux seront effectués dans la combe de Barral, sur le territoire communal, pour 185 000 euros subventionnés à 50 %, puis sur le territoire domania. Dans la combe des Croix, le conseil général a envoyé un spécialiste qui est allé sur le terrain avec Henri Girard, adjoint, et la DDE va remplacer le fil détecteur d'avalanche posé, il y a quelques années, en travers de cette combe, par un détecteur laser.

Dernière question (provisoirement) de Mce Frasse à propos de l'éclairage public « qui est bien mais, à Lachenal, il reste des zones d'ombre qui pourraient être facilement éliminées en déplaçant des lampes dans le village qui servent à rien ». Delphine Ferroud, conseillère

m u n i c i p a l e , explique qu'un réaménagement de ce type est déjà intervenu dans ce hameau.

Michel Tronel demande ensuite pourquoi il n'y a pas eu d'écho dans la presse sur l'inauguration de l'aire de loisirs. René Mugnier : « Très bonne question. En effet il n'y a rien eu, et c'est général pour les autres manifestations. Dans Le Dauphiné libéré nous sommes « squizés ! » Vous avez pu y lire le compte rendu du 15 août de Bessans... Le correspondant en place considère qu'il est en train d'esquinter les élus alors qu'il est en train d'esquinter le pays. Or André Bitz, correspondant aux Villards, est en place à vie. On annonce même des choses dans Le Dauphiné sous la rubrique Saint-Alban. Mais je vais vous dire, moi, Le Dauphiné libéré, je l'achète plus. »

En réponse à une question de Stéphane Pezzani sur l'immobilier (« Où

en est-on avec Maulin ? ») R. Mugnier déclare : « Je me suis expliqué dans St-Col flash infos, lui s'est expliqué dans Le Petit Villarin. Je n'ai pas voulu lui répondre car mes prédécesseurs considéraient que c'était un journal polémique et je n'ai pas voulu faire pareil. Moi je me suis expliqué dans St-Col flash infos. » En somme : chacun sa vérité... Pour la municipalité, la situation est claire. René Mugnier : « Il y a eu dépôt de permis de construire en mai, puis, fin mai début juin, le groupe Georges V, qui avait pris date au Mollaret avant Maulin, nous a dit : « on construit pas après une réunion avec la maison mère ». On sait qu'il y a eu des pressions, et le gestionnaire a été mis en difficulté car il n'a pas pu obtenir des tarifs préférentiels avec l'exploitant » (...) « Maulin a tous les atouts et c'est difficile de démarrer quelque chose. Lui ne veut pas faire car, s'il voulait faire 400 lits, c'est une goutte d'eau quand on voit ce qu'il construit dans les Arves » (...) « Depuis octobre 1998 le Mollaret est libre et La Pierre aussi. Il aurait pu construire sur ces sites. A La Pierre ça dépend de lui. S'il veut faire, il peut ; mais s'il ne veut pas il peut empêcher »

Et à La Perrière ? « Il considère que France Location est trop près de ce qu'il construirait, et comme les prix ne sont pas les mêmes, ça le gêne. » A propos de France Location, J. Maurino rappelle « que dans les Arves, Maulin a donné en gérance à France Location des immeubles qu'il a repris ! » ajoutant : « L'immobilier aux Villards c'est difficile. D'ailleurs si ça avait dû se faire cela serait fait depuis longtemps. En plus on est à 1 000 mètres et on a un produit difficile à vendre. »

Pour R. Mugnier, Saint-Colomban conservent des atouts : « Nous, on a 12 000 m² de terrain à construire. Or en Maurienne les mètres carrés commencent à manquer. Donc il est possible qu'on se retourne vers nous bientôt car l'exonération fiscale qui facilite ce type de constructions expire en 2006. » Pour J. Maurino, une autre raison peut nous permettre d'espérer : « Ce qui peut nous sauver c'est qu'il y a une distorsion, dans les stations, entre le nombre de lits et le débit horaire des remontées mécaniques. Or ici le débit horaire est satisfaisant, donc à la fin ça peut intéresser les promoteurs », tout en nuancant toutefois son propos par cette remarque : « Mais aujourd'hui les promoteurs ne veulent pas vendre mais louer. Or remplir des immeubles c'est un métier. » Derniers

Mauvaise presse

Suite à des différends qui l'opposent depuis plusieurs mois à quelques responsables villarins de Saint-Colomban (municipalité, Maison du tourisme, Festivillards), André Bitz, correspondant du *Dauphiné libéré* (DL), aurait demandé à la direction locale de Saint-Jean, et bien que soutenu par elle, à ne plus couvrir la commune de Saint-Colomban à partir du 1^{er} août. Voilà qui expliquerait pourquoi aucun article n'est paru dans le DL depuis cette date. Guy Reboul (Saint-Etienne-de-Cuines) est le correspondant le plus proche des Villards. Il couvre les Cuines, La Chambre, Saint-Martin-sur-La Chambre, Notre-Dame du Cruet et Montaimont, mais, selon lui, il ne peut intervenir à Saint-Colomban que si « sa hiérarchie le lui demande ».

Comme dans le même temps, peu d'articles, pour ne pas dire aucun, paraissent dans *La Maurienne*, la commune de Saint-Colomban et, dans une moindre mesure, celle de Saint-Alban sont quasiment absentes de la presse mauriennaise. Une situation préjudiciable pour la vallée, et paradoxe si l'on songe à tous les correspondants, officiels ou officieux, qu'elle a connus. Rien que dans les 5 dernières années : André Gamel, Claude Gauthier, Christiane Quézel-Yoyon (toujours en place mais qui écrit peu), Wendy Parmentier-Juin (qui a quitté les Villards), Gilbert Pautasso (*La Maurienne*), et André Bitz (*Le Dauphiné libéré*).

atouts, pour René Mugnier : « Les liaisons qui seront effectives dès décembre prochain. Jusqu'à présent, les promoteurs étaient sceptiques sur leur faisabilité, maintenant la donne est différente. Enfin on est les seuls en Savoie à avoir baissé la taxe d'habitation de 6 points. »

Cet échange sur la situation de l'immobilier fait dire à Richard Maldéra : « Alors Maulin il fait la pluie et beau temps ». Selon lui : « Il viendra à St-Col quand il n'aura plus de boulot ailleurs ». René Mugnier rappelle que si M. Maulin

est aujourd'hui en position de force c'est en vertu d'une convention passée entre la commune et la Satvac : « Que voulez-vous, on est pendus avec cette convention qui court jusqu'en 2016 et que j'ai été le seul à ne pas voter. »

Enfin, à une question de Mce Frasse : « Et l'immeuble de la SIV qui se dégrade ? » R. Mugnier indique que « la commune n'a rien à voir dans cette affaire » et que « le bâtiment sera vendu aux enchères », P. Louadoudi précisant : « Nous on a fait notre devoir, on l'a mis en sécurité. La grue a été enlevée dans les six mois qui ont suivi notre élection et le bâtiment a été entouré par du grillage. »

Ensuite, question de Jacques Favre-Mot sur le plan d'eau et sur le terrain de football des Echets. R. Mugnier : « Le plan d'eau est une réussite. Mais le 12 juillet les eaux étant troubles nous avons dû le vider et le nettoyer. Cependant les travaux n'ont pas été « tip top » malgré l'apport de plusieurs tonnes de galets. Mais rassurez-vous, on va l'améliorer en supprimant le WC chimique pour en faire un en dur avec peut-être une douche. Pour le terrain de foot, on a eu l'opportunité d'avoir la terre végétale du plan d'eau. Ensuite on a mis du gazon mais on a eu de grosses difficultés pour arroser, de même d'ailleurs qu'au plan d'eau et à la route de La Pierre. Mais tout cela sera repris. » P. Louadoudi assurant : « L'entreprise n'est pas encore payée. On a fait les mêmes constatation que vous et on va s'en occuper cet hiver. »

Ensuite questions sur un caniveau aux Roches (qui sera bétonné), sur le curage au pont des Croix (on fera le nécessaire), et sur la qualité de l'eau qu'on boit (l'analyse de début juillet était bonne).

Puis, J. Favre-Mot : « Le boulanger va-t-il partir ? » R. Mugnier : « C'est une rumeur ! Il est content de son été. Il va en vacances et revient le 2 septembre. Laissez parler les gens. Lui devait partir avant d'arriver. Aujourd'hui ils sont là. »

Pour J. Maurino le problème est « qu'aujourd'hui il n'y a plus d'épicerie. C'est ça le problème. Il a vendu le stock d'épicerie, soit qu'il avait besoin de finances soit il a pas pu le reconstruire. Taboury a montré qu'il ne faut pas être défaitiste puisqu'il a réussi. Simplement il faut trouver le bon boulanger au bon moment. » R. Mugnier réaffirmant : « On l'a aidé avec chambre de pousse, congélateur, etc. Moi je considère que c'est un service public. »

Mce Frasse : « Et l'assainissement sur la vallée, où en est-on ? ». R. Mugnier : « On a une réunion le 5 sep-

Réunion publique d'information (Saint-Colomban)

Suite de la page 12

tembre avec Saint-Alban car on ne s'oriente pas vers une solution avec Cuines car plus on est ensemble, plus ça coûte cher ! Il y a trois solutions : Saint-Alban seul, Saint-Colomban seul, ou les deux communes ensemble avec une station d'épuration dans le virage au-dessus du Pied-des-Voûtes. Mais de toute façon ça fait des sommes astronomiques. Les chiffres sont de ce matin : que pour nous, il y en a pour 7 millions de francs en investissement et pour 670 000 francs par an de fonctionnement. La meilleure solution c'était d'aller à Cuines. Ça permettait de rénover la station d'épuration de Cuines et de prendre le Pied-des-Voûtes. Mais St-Col ayant un potentiel fiscal important, pour payer on est là ! » Martine Ferroud demande alors si la solution du lagunage a été envisagée. Son coût de fonctionnement serait quasiment nul. R. Mugnier répond que non mais que la municipalité est favorable pour étudier cette possibilité.

Michel Tronel : « Et le cimetière, son extension ? » R. Mugnier : « J'ai repris le dossier de 1993. Le conseil général m'a demandé de réactualiser les prix ; le dossier sera transmis très bientôt et, avant le 30 septembre, on aura la réponse du conseil général. Si on a un refus de subvention on s'élanera quand même, dès 2004 ou en 2005, sur ce projet qui comprendra une extension et un columbarium. Il se situera derrière l'église, à droite au-dessus du jardin d'Yvon Favre-Bonté. Avec des cyprès, des haies, etc., avec peut-être des caveaux. »

Une question d'Alice Vial qui s'inquiète de la pente du terrain, et sans doute pour détendre la conversation sur un sujet aussi sombre, R. Mugnier répond : « Eh bien ! comme ça, quand vous irez arroser vous n'aurez pas besoin de vous baisser ! » Autre question d'Alice Vial, dont on a compris peu après, que la famille était concernée : « Et si les gens ne sont pas d'accord pour vendre leur terrain ? ». La réponse de R. Mugnier est d'abord... « surprenante », puis claire : « C'est un problème épique et cette année a été très pénible pour moi. Il faut absolument faire quelque chose. » Pour P. Louadoudi ce projet est une nécessité car « le cimetière actuel est « malade ». On a fait le maximum pour le rénover et notamment on a créé un ossuaire. On a déboisé autour du mur d'enceinte pour empêcher les feuilles mortes de tomber à l'intérieur, on a désherbe, on a décaissé et on a remis du matériau qui convient mieux. Mais on aura du mal à le tenir correctement. » R. Mugnier précise que le mur de soutènement de la place du Chef-Lieu débutant lundi, « avec la terre, on comblera derrière l'abri poubelle qui est à côté du cimetière. On fera également une entrée sur le côté pour supprimer l'entrée actuelle sur la route. »

Michel Tronel : « Et les travaux dans

l'église ? » L'assainissement extérieur a été fait, le goudronnage tout autour également. Pour l'intérieur, les élus expliquent qu'ils étudient la possibilité d'utiliser un nouveau procédé. Ces travaux ne sont pas subventionnés. Néanmoins il est impératif de faire l'assainissement avant les peintures et le chauffage à l'intérieur car il n'est plus question d'utiliser le chauffage au gaz qui provoque de la buée. P. Louadoudi : « Chaque année on mettra de l'argent dans ces travaux. »

A une question de J. Favre-Mot sur « la vitesse dans le village », P. Louadoudi fait le point : « On est en contact avec la DDE. On a réfléchi à des dispositifs : gendarmes assis, mais ça pose un problème pour le déneigement, rainurages, bandes rugueuses, etc. Mais ça n'empêchera pas l'incivisme des gens. Mais c'est vrai il y a du danger. » R. Mugnier : « Par rapport au Chef-Lieu, dont la traversée va être refaite, cette insécurité sera intégrée au projet. En effet, du jeu de boule du Martinan à la maison Combet il y aura 2 giratoires. Il y aura un cheminement piéton de chez Paul Girard jusqu'au Prin. » Et les pistes cyclables ?

« Elles seront jumelées avec le cheminement piéton. »

Autre sujet abordé par S. Pezzani : « Y a-t-il une garantie d'ouverture du col de Bellard ? » R. Mugnier : « Comme pour les immeubles, c'est comme ils veulent. Le Gazex c'est le problème de la Satvac. Ils devaient faire des expérimentations avant de sécuriser le site mais rien n'a été fait. L'expérimentation sera pour cet hiver ! De plus, je ne l'ai jamais dit jusqu'à maintenant car on me l'a jamais demandé, mais je suis clair : on ne paiera pas car la Satvac n'a pas participé au financement du téléski installé l'an dernier au col de Bellard. » P. Louadoudi ajoutant : « Ils veulent équiper le col de Bellard en Gazex mais le traitement de ce problème par des moyens conventionnels est toujours possible. Il n'y a pas urgence d'équiper en gazex. »

Ensuite, à propos d'un mur de soutènement qui est construit par les employés territoriaux, à Lachenal, et répondant à la question de Mme Frasse demandant s'il ne faudrait pas confier ces travaux lourds à des professionnels, R. Mugnier justifie ce choix : « On est pas là pour tout faire faire par des entreprises car c'est pas tout à fait le même prix. »

Mme Bouchet-Flochet intervient propos du déboisement effectué par les collectivités locales pour demander : « Après le déboisement, qui s'occupe des prés déboisés ? » P. Louadoudi : « On fait des efforts pour déboiser des propriétés privées mais un sondage auprès des propriétaires concernés a montré que ceux-ci étaient contre un traitement chimique des souches. Alors je demande que les propriétaires privés s'occupent de ce net-

toyage après déboisement. Sur les parcelles communales on va réaliser le traitement des souches. On va voir aussi si légalement il n'y a pas possibilité d'engager une procédure, au nom de la continuité de l'action, pour obliger les propriétaires à entretenir le déboisement. »

Vient ensuite une question de Mme Frasse sur l'école : « Et l'école intercommunale ? » R. Mugnier : « L'école est de Saint-Colomban ! Vous ne savez pas cela M. Frasse ? C'est moi qui ai demandé le changement de nom pour l'accueil des enfants à 4 ans. » P. Louadoudi : « Elle va prendre une autre dénomination et ça, ça dépend de Saint-Col. Mais sa construction est prise en charge par la communauté de communes. Pour cette construction, l'appel d'offres sera lancé courant septembre mais les travaux ne débuteront qu'en mars-avril 2004 car l'instruction du permis de construire va prendre 3 mois car c'est un bâtiment sensible (NDLR : ce permis a été accepté mi-septembre). Il sera prêt pour la rentrée de novembre 2004. Le terrain est situé sur Saint-Colomban mais à la limite des deux communes. Et on va accepter les enfants de 4 ans en maternelle. »

A propos d'une question de J. Favre-Mot sur le revêtement de la salle des fêtes (apport de gravier) P. Louadoudi précise : « On va revoir cette question dans le cadre du réaménagement de la salle des fêtes. Mais rien n'est arrêté. » R. Mugnier détaille : « On va garder le maximum de place sous la halle et on va soigner le revêtement après les travaux. » (...) « On va coordonner la réhabilitation de la traversée du Chef-Lieu, en 2004, et celle de la salle des fêtes qui prend en compte la sonorisation et la création de la régie touristique. Mais là il faut des murs paravalanches et des modifications de la toiture car on est en zone sensible. Il n'y aura plus de parking l'été sauf des arrêts minute pour les livraisons et La Poste. Il y aura une zone piétonnière avec possibilité de jouer aux boules et d'effectuer des animations estivales. »

Mme Frasse : « Où en est le projet commun de lotissement avec Saint-Alban, en dessous Lachenal ? » R. Mugnier : « Ce n'est pas abandonné et c'est prévu au PLU. Il y aura une route sous Lachenal qui rejoindra le Planchamp avec desserte d'une zone artisanale et agricole, et d'un lotissement. Oui, il y aura une zone constructible commune avec Saint-Alban. »

A propos de zone agricole, Julien Martin-Cocher : « Et les tas de fumier ?

On peut rien faire ? » R. Mugnier : « Le 3 juin on a organisé une réunion sur le sujet. Des agriculteurs étaient présents et intéressés. Maintenant, certains, comme le Gaec de la fia, le sont moins car ils vont ailleurs. Faire quelque chose ? L'an passé, il y a eu une plainte de la DDE pour le tas de fumier au bord de la départementale. Elle est restée sans suite. Alors... » P. Louadoudi ajoute : « Il faut faire un diagnostic d'épandage pour savoir combien on peut épandre, puis créer un point de stockage. »

Jacques Maurino s'interroge : « Centraliser tout en un endroit ? c'est difficile car la commune est grande. L'épandage ? C'est irrégulier et le stock il faut en faire quelque chose. Enfin le 3 juin les agriculteurs étaient pour et maintenant moins. Le dossier est difficile. » P. Louadoudi conclut sur ce sujet : « On s'est donné une vocation touristique, il faut donc que tout le monde fasse des efforts (...). Les tas de fumier, en terme d'image de la vallée, on peut trouver mieux. »

Et la route d'accès au domaine skiable ? Il y aura une réunion le 5 septembre à ce sujet. Le projet qui a été adopté par le conseil municipal (décision de principe) est celui d'une route qui quitterait la départementale à hauteur du jeu de boules du Martinan, pour descendre vers l'abri des poneys et passer sous le cimetière pour atteindre le pont de Nantchenu. Un nouveau pont (les buses seraient démolies), l'ancien étant conservé pour les piétons.

Le coût de cette route, environ 10 millions de francs, serait entièrement pris en charge par le conseil général car, partant de la départementale, elle serait considérée comme une extension de la départementale. Seuls les parkings au pied des pistes seraient à la charge de la commune, parkings dont le nombre doit « augmenter compte tenu de la proximité du domaine skiable de Saint-Colomban, de la vallée de la Maurienne, proximité qui poussera les gens à monter à Saint-Colomban pour skier sur les Sybelles. »

En réponse à Gilbert Emieux, le prix des forfaits est donné. A ce sujet J. Maurino précise que cet hiver « il y aura 5 forfaits journée vendus à Saint-Colomban donc il y aura probablement des queues pour acheter tout ça. Il faudra du personnel en plus » ; R. Mugnier le rassure : « Nous l'avons demandé. »

Après 2 heures d'échange, R. Mugnier met un terme à la réunion en invitant les participants à assister aux réunions du conseil municipal.

E. Tronel-Peyroz

Les nouveaux tarifs des remontées mécaniques

Comme ces dernières années, il sera possible d'acheter, avant le 5 décembre prochain, le forfait saison valable pour le domaine skiable de Saint-Colomban à des tarifs préférentiels auprès de la Satvac. Avant cette date, le forfait saison coûtera 120 euros (94 euros l'an passé) contre 175 euros en cours de saison. Il permettra de skier sur l'ensemble du domaine skiable de Saint-Colomban, de La Pierre au col de Bellard.

Avant le 5 décembre également, le forfait saison pour l'ensemble des Sybelles (La Toussuire / Les Bottières / Le Corbier / Saint-Jean d'Arves / Saint-Sorlin d'Arves / Saint-Colomban) coûtera 305 euros contre 500 euros après. En haute saison (soit du 20 décembre 2003 au 4 janvier 2004 et du 31 janvier au 14 mars 2004) le forfait journée Saint-Colomban (adulte) coûtera 16,90 € et celui des Sybelles 32,90 €.

Pour les possesseurs d'un forfait saison Saint-Colomban, il devrait être possible, cette année encore, d'aller skier dans les stations de Maurienne à des prix préférentiels grâce aux forfaits extension à la journée. Au départ de Saint-Colomban, les titulaires d'un forfait saison paieront le forfait journée Sybelles 21 euros.

Enfin, cette saison, un système de caution permettra à un titulaire d'un forfait demi-journée (matinée) de payer un supplément (5,20 €) remboursable si le forfait est ramené à la caisse avant 13 heures. Exemple, un skieur paiera son forfait matinée Saint-Colomban 12,70 €. En rajoutant la caution de 5,20 €, il aura la possibilité, à midi, soit de se faire rembourser ces 5,20 € s'il arrête de skier, soit de continuer l'après-midi. Auquel cas il aura payé son forfait légèrement plus cher (1 euro), soit 17,90 € au lieu de 16,90 €.

A noter la gratuité pour les enfants de moins de 5 ans et les personnes de plus de 75 ans, ainsi que le tarif réduit pour les personnes de plus de 65 ans (même tarif que les enfants).

Ch. Mayoux



■ Mur de soutènement au Chef-Lieu.

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN

CHIANALE
FILS

Butane - Propane - Camping-gaz

655, avenue de la Gare
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84



Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

Chapelle, Triandou, presbytère, gîte d'alpage, route, AFP : « assumer nos responsabilités et mener à bien nos projets »

Une quarantaine de personnes a assisté mercredi 13 août à la réunion publique « d'information et de débat » proposée par la municipalité de Saint-Alban.

Le maire, Georges Quézel-Ambrunaz, fit rapidement le point sur le projet de création de l'**AFP du Nant**, en précisant qu'il souhaitait prendre le temps de débattre des nombreuses questions soulevées par ce projet en fin de réunion, avec les personnes concernées.

Après la décision du conseil municipal de Saint-Alban, le 14 septembre 2002, de lancer un projet de création d'**AFP**, une commission d'études fut créée le 23 novembre 2002. Les propriétaires furent convoqués au printemps 2003 à 3 réunions publiques. L'enquête publique débutera le 25 août 2003 et durera un mois. Après avis du commissaire enquêteur et du conseil municipal, la décision finale concernant la constitution de l'**AFP** sera prise en assemblée générale de propriétaires, puis le préfet de la Savoie prendra, s'il y a lieu, l'arrêté de création.

Daniel Quézel-Ambrunaz évoqua ensuite les travaux communaux, réalisés ou en projet.

La restauration extérieure de la **chapelle des Voûtes** est terminée. La remise en état des peintures et fresques intérieures sera réalisée après les travaux de charpente et toiture qui restent à mener, alors qu'ils n'étaient pas prévus à l'origine dans le projet d'architecte. L'état de délabrement de la poutraison a en effet été constaté au cours de la première tranche de travaux, par l'architecte comme par la mairie, qui regrette de n'avoir pas découvert plus tôt cet élément. Toute la charpente est à changer et le toit à refaire. Le choix de tôles plates est jugé beaucoup trop onéreux par Emile Quézel-Yoyon, premier adjoint. Le maire explique que ce matériau a été imposé par l'architecte des Bâtiments de France, dont il convient de suivre les conclusions. A une question du public, Georges Quézel-Ambrunaz indique que le montant total des travaux de restauration s'élève à 120 000 , sur lesquels portent les 80 % de subvention.

La mairie a la volonté d'acheter le châlet existant au-dessus de la chapelle des Voûtes, mais l'acquisition de ce bâtiment a été retardée par des problèmes de succession non liquidée.

La restauration de la **chapelle du Premier-Villard** est envisagée pour les prochaines années.

Le bar-restaurant-épicerie **Le Triandou** fonctionne depuis quelques mois (c'est une réalisation communale gérée en affermage). La mairie juge ses débuts satisfaisants, le chiffre d'affaires réalisé en 2 mois - valant celui de l'année 2001.

Des problèmes matériels restent à résoudre : le bruit fait par la hotte aspirante gêne réellement le voisinage. La mairie affirme sa volonté d'apporter des solutions.

La réfection de la **fontaine du hameau du Frêne** a été liée à l'installa-

tion de matériels contre l'incendie. Ce point soulève débat : les habitants du hameau, en réponse à une enquête de la mairie, avaient indiqué leur souhait de voir le mur de soutènement réalisé en pierres apparentes ; or celui-ci a été crépi, par suite d'une mauvaise coordination avec l'entreprise. Un auditeur indique qu'il avait cette apparence-là dans le passé.

Daniel Quézel-Ambrunaz mentionne la réfection de la **couverte du mur** de la cour située sous la mairie, celle du **four à pain** du Pied des Voûtes (avec une petite aide de l'association des Villarins et amis de la vallée des Villards, dont le montant n'a pas encore été fixé) et la restauration de la **Croix de la mission** au Bessay.

Le **périmètre de protection** des eaux du captage des Perrières a été effectué.

Des **travaux d'enrobé** ont été menés : au Pied-des-Voûtes (devant le local à poubelles) et au Premier-Villard (secteur de la Combette). La restauration du chemin du Mollaret au Premier-Villard était programmée, mais le projet est suspendu (impossibilité à trouver un accord foncier).

Les jeunes participants au chantier franco-allemand ont œuvré à la **réhabilitation du sentier** qui relie presque intégralement l'Echaut aux Granges, permettant aux randonneurs d'éviter quasiment toute la piste forestière dans ces secteurs.

Le maire présente ensuite différents projets.

Une **aire de jeux** doit être réalisée (horizon possible 2005) au Premier-Villard (emplacement de la maison dite de Tobé).

La **réhabilitation du presbytère** sera prise en charge par la communauté de communes, avec en projet un logement pour saisonniers, 4 gîtes, des W.C publics et un local poubelles, pour un montant prévisionnel de 500 000 H.T.

Le permis de construire de la **chaufferie au bois** est en voie de dépôt. Subventionné à 80 %, ce bâtiment alimentera les bâtiments communaux et les riverains qui en auront fait la demande (qui devront signer une convention et verser un acompte). Son démarrage est espéré pour 2005.

En réponse à des questions du public, la municipalité indique que cette réalisation répond avant tout au souci de favoriser l'utilisation d'une énergie renouvelable, avec un approvisionnement en bois local pour la plus grande partie des besoins. Elle permettra une très légère économie par rapport au montant actuel des frais de chauffage des bâtiments communaux et pourrait générer la création d'un emploi à temps partiel.

La chaufferie au bois ne sera pas adaptée au chauffage de l'église, pour laquelle sera étudié un système de chauffage radiant au gaz.

Le bâtiment aura une surface de 170 m² et sa hauteur sera de 10 m environ.

La chaufferie n'émettra pas de bruit mais une bouffée de fumée au démarrage seulement.

Est ensuite abordée la **réhabilitation de l'ancien café du Merlet**, dont la réalisation sera demandée à la communauté de communes. Trois esquisses d'architectes sont présentées. Le public débat brièvement sur la justification des dimensions prévues. La question de la nécessité d'un toit conforme aux normes actuelles des toitures de montagne est posée par le public. La municipalité doit étudier le problème.

Le maire demande aux auditeurs un vote indicatif sur les 3 esquisses. L'une d'elles n'obtient aucune voix, les 2 autres recueillent l'une 18 voix et l'autre 15.

Le dossier du **désenclavement de la route du hameau du Mollard**, actuellement peu accessible aux véhicules de sécurité, est ensuite présenté. La DDE avait proposé un premier projet, adopté à l'unanimité par le conseil municipal.. A la demande d'Armand Cartier-Lange, conseiller municipal, un autre projet a été établi, avec un trajet sans lacets, moins long et donc moins coûteux.

Ces projets doivent desservir également le secteur constructible de la Doata. Un vote indicatif du public est là aussi requis et retient le deuxième projet. Le maire signale qu'il a l'inconvénient de toucher des jardins actuellement exploités et qu'une solution compensatrice devra être trouvée (échange de terrains).

Michel Donda passe ensuite à la question de la **alimentation en eau potable**. En cet été de grande sécheresse, le réservoir communal se recharge à peine. La situation n'est pas très facile non plus pour les alpagistes du Merlet, « *presque en difficulté* ».

La mairie poursuit actuellement les études engagées de recherche d'eau au fond de la combe du Merlet, afin de pourvoir l'alimentation en eau du futur gîte d'alpage et celle des chalets occu-

pés dans la combe, mais aussi d'abonder le réservoir communal. Deux sources sur les 3 analysées (pic du Lavoir – pic nord du Merlet – pic sud du Merlet) sont déclarées potables.

La demande d'un raccordement à la conduite d'eau du syndicat de moyenne Maurienne ayant été formulée par d'anciens conseillers municipaux lors de la réunion publique de l'été 2002, la municipalité présente une étude de coût, qui conclut que le captage de l'eau du Merlet serait beaucoup plus économique, car beaucoup plus subventionné en tant que nouvelle source d'alimentation.

Dans le public, une personne juge que l'aspect environnemental du problème est sous-estimé, le captage des sources lui paraissant remettre en cause l'éologie de la combe. Le maire répond que la notion de « débit réservé » sera prise en compte et que, par ailleurs, le Merlet est loin d'être alimenté par ces seules sources.

Une autre intervention demande que soit analysée l'eau du secteur du Cugnet, qui ne tarit pas même en cet été de sécheresse. Michel Donda indique que ce secteur n'a pas été retenu par l'hydrogéologue départemental.

L'idée est émise aussi dans le public d'un raccordement au réseau de Saint-Colomban, excédentaire en eau. La mairie signale que là aussi les travaux seraient nettement moins subventionnés que pour un captage nouveau, mais que cette solution sera examinée.

Après que le géomètre en ait établi le tracé (carte disponible en mairie pour 6,50 euros), la mairie souhaite procéder à la **régularisation de la route du Replat** (acquisition par la commune des terrains qui ont été nécessaires à sa réalisation).

Le maire sollicite ensuite l'avis du

Lire la suite page 15

EAU POTABLE

Une nouvelle source pour Saint-Alban

Après deux ans d'étude, les travaux pour capter la source du pic sud du Merlet, qui représente moins de 5 % des ressources en eau de la combe, ont débuté le 15 septembre sous la direction de MM. Simon (DDAF) et Dicowski (hydrogéologue). En octobre 2001, dans le cadre de la revitalisation de la combe du Merlet, une recherche en eau potable avait été effectuée par la DDAF et un hydrogéologue. L'objectif était triple :



■ Le captage de la nouvelle source.

Le captage de la nouvelle source. Dans la deuxième quinzaine de février, période d'étiage pour les sources de montagne. Puis, au printemps dernier, en accord avec les services de la DDAF (eau et alpages) et de la direction de l'environnement du conseil général, il a été décidé de capturer cette source. C'est l'entreprise HMTP qui a été retenue pour ces travaux qui peuvent être subventionnés à hauteur de 80 % dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources en eau. Ce ne serait pas le cas si la commune s'était branchée sur un

réseau existant. Une raison qui a conduit la municipalité de Saint-Alban à écarter le projet de branchement sur le réseau de moyenne Maurienne.

Ces travaux seront terminés début octobre et permettront d'effectuer un jaugeage précis de la source. La phase suivante consistera à distribuer cette eau dans le cadre du schéma d'alimentation en eau potable qu'effectue la direction de l'environnement du conseil général.

Michel Donda(*)

(*) Adjoint au maire de Saint-Alban.

PARET-GRIS JACQUES Sarl

CENTRE USINAGE FAO

Mécanique de Précision

Matériel Aéropostuaire - Réparation Industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guyemer - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

HÔTEL RESTAURANT

DE LA POSTE

Logis de France, Qualité et Accueil

Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires

Spécialités locales et régionales

73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS

Tél. 04 79 56 25 33

ARVAN-VILLARDS

Le massif Arvan-Villard présente pour plus de 10 millions d'euros de projets dans le cadre du 12^e contrat de plan Etat-Région

LE CONTRAT DE PLAN

Le comité syndical du Sivav a adopté la version provisoire, complète et chiffrée, du contrat « stations moyenne montagne » du massif Arvan-Villard présenté par M. Jean-Philippe Pellegrin, chargé de mission au Sivav.

Ce contrat entre dans le cadre du 12^e contrat de plan Etat-Région. La première réunion du comité de pilotage pour l'Arvan-Villard a eu lieu le 4 juillet dernier avec la définition des projets. Après l'accord du Sivav, l'ensemble des maires de l'Arvan-Villard, les représentants du Sivav, et les offices du tourisme seront conviés à une présentation de l'ensemble du projet, en préfecture, le 1^{er} octobre prochain, en présence des techniciens de la région Rhône-Alpes.

Jacky Balmain, président du Sivav, et Jean-Philippe Pellegrin ont insisté sur l'importance de cette réunion et sur la nécessité d'y apparaître en parfaite harmonie sur l'ensemble des projets communs présentés, et notamment sur les actions concernant la réhabilitation de l'ancien office de promotion des Sybelles (OPS) dans sa nouvelle forme : Sybelles promotion et Sybelles commercialisation.

La validité de cette action sera renforcée par le bon déroulement (souhaité) de l'assemblée générale extraordinaire de l'OPS, le 29 septembre prochain. Dans la mesure où le massif se montre uni autour de ce projet, il sera possible de le faire valider auprès du groupe de travail et d'instruction (GTI), à la Région, le 4 décembre prochain.

L'ensemble des 56 fiches-actions ont été détaillées au comité syndical. 33 fiches actions concernent des projets transversaux menés par le Sivav et Sybelles promotion ; 23 fiches ont trait à des projets de communes ou de communauté de communes.

L'Etat et la Région ont défini les grands axes de ce contrat de plan dans le sens du développement de la moyenne montagne et du rééquilibrage du développement touristique, avec valorisation de la saison estivale, et diversification de l'offre touristique hivernale. Mais aussi dans le sens d'actions transversales permettant de renforcer la cohérence des produits commerciaux concernant les Sybelles.

Il faut souligner le positionnement de la communauté de communes du Glandon dans la présentation de projets correspondant à renforcer la diversité de l'offre touristique.

Un axe validé par l'Etat, représentant une part financière non négligeable, correspond à l'aide à l'aménagement de l'enneigement artificiel, notamment avec le subventionnement pour la réalisation des retenues collinaires.

Sur les 56 actions retenues, pour un montant de 10,13 millions d'euros (HT), 4 concernent spécifiquement la vallée des Villards pour un montant de 520 000 euros (HT). Elles appartiennent toutes à l'axe 2 qui vise à renforcer la diversité de l'offre de loisir. Avec la réhabilitation des sentiers balcons (40 000 euros), l'étude de la potentialité de la pratique du ski de montagne, l'édition d'un topoguide sur les courses de ski, et la création d'un gîte d'alpage (hiver et été).

L'ENTRETIEN DES SENTIERS

L'entretien des sentiers réalisé par l'ONF a été de bonne qualité cette saison. De plus, la sécheresse a permis, là où il était prévu initialement un double passage de fauche, de réaliser, à la place du deuxième passage devenu inutile, de menus travaux d'amélioration des sentiers. Cependant Jacky Balmain proposera pour la saison 2004 de mettre en concurrence l'ONF avec d'autres entreprises concernant le marché d'entretien des sentiers, de manière à stopper l'envolée du montant des devis présentés par l'ONF. Il est encore une fois souligné l'importance d'impliquer chaque délégué communal pour les sentiers, de manière à connaître les besoins et l'état des lieux de l'entretien.

Concernant le tour de pays Arvan-Villard, les travaux de la commission sentier vont reprendre, notamment pour caler définitivement un itinéraire revu et corrigé. Il faudra d'ici là trouver des solutions pour raccourcir certaines étapes, notamment celle passant par la Basse du Gerbier, dans les Arves, avec la possibilité de créer un refuge.

Concernant la vallée des Villards, le comité départemental de la Fédération française de la randonnée

prédestre, chargé de la labérisation des sentiers de Grande Randonnée, a parcouru les étapes passant par la vallée et l'Ouillon. Sa conclusion est que la combe de Bellard et le secteur de l'Ouillon ne correspondent pas à l'image de marque d'un tour de pays à cause des aménagements de pistes de ski et de remontées mécaniques. Les secteurs de Miolans et du Grand Truc sont jugés attrayants, ainsi que l'étape passant par la combe du Merlet, les Balmettes et Comberousse qui présente une grande qualité paysagère, malgré sa difficulté. Mais la perspective d'aménager un gîte d'alpage permettrait de rendre cette étape plus abordable. Il a été évoqué l'intérêt de faire passer le tour de pays par le col du Glandon avec la valorisation potentielle d'un hébergement au chalet-hôtel dans la mesure où les partenaires privés seraient intéressés.

EN BREFS

- l'entretien de la signalétique routière a été réalisé correctement conformément au devis (9 400 euros).
- Mme Colette Noraz, attachée administrative, disposait jusqu'à maintenant d'un contrat de travail à mi-temps. Compte tenu de la charge de travail actuelle du Sivav, son temps de travail est porté à 80% d'un plein temps.
- Suite au départ du Syndicat de pays de Maurienne des locaux loués par le Sivav des rénovations mineures ont été entreprises. A présent le Sivav, dispose d'une salle de réunion et de plusieurs bureaux pour les 2 salariés et M. Pellegrin, chargé de mission. Il est évoqué la mise en réseau de l'informatique pour les différents postes de travail du Sivav.
- Jacky Maurino a pris contact avec le Sivav pour l'informer qu'il abandonnait ses responsabilités d'organisateur de la cyclosportive (*lire page 9*).
- col du Glandon. Suite à un appel d'offres infructueux (8 août) en raison de devis supérieurs à l'estimatif de la DDE, un nouvel appel d'offres a été réalisé le 12 septembre. La SNUTP serait l'entreprise la moins disante. Une dernière vérification auprès de la DDE est nécessaire avant l'acceptation du marché. Les travaux débuteraient en 2004 dans leur totalité.

Nicolas Revol

Réunion publique d'information (Saint-Alban)

Suite de la page 14

public sur la mise en place d'une « zone 30 » avec bandes rugueuses dans les hameaux. Peu d'avis émis, un participant suggérant néanmoins de recruter un garde champêtre intercommunal dont la présence dissuaderait les conducteurs imprudents.

Le public est informé que la commune a recensé les bâtiments dont les toits ne sont pas équipés d'**d'arrêtes-neige et de chénaux**. Les propriétaires seront avisés des inconvénients engendrés : difficultés importantes dans le déneigement hivernal et risques sur la stabilité des terrains dus à l'écoulement des eaux, particulièrement sur le secteur sensible du Premier-Villard.

Deux problèmes relatifs à la **micro-centrale du Bouchet** sont ensuite évoqués par Georges Quézel-Ambrunaz.

Malgré la pose d'un rideau à lames à l'aval du canal de fuite suite à une première intervention de la mairie, le bruit de la micro-centrale est perceptible dans la commune, plus fortement selon les secteurs et le niveau d'eau. Après une nouvelle demande de la mairie, la Hyt étudie actuellement une solution

pour remédier à cet état de fait.

La remise en état par la Hyt des terrains traversés par la conduite n'est pas satisfaisante. Le seul reprofilage accepté par la commune concerne la partie qui va de la route du Bessay à celle du Planchamp ; il n'en va pas de même pour son réensemencement, inacceptable en l'état.

Le maire fait un rapide compte rendu de l'assemblée générale de l'AFP intercommunale. Il indique que le rapport moral a été présenté (mais non soumis au vote), que 3 membres sortants et 3 membres suppléants ont été réélus à l'unanimité et qu'un plan d'action a été mis au point pour résoudre au plus vite le problème de l'affection des terres aux exploitants.

Les derniers points présentés avant la discussion sur le projet d'AFP du Nant ont porté sur le **gîte d'alpage** et le projet d'un jeune couple d'installer une **ferme à foie gras et à fruits rouges**.

Les études des différents services (DDA, RTM, chambre d'agriculture...) étant achevées, le permis de construire du gîte d'alpage de la combe du Merlet

est à l'étude. Fabrice et Chantal Pacton (née Darves-Blanc) se sont déclarés candidats à sa gestion. Ils envisagent une exploitation de 270 brebis, 30 chèvres et 5 vaches, et annoncent un objectif de 25 à 30 vaches laitières.

La mairie a rencontré un couple de jeunes agriculteurs qui a contacté plusieurs communes avec le projet d'installer une ferme de 80 canards (40 en élevage extérieur, 40 en élevage intérieur), pour la production de foie gras. Ils envisagent d'y consacrer 3 hectares ; un hectare et demi serait lui consacré à la production de fruits rouges. Ils souhaitent un bâtiment d'habitation avec 3 chambres d'hôtes et un bâtiment d'exploitation indépendant du premier.

Le **projet d'AFP du Nant** est ensuite débattu avec les auditeurs qui souhaitent en discuter, une partie de public se retirant.

Si des interventions mettent en avant la nécessité de contrôler collectivement la pâture et l'entretien des terrains, dont beaucoup sont laissés à l'abandon, des interrogations, des oppositions réelles s'expriment au sein du public :

- Des propriétaires souhaitent garder l'entièvre maîtrise de leurs terrains tout au long de l'année.
- Les chalets du Replat sont inclus dans

le projet de périmètre ; il est demandé qu'ils en soient exclus.

- Les expériences actuelles d'entretien des terrains par les agriculteurs ne paraissent pas concluantes au niveau du débroussaillage. L'AFP du Nant inclurait une zone étagée, avec des murettes et des talus ; l'entretien n'en sera que plus difficile.
- Les propriétaires ne souhaitent plus voir exclusivement des ovins et demandent que les agriculteurs soient plus attentifs sur certains points (pâtures à côté des habitations ou des jardins).
- Le conseil syndical devra être très vigilant et « rassembler » face à tous ces problèmes si l'AFP est créée. En aura-t-il les moyens ?

En réponse, le maire indique qu'il ne sous-estime pas l'ensemble de ces difficultés. Mais une réaction collective lui paraît justement indispensable et urgente pour tenter de les maîtriser, et l'AFP une formule adaptée pour gérer le morcellement des terrains et la multitude de propriétaires.

Il rappelle que les AFP sont des structures indépendantes des municipalités, l'organe de décision étant l'assemblée générale des propriétaires (*lire page 16*).

Jacqueline Abad et Jeannine Martin-Garin


CLUB HIPPIQUE DES ETANGS
 70, La Drosière
 38140 Beaucroissant
 Tél. 04 76 91 52 33

Laurent MARTIN-COCHER

 ☐ chauffage - sanitaire
 ☐ tuyauterie industrielle
 63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
 Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 59 61
 Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

**PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS**
MORINI Alain
 R.M. 19274 73
 73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

Ets ARLAUD

 Station service ELF - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
 Vente de véhicules neufs et occasions
 Réparations toutes marques
 Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
 ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
 04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

Emile Quézel-Yoyon démissionne, Pierre Noël nouveau directeur

Peu de propriétaires (une quarantaine sur les 308 membres) ont assisté le 9 août à l'assemblée générale de l'association foncière pastorale de la vallée du Glandon (AFP). Néanmoins, plusieurs adhérents ayant donné leur pouvoir, le quorum a été atteint (135). Etaient également présents, Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, et Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Dans son intervention, Emile Quézel-Yoyon, directeur, a indiqué que le bureau s'était réuni à 9 reprises depuis un an après une "période durant laquelle on ne savait pas trop que faire face aux incertitudes politiques de la vallée". Le chantier de réhabilitation du secteur AFP traversé par les travaux de la Fhyt a été suivi par des visites fréquentes sur le terrain. "Il ne reste plus actuellement que le secteur du Tremblay à terminer." Sur ce point, G. Quézel-Ambrunaz a précisé

que "le suivi municipal a conduit la mairie à refuser la réception du haut du Bessay, encore encombré par des troncs d'arbres", et souligné que "le réensemencement en herbage risque d'être à refaire compte tenu de la sécheresse persistante de l'été".

Pour le débroussaillage, E. Quézel-Yoyon a indiqué qu'il avait contacté 11 entreprises, aucune n'étant à ce jour choisie. Ajoutant : "Les subventions à obtenir de la cellule Europe et du conseil général seront respectivement de 33 % et de 35 %, plus 32 % d'aide de la communauté de communes si les deux autres subventions sont attribuées." Pour P. Louadoudi : « L'AFP est une association autorisée, autonome, apte à solliciter des subventions. » Mais ces subventions sont actuellement bloquées à cause de l'attitude peu coopérative de certains agriculteurs.

Or tout est prêt. Sur les conseils de M^{me} Machecourt (DDA), le bureau a opté pour un bail à ferme de 9 ans qui, selon Michel Donda, représentant de la communauté de

communes au bureau de l'AFP, entraînerait que "les travaux d'entretien courant sont à la charge de l'exploitant preneur à bail".

Une réunion avec les éleveurs candidats a eu lieu pour connaître les périmètres qu'ils souhaitent exploiter et pour arbitrer les éventuels conflits. "Certains éleveurs ont pu s'entendre assez facilement. Un autre ne sait pas précisément ce qu'il veut. Quant au Gaec de la fia il ne s'est pas déplacé. Un dernier candidat n'a pu être doté d'une zone d'exploitation personne ne voulant accepter de lui laisser une place." Depuis cette assemblée, une commission (Pierre Noël, Robert Bozon, Michel Donda) a rencontré de nouveau les agriculteurs (Michel et Ulysse Darves-Blanc, Thierry Martin-Cocher et le Gaec de la fia). Mais un accord final bute sur le litige opposant les frères Darves-Blanc.

L'obtention des subventions étant liée à la passation des contrats, la question a été posée à M^{me} Machecourt de savoir si l'AFP pouvait définir d'autorité les zones de chacun et si, en

cas de refus de signer les contrats correspondants, les éleveurs récalcitrants s'excluaient d'eux-mêmes de toute prétention à exploiter dans le périmètre de l'AFP. A ce jour, pas de réponse.

Pour M. Donda, "on a perdu trop de temps". Pour relancer l'AFP, il a présenté un calendrier, adopté à l'unanimité. Une nouvelle assemblée générale, à Toussaint, rendra compte des avancées aux propriétaires.

DIVERS

Le compte administratif de l'année dégage un solde positif de 1 630 euros.

M. Donda a souhaité modifier le règlement intérieur pour que les propriétaires voulant exploiter leur bois durant la période où les éleveurs sont présents, leur en demandent l'autorisation avant de le faire. Plusieurs propriétaires ont considéré qu'une telle mesure réduisait un peu plus leur droit de propriété. Cette question sera revue à l'assemblée générale de Toussaint.

M. Donda a également présenté le plan du projet d'extension de l'AFP qui déborde sur le secteur du Blanchet jusqu'à la combe de Barbas, le maire précisant qu'il ne s'agissait là que d'une étude rendue possible par la présence, jusque fin septembre, de Anne Brun, chargée de mission. Après débat, l'étude a été acceptée (77 pour, 47 contre, 1 blanc).

Suite à une information publiée dans *Le Petit Villarin* (numéro 124, juin 2003), une question a été posée concernant l'implantation d'une ferme à canards dans la zone de l'AFP. G. Quézel-Ambrunaz a expliqué ce projet qui a été discuté publiquement en conseil municipal : "Un jeune couple est intéressé pour une activité agricole avec productions de foie gras et production de fruits rouges (sur 1,5 hectare). Leur activité serait complétée par la tenue de 3 chambres d'hôtes." Plusieurs syndics ont fait remarquer que les contrats avec les éleveurs sont en cours de passation et que ce projet "vient compliquer une situation déjà inextricable". Pierre Noël a également indiqué que, selon lui, "l'introduction de canards détourne l'AFP de son objet, essentiellement pastoral, voire de ses prétentions à obtenir des subventions liées au pastoralisme." Le maire a suggéré d'amputer le territoire de l'AFP de la zone choisie pour ce projet. Cette suggestion n'a pas été débattue.

Les trois syndics sortants (P. Noël, A. Cartier, et R. Emieux) ont été réélus ; suppléants : Chantal Frasse-Sombet, U. Darves-Blanc et Jean-Luc Ségarra.

Le 14 août, en réunion de bureau, Emile Quézel-Yoyon a déclaré qu'il avait décidé de ne pas se représenter au poste de directeur. "Depuis que je suis à la direction de l'AFP intercommunale, mon seul désir est de réussir. Aujourd'hui j'estime que les conflits émanant du conseil municipal de Saint-Alban, assortis de propos malveillants et fallacieux à mon encontre interfèrent sur le bon fonctionnement de l'AFP. Voir encore la réunion publique d'information d'hier. Les conditions pour travailler avec une efficacité optimum ne sont donc plus remplies et cela est très préjudiciable à l'AFP."

Un nouveau bureau s'est mis en place. Pierre Noël a été élu directeur (9 voix), et Emile Quézel-Yoyon, directeur adjoint, Ed. Lauminy conservant ses fonctions de trésorier et René Emieux celles de trésorier adjoint. Aucun candidat ne s'étant manifesté pour être secrétaire, cette fonction sera exercée par le directeur et le directeur adjoint.

La commission d'ouverture des plis comprend le directeur (membre de droit), Robert Bozon et Ed Lauminy (élus).

Jeanneine Martin-Garin

[Sources : comptes rendus officiels des réunions du 9 et 14 août 2003]

POINT DE VUE

L'AFP du Nant : un outil contre l'enfrichement

Par une décision unanime du 23 novembre 2002, le conseil municipal a décidé de mettre à l'étude la possibilité de création d'une association foncière pastorale (AFP), et a nommé une commission composée de deux conseillers municipaux (Armand Cartier-Lange et Michel Donda), de deux membres extérieurs (Edmond Lauminy et Robert Cartier-Lange), des agriculteurs exerçant leur activité sur la commune, et de M. Pascal Grosjean, représentant la DDAF.

Cette commission a défini une procédure de travail, une proposition de périmètre, et a effectué des visites de terrains, pour déterminer les zones utilisables et les travaux à réaliser en cas de création. Elle a organisé trois réunions publiques d'information avec convocation nominale des propriétaires et affichage sur les panneaux communaux.

Ce travail a permis de répondre à de nombreuses questions et de mettre au point le dossier soumis à l'enquête publique.

LES OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITÉ

Ils correspondent aux priorités énoncées dans le programme municipal : maintien et, si possible, renaissance de l'agriculture, développement d'un tourisme familial, revitalisation de la commune, réouverture des paysages.

Tous ces objectifs passent, pour moi, par la lutte contre « l'enfrichement » de la commune et donc par un certain développement agricole. Pour cela, il serait nécessaire de :

- sortir de l'état de "non droit" résultant de l'émigration massive des habitants de la commune, donc de l'abandon des terres et de leur occupation "sauvage" par des éleveurs qui disposent, sans aucune contrepartie ni aucun engagement d'entretien, d'espaces surdimensionnés par rapport à leurs besoins réels. Leur tendance naturelle est donc de pratiquer un élevage très extensif en laissant systématiquement se réduire les surfaces utilisables par manque d'entretien.

- mettre à disposition d'exploitants, si possibles variés, des lots de surface convenable, avec remise en état des zones les plus favorables et travaux permettant un accès facile. Ce travail initial pourrait être complété au fil des années par la reconquête de zones plus dégradées, en s'appuyant par exemple sur la fourniture du combustible nécessaire à la chaudière au bois déchiqueté que la commune va mettre en service à l'automne 2005.
- tenter de diversifier le type d'élevage en réintroduisant des bovins, face au quasi "monoélevage" actuel d'ovins, en s'appuyant

sur une certaine demande d'installation de jeunes agriculteurs.

L'un des outils dont dispose la collectivité est la mise en place d'AFP pastorales dont je rappelle les points principaux :

- les propriétaires se regroupent au sein d'un syndicat, où ils disposent de tous les pouvoirs puisque les décisions sont prises en assemblée générale et exécutées par un conseil syndical élu.
- les propriétaires peuvent soit conserver la jouissance de leurs parcelles (en tout ou partie) soit en confier la gestion à l'AFP.
- l'AFP répartit les parcelles qui lui sont confiées en lots attribués en location à des exploitants. Les baux et le règlement intérieur de l'AFP doivent comporter des clauses précises relatives à l'entretien des terrains.

C'est en partant de ces constats que le conseil municipal a voté, à l'unanimité, la décision de mettre à l'étude la création d'une deuxième AFP sur la commune.

Le processus de création est parfaitement démocratique et transparent : tous les propriétaires sont invités nominativement aux réunions d'information et de débat, une enquête publique permet de recueillir les observations qui sont ensuite analysées dans le rapport du commissaire-enquêteur, et, enfin, les propriétaires votent pour ou contre leur adhésion.

LES ÉLÉMENTS DU DÉBAT

Depuis les premiers travaux de la commission et les réunions qu'elle a organisées, le débat a été très vif dans la commune et de nombreux arguments ont été avancés, le plus souvent par les opposants à la création. Ils reposent sur plusieurs éléments :

- tout d'abord le profond attachement aux terres léguées par leurs ancêtres. Beaucoup ont craint – car le bruit en a abondamment couru – qu'on veuille "leur prendre leurs terres", alors qu'il n'en est effectivement rien.
- ensuite la forte hostilité de beaucoup d'habitants envers les éleveurs, accusés de se comporter en terrain conquis, d'utiliser les terrains comme bon leur semble et de ne faire aucun effort d'entretien. Nous ne sommes pas parvenus à faire passer le message qui nous paraît le bon, à savoir que chaque propriétaire est pratiquement désarmé s'il est seul, mais que, groupés dans un syndicat, leur force leur permettrait de faire valoir leur point de vue auprès des exploitants.
- la crainte de voir se perpétrer le "monoélevage" de la brebis. Là encore, nous pensons que le fait de disposer d'un syndicat capable

de définir et d'attribuer des lots à des éleveurs variés permettrait une diversification que tous souhaitent, en s'appuyant notamment sur des jeunes qui désirent s'installer.

- la mauvais exemple donné par l'AFP intercommunale, qui, près de trois ans après sa création, a un bilan très mince, n'étant pas encore parvenue à répartir les terrains. Après la dernière assemblée générale, le conseil syndical s'est réorganisé, et j'espère de tout cœur qu'il parviendra rapidement à des résultats tangibles.
- la crainte de difficultés de fonctionnement, si la création est décidée. Beaucoup pensent que, compte tenu des oppositions, il sera difficile de mettre en place un conseil syndical efficace. Là, je fais appel au sens civique de tous. L'exemple – bon, cette fois – de l'AFP intercommunale montre que des opposants d'hier peuvent se transformer en bons agriculteurs, une fois la structure créée.

J'ai exposé ici les arguments qui me paraissent relever du débat démocratique normal. Dans les courriers de l'enquête publique (qui s'est déroulée du 25 août au 24 septembre), il en est d'autres qui ne sont pas aussi recevables. Par exemple, l'accusation, plusieurs fois formulée, d'une commission composée de façon arbitraire, avec des gens "parents entre eux", et qui seraient en plus aux ordres de je ne sais qui. Par exemple encore, le fait que l'on nous dise qu'il aurait fallu "demander l'avis des propriétaires concernés"… alors que c'est ce que l'on fait depuis dix mois au prix d'un travail important.

Nous arrivons bientôt au terme de cette longue concertation, avec l'assemblée générale de création du 31 octobre prochain. Je souligne le fait que la municipalité n'a, par rapport à cette création, aucun pouvoir de décision.

Son rôle a été d'impulser l'étude et d'organiser le travail considérable que cela a représenté, avec, heureusement, la présence d'une stagiaire remarquable.

Comme chaque propriétaire, la commune dispose d'une voix par compte (deux en tout). C'est le résultat des votes qui permettra de trancher.

Si l'AFP est créée, nous en serons évidemment satisfaits. Si la majorité en décide autrement, nous le regretterons, en pensant qu'une occasion aura été perdue pour la vie de la commune.

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Maire de Saint-Alban.

Saint-Colomban

● SÉANCE DU 6 JUIN 2003

Absents : Patrick Louadoudi, Alain Rostaing (procuration à René Mugnier), et Hervé Tardy (procuration à Jacques Maurino).

1-Travaux

Le maire fait le compte rendu de la réunion de travail qui s'est déroulée le 3 juin dernier concernant l'aménagement de la place du Chef-Lieu, et l'ouverture d'une route d'accès au domaine skiable de La Pierre avec parkings au pied des pistes de ski. Au sujet de la voie d'accès au domaine skiable, trois variantes sont proposées par les services de la DDE pour un projet prévu en 2003-2004. Une quatrième variante sera prête ultérieurement.

Pour ce qui est des parkings prévus au lieu-dit Pouchet, il n'est pas question de « spolié » Thierry Martin-Cocher. Il faudra lui proposer d'autres terrains en compensation. Pour le pont de Nantchen (actuel), une question se pose : faut-il le supprimer ? Les avis sont partagés à ce sujet. Une discussion s'engage d'où il ressort que si le maintien de celui-ci est trop

coûteux, il faudra voir. D'autres élus souhaitent conserver l'ouvrage en l'état coûte que coûte. Pour l'aménagement de la traversée du Chef-Lieu, le conseil est sollicité pour prendre une DUP, globale ou partielle, pour la création de parkings, le cimetière, etc. Le conseil demande à réfléchir à ce sujet, car si la DUP est globale il se pourra que le projet soit retardé.

• Ensuite le conseil est informé qu'il serait nécessaire d'acquérir le terrain, appartenant aux consorts Martin-Cocher, situé au Chef-Lieu (section C, n° 352, 172 m²) concerné par la reconstruction du mur de soutènement de la place du Chef-Lieu. Le conseil décide, à titre exceptionnel, d'acquérir ce terrain au prix de 13 euros le mètre carré. Ce mur de soutènement sera d'une hauteur de plus de 6 mètres. Donc il y a lieu, dans ce cas, d'études complémentaires qui seront faites par le bureau d'études Fontaine. A ce sujet, le conseil est informé que, compte tenu des délais demandés pour les études préliminaires, le projet de construction de ce mur sera différé à la fin août prochain.

2-Sécrétariat

Le conseil est informé de la mutation de Nicole Martin-Cocher de la commune de Saint-Colomban à la commune

nautique de communes à compter du 1^{er} juillet 2003 en remplacement de Danièle Favre-Bonté. Un travail à mi-temps en contrat à durée déterminée est envisagé à partir de juillet.

3-Immobilier

Le maire fait part au conseil de son entretien avec MM. Michel Bouvard et Gaston Maulin au sujet de l'immobilier à Saint-Colomban. M. Maulin va s'occuper de contacter Léo Lagrange. Un rendez-vous sera programmé à Saint-Colomban.

4-Ski

• Tarifs des remontées mécaniques. Un tarif préférentiel sera de nouveau applicable pour les forfaits du domaine de Saint-Colomban (+ télésiège du col de Bellard) achetés avant la saison. Information donnée ce jour par M. Eric Debruères.

• Sécurité. Le maire fait part au conseil de la réunion du 19 mai 2003 qui a eu lieu à la sous-préfecture au sujet de la sécurité des pistes du domaine skiable des Sybelles. La sécurité du col de Bellard sera assurée par la Samso et par le haut du domaine. Le déclenchement des avalanches sera fait par l'installation de Gazex sur la tête de Bellard et son coût sera pris en charge par M. Maulin.

L'implantation du poste de secours qui doit être situé au col de Bellard reste à déterminer puisque les secours viendraient par le haut. Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion (le 24 juin prochain à 14 h 30 à la sous-préfecture). De plus, le maire, fait part au conseil que la Satvac exploitera dès la prochaine saison le télésiège du col de Bellard.

5-Plan d'eau

Eric Pommier, conseiller municipal, fait le point sur le plan d'eau en cours de construction. La mise en eau sera faite d'ici 15 jours. Deux personnes ont été recrutées pour la surveillance de la baignade à compter du 1^{er}

juillet 2003. Reste à solliciter France Télécom (pour le téléphone) et EDF (pour l'électricité) afin que ces deux structures soient opérationnelles et fonctionnent dès le 1^{er} juillet. L'engazonnement des abords est prévu et la commande a été passée suite au devis de l'entreprise Millet en date du 22 mai pour le montant de 7 176 euros TTC. L'inauguration de ce complexe est prévue le 12 juillet. A cette occasion une plaque commémorative sera posée à la mémoire de Jean-Noël Favre-Bonté.

6-Terrain de football

Le maire fait part au conseil du projet de réhabilitation et de réengazonnement du terrain de football aux Echets. Il présente au conseil le devis établi par l'Entreprise Millet en date du 22 mai dont le montant s'élève à la somme de 14 679,79 euros TTC (96 292,52 F TTC). Le conseil est favorable pour la réalisation de ces travaux au prix indiqué ci-dessus et pense qu'il sera nécessaire d'installer un point d'eau ainsi qu'un petit abri aux abords de ce terrain de football.

7-Subventions

Le conseil alloue une subvention de 500 euros à l'association ABA, et une subvention de 305 euros au comité d'organisation du tour Arvan-Villards.

8-Divers

• le conseil est informé de la réunion du 3 juin 2003 à 14 h 30 à la sous-préfecture au sujet du classement du site du secteur de l'Etandard au col du Glandon. En effet le site de l'Etandard depuis la Croix de Fer jusqu'au col du Glandon est déclaré site inscrit. Il serait question de classer ce site ce qui entraînerait des contraintes draconiennes. Le maire informe le conseil qu'il s'est défendu pour que le site du col du Glandon reste inscrit.

• le maire fait part au conseil de

la demande de M. Gérard Cohendet, électricien, qui serait intéressé pour acheter le matériel électrique du transformateur situé à Rieuclaret (Grand Maison) au prix de 1 000 euros. Le conseil mandate le maire pour voir sur place le matériel qui est à prendre, l'état du poste transformateur, etc.

• le conseil est informé des demandes de Stéphan Pezzani et Maurice Bouchet-Flochet qui souhaitent faire partie, respectivement, de la commission de sécurité et de la commission environnement.

• le conseil est informé de la carte postale reçue d'Allemagne, adressée par Eléna Bonnivard en remerciement de la participation de la commune à son séjour dans ce pays.

• concernant le goudronnage des routes, voies et parkings communaux, et compte tenu des devis reçus, priorité sera donnée aux abords de l'église et aux parkings (Lachenal, Lachal).

• Jacques Maurino intervient sur le projet de construction d'un nouveau cimetière communal au-dessus de l'église. Il pense qu'il serait bien de prévoir l'extension du cimetière actuel. Les deux solutions ne sont pas incompatibles. Le conseil est invité à réfléchir sur les modalités qui seraient à appliquer.

9-Questions

M. Maurice Frasse intervient sur le problème des parkings à Lachenal, insuffisants au sein du hameau. Il demande également que le panneau d'affichage public situé vers la place « Moreggia » soit déplacé vers l'abri poubelle à la sortie du hameau (en allant vers Saint-Alban). M. Georges Maquet demande si la commune peut essayer d'arranger le chemin du plan des Maisons avec un peu de tout venant car celui-ci est très détérioré actuellement.

● SÉANCE DU 11 JUILLET 2003

Absent : Alain Rostaing (procuration à René Mugnier). Quelques remarques ou compléments d'informations sont apportés au compte rendu précédent sur les points suivants.

La gestion des gîtes communaux a été confiée à la Maison du tourisme en accord avec son conseil d'administration. Il n'y aura pas de personnel en plus à la Maison du tourisme pour s'en occuper, le personnel existant suffira. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de l'OPS, chaque station aura sa centrale de réservation. Enfin, au sujet de l'immobilier, il fallait lire « Lagrange immobilier » et non « Léo Lagrange » car cette association n'existe plus.

1-Col du Glandon

La réunion prévue le 15 juillet à Saint-Colomban à propos du classement du col du Glandon est reportée au 18 Juillet à 9 h 30 au col de la Croix-de-Fer. Le site du col du Glandon est ins-

crit depuis 1939. Il est question maintenant de le classer et d'étendre le périmètre de la zone classée. Lorsque le site est inscrit, les terrains sont mis « au réfrigérateur »; quand le site est classé, il y a des mesures draconiennes en ce qui concerne les terrains et les aménagements. En principe, si le site est inscrit, il devient obligatoirement classé.

2-Accès au domaine skiable

Dans le prolongement de la réunion de travail du 3 juin dernier et suite à la réunion du conseil municipal du 6 juin où trois variantes avaient été proposées par les services de la DDE, une quatrième variante avait été demandée et a été présentée ce jour, 11 juillet, par M. Barriau (DDE) et M. Blanchet, géotechnicien (cabinet Sage). Des compléments d'études géotechniques vont être réalisés par M. Blanchet sur cette 4^e variante qui obtient l'accord de principe du conseil municipal. Jacques Maurino s'abstient sur ce choix. Il propose d'étudier une autre variante

qui passerait par Champ-Rey (camping GCU) ce qui éviterait la pente. Le maire répond que cette demande de variante n'a pas été faite le 3 juin et donc qu'il ne l'a pas mise à l'étude. Il précise aussi que dans ce secteur du Pont, une hypothèse lui avait été proposée par la DDE qui entraînait, à partir du Tilleul, la démolition de quelques bâtiments du Chef-Lieu. Vu les exigences de ce tracé, il avait été rejeté d'emblée. Le coût estimatif de ces projets est de 1,4 million d'euros pour les tracés 4 et 3, 1,6 million d'euros pour le tracé 1 et 1,37 million d'euros pour le tracé 2. Les tracés 3 et 4 sont éliminés. La réalisation de ce projet se déroulerait de la façon suivante : mise en place administrative de l'expropriation en 2003 et expropriation en 2004. Le conseil général doit se prononcer cette année pour programmer ce projet. Il faut attendre le rapport du géotechnicien pour une décision définitive qui, malgré tout, doit être

Lire la suite page 18



■ Le plan d'eau du Clos, nouveau lieu de distraction aux Villards.

Ch. Mayoux

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
25 JUILLET 2003

Absents : Nicolas Revol (procuration à Michel Donda), Emile Quézel-Yoyon (procuration à Armand Cartier-Lange), et Christian Roche (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz).

1-Gîtes des Jouvières

• Création de poste. A la suite de la rétrocession par la communauté de communes du gîte d'étape construit dans le bâtiment de la mairie (gîtes des Jouvières), le conseil municipal a décidé (3 mai 2003) de prendre en charge la gestion de ce gîte à compter du 1^{er} juillet 2003. La gestion du planning, l'accueil des séjournants, et l'entretien étaient assurés dans le cadre de la communauté de communes par une employée

sous contrat à durée déterminée. Par ailleurs l'entretien des bâtiments communaux était également assuré par une employée en contrat à durée déterminée. Pour ces deux raisons, le conseil décide de créer un poste à temps non complet (26 heures par mois) d'agent d'entretien et d'accueil, à l'indice brut 263.

- Tarifs. Le conseil fixe comme suit, et à compter du 1^{er} octobre 2003, les tarifs du gîte d'étape des Jouvières. En périodes hors vacances scolaires : nuitée (la nuitée s'entend de 16 heures à 10 heures le lendemain) : 11 ; tarif de groupe, nuitée : 10 ; location du gîte (dortoir + chambres) : 290 ; location du gîte (salles + cuisine) : 210. Durant les vacances scolaires : nuitée : 14 ; tarif de groupe, nuitée : 13 ; location du gîte (dortoir + chambres) : 370 ; location du gîte (salles + cuisine) : 267. La gratuité est accordée pour un accompagnateur pour 15

séjournants. La location des salles et de la cuisine est gratuite pour les associations de la vallée des Villards. Location de linge : une paire de draps et une taie d'oreiller : 5.

- Régie de recettes. Le maire expose au conseil municipal les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes auprès du service de gestion du gîte d'étape et de groupe Les Jouvières. Il ajoute qu'en raison des responsabilités qui incomberont au régisseur et à son suppléant, il propose qu'il soit accordé à ceux-ci une indemnité de responsabilité dans la limite des taux maximums fixés par l'arrêté ministériel du 28 mai 1993. Dans ces conditions, le conseil municipal autorise le maire à créer une régie de recettes auprès du service du gîte d'étape et de groupe et, considérant que le montant mensuel des fonds maniés sera de 2 000 euros, décide que le régisseur de recettes perce-

vra une indemnité de responsabilité dont le montant annuel sera conforme au barème en vigueur, et que le régisseur suppléant percevra pour la période durant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, une indemnité calculée selon le même barème.

2-Budgets et finances

- Commerce communal. Le conseil municipal est informé que les crédits affectés à l'achat de matériels et de mobiliers du commerce, et notamment du restaurant nouvellement créé, sont insuffisants. Le conseil décide (7 voix pour, 2 voix contre – Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) la modification suivante : article 2181, en dépenses : + 1 000 ; article 231, en dépenses : - 1 000.

- Commune. Le maire expose au conseil municipal que les crédits votés au budget primitif 2003 pour les diverses opérations en cours de réalisation se révèlent inadaptés. Le conseil municipal décide (7 voix pour, 2 voix contre – Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) la création d'une opération « aménagement du gîte n° 3 », et adopte les modifications suivantes : terrains à aménager (520 euros), presbytère (17 000 euros), terrains de voirie (12 000 euros), voirie (2 900 euros), mobiliers gîte n° 3 (5 750 euros), matériels gîte n° 3 (3 100 euros), voirie (- 45 670 euros), travaux d'aménagement du gîte n° 3 (4 400 euros).

- Emprunt. La TVA payée sur les investissements réalisés par une commune est remboursée deux ans après par le fonds de compensation de la TVA. Or, pour Saint-Alban, les investissements réalisés en 2002 et ceux en cours en 2003 génèreront au total 60 000 de TVA, somme qu'il est souhaitable d'emprunter à court terme. Le conseil décide d'emprunter cette somme à Dexia Crédit Local au taux de 2.95 %, pour une durée de deux ans et remboursable en deux annuités, en octobre 2004 et octobre 2005.

3-Terriains

- La Safer propose à la vente 16 parcelles d'une contenance totale de 4 677 m². Dans le cadre de sa politique foncière, la commune décide de se porter acquéreur de la totalité du lot, au prix de 0,20 euro le m².

- Le conseil décide d'échanger la parcelle section D numéro 762 (342 m²), lui appartenant, contre la parcelle section D numéro 781 (100 m²) appartenant à M. Maurice Darves-Bornoz. Cet échange se fera sans souche. Les frais seront pris en charge par M. Darves-Bornoz.

- Me Canta, notaire à Saint-Jean, a transmis à la commune une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle section G numéro 1185, (45 m²), de M. Albert Cartier au profit de M. Georges Quézel-Ambrunaz, maire de la commune. Ce dernier ne participant pas au vote, le conseil décide de ne pas

exercer son droit de préemption sur cette parcelle (8 voix pour).

4-Agriculture

Compte tenu de la sécheresse persistante, certaines sources d'altitude sont en voie d'assèchement, et des difficultés peuvent survenir pour la conduite des troupeaux.

Ainsi M. Ulysse Darves-Blanc, propriétaire d'un troupeau de 600 brebis, pourrait être privé d'eau dans les prochains jours sur l'alpage du Triandou. Il serait alors contraint de chercher une solution dans la combe du Merlet, dont la plus grande partie des alpages est propriété communale, en bail indivis avec les frères Darves-Blanc, Ulysse et Michel. Si les brebis ne peuvent plus trouver d'eau au Triandou et doivent se replier sur la combe du Merlet, la commune préconise une solution, à titre exceptionnel, qui consiste à laisser la disposition des parties hachurées sur le plan joint à Ulysse Darves-Blanc.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'étude INTERREG 3B Espace alpin, le Laboratoire d'écologie alpine de l'université de Savoie propose de faire une étude sur le thème : « Troupeaux domestiques, troupeaux sauvages et gestion de l'espace dans les montagnes des Alpes ». Cette étude sera conduite dans la combe du Merlet, à Saint-Alban. Le conseil décide de passer une convention avec l'université de Savoie pour préciser les conditions de l'étude et les obligations des deux parties.

5-Divers

- Recensement. Le conseil est informé de la circulaire de l'Insee du 7 juillet 2003 concernant l'organisation du recensement de la population en 2004. Mme Liliane Darves-Blanc, secrétaire de mairie, est désignée comme coordonnateur communal pour ce recensement.

- Subvention. Sollicité par l'association Aba (Association qui bouge et qui anime) pour l'octroi d'une subvention, le conseil décide d'attribuer à cette association une subvention de 500. Il sera demandé à l'association de réaliser un certain nombre d'animations sur la commune.

- Secrétariat. Considérant l'augmentation continue des tâches de secrétariat, le conseil municipal porte à 30 heures hebdomadaires la durée de travail de la secrétaire. Les horaires de travail sont les suivants : lundi, mardi et vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30. Le jeudi, de 14 heures à 18 h 30.

- Impayés. Le perceuteur a transmis à la commune plusieurs demandes d'admission en non-valeur concernant des factures d'eau ou des loyers impayés. Le conseil décide, en l'absence de justifications recevables pour le non-paiement, de ne pas prononcer l'admission en non-valeur.

Comptes rendus des conseils

Saint-Colomban

Suite de la page 17

prise rapidement, car ce problème d'accès au domaine skiable de La Pierre devient urgent.

3-Téléphonie mobile

La commune de Saint-Colomban fait partie des 16 communes de Savoie classées en zone blanche (non desservies). Suite à une réunion au conseil général (23 juin), il ressort que l'Etat va aider les communes à réaliser des travaux. Il faut définir les points hauts de la commune, accessibles été comme hiver. La participation communale s'élèverait à 90 000 euros. Après discussion, le conseil, conscient de la situation, souhaite que ces travaux soient réalisés mais demande à ce que les opérateurs prennent en charge une partie du coût de ces aménagements.

4-Gîtes communaux

Le conseil accepte de confier la gestion des gîtes communaux à la Maison du Tourisme. Par ailleurs le conseil accepte la restitution des bâtiments communaux par la communauté de communes, soit, le gîte n°12 (le Sambuis) à Lachenal, et le centre des Moulins. Pour ce qui est de la cure, ce bâtiment reste à la communauté de communes dans l'attente d'une transaction avec l'évêché de Maurienne pour une éventuelle régularisation par vente.

5-Indemnités

Le conseil fixe les indemnités du maire et des adjoints conformément aux textes en vigueur soit, mensuellement, 609,79 euros pour le maire et 236,74 euros pour les adjoints. Par ailleurs, le conseil accepte de verser une indemnité de conseil et de budget au receveur municipal Mme Eliette Le Coz et à M. Leparquois qui lui succède depuis le 1^{er} mai.

6-Subventions

Le conseil attribue :

7-Avalanches

Le conseil prend connaissance du courrier du service de Restauration de terrains en montagne (17 juin 2003) concernant des travaux de protection contre les avalanches qui se situeraient en amont de la limite de la forêt domaniale sur le secteur de Fremezan (combe de Barral). Ces travaux consisteraient en la pose de 280 mètres environ de filets de 4 mètres de haut. Le coût total s'élèverait à 185 000 euros H.T. Ces travaux se situant en dehors de la forêt domaniale, c'est donc à la commune de prendre en charge le coût de ceux-ci moyennant une aide de l'Etat de 50 %. Si ces travaux sont réalisés sur des terrains communaux, le conseil en accepte le principe car c'est la sécurité qui compte avant tout, sous réserve, cependant, de vérifier les limites exactes et le coût.

8-Divers

- Le conseil est informé que le regoudronnage de la route de Fremezan est réalisé.
- Le conseil prend connaissance des courriers de Mme Josette Viollaz (4 juillet) et de Mme Madeleine Jacot (9 juillet) au

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 6 JUIN 2003

Absents : Robert Bozon, Patrick Louadoudi, et Georges Quézel-Ambrunaz (procuration à Annie Bordas).

1-Emplois territoriaux

Suite à la mutation de Danièle Favre-Bonté à partir du 1^{er} juillet 2003, le conseil nomme, avec son accord, Nicole Martin-Cocher (agent administratif à la commune de Saint-Colomban) comme agent administratif à temps complet à la communauté de communes à compter de la même date. Nicolas Revol précise que N. Martin-Cocher souhaite une autre organisation pour la location des gîtes. Le maire de Saint-Colomban rencontrera les responsables de la Maison du tourisme à ce sujet. Suite à la mutation de Thierry Bozon en mars et celle de Emmanuel Blanloie en août, il ne reste plus en service que 2 employés et un mi-temps thérapeutique. Afin de réaliser les travaux d'été, le conseil crée deux postes d'agent d'entretien, à temps complet, pour une durée de 2 mois à compter du 16 juin, et 3 postes d'agent d'entretien, à mi-temps : 1 de 2 mois à compter du 1^{er} juillet et 2 de un mois en août.

● SÉANCE DU 1^{er} AOÛT 2003

Absent : Xavier Mugnier (procuration à René Mugnier). Remarque de Georges Quézel-Ambrunaz au sujet du bitumage de la route Lachenal – le Frêne. Approuvée à l'unanimité.

1-Travaux

• Maison du tourisme. Les travaux de construction de la Maison du tourisme, en prolongement de la salle des fêtes, et de réaménagement de celle-ci sont estimés à 1,1 million d'euros HT. Ces travaux seront programmés sur trois exercices budgétaires et pourraient débuter dès 2004. Aussi, le conseil décide de déposer une demande de permis de construire.

• Ecole. Le permis de construire a été déposé. Le délai d'instruction pour un bâtiment de ce type étant de trois mois, l'appel d'offres pour les travaux se fera fin août et la construction en mars 2004.

Au sujet de l'école, le conseil est informé de la lettre de l'inspecteur de l'éducation nationale et de plusieurs demandes de familles au sujet de l'inscription des enfants de quatre ans à l'école. Le conseil décide de créer un poste d'ATSEM à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2003, fixe la rémunération à l'indice brut 251 (lire page 20). Par ailleurs, le conseil est informé que M. Emmanuel Blanloie a demandé l'arrêt de sa mutation.

2-Divers

2-Presbytère de Saint-Alban

Dans le cadre du projet de rénovation du presbytère de Saint-Alban, le conseil retient le cabinet Travaux consult' (2 160 euros HT) pour coordonner la sécurité.

3-Cadastre

La commission chargée de la numérisation des cadastres, prépare le cahier des charges avec l'aide de l'Asadac. Le conseil retient la proposition de numérisation la moins disante, soit celle de la société Imagis (34 429,85 € HT).

4-Subventions

Compte tenu des sommes disponibles au budget, le conseil alloue 1 098 euros à l'association *Cheval notre passion*, et 457 euros à l'association Aba.

5-Divers

- Le conseil approuve les nouveaux statuts du Sirtomm, modifiés pour tenir compte de l'adhésion de nouvelles collectivités locales.
- Il apparaît que la parcelle section G numéro 42, située à Lachenal, a deux propriétaires. Le conseil décide donc d'acquérir uniquement la parcelle section G numéro 9 qui suffit à la réalisation du projet de nouvelle école (1 927 m²) pour 12,96 € le m².

* Compte tenu du devis de Gerland pour le bitumage de la route Lachenal – le Frêne (31 611,48 € TTC), ces travaux seront discutés ultérieurement car rien n'est prévu au budget.

- Le conseil décide de prendre une assistance juridique (Juriacte) pour un montant de 830,85 € TTC (affaire Bernard Paret).

- Suite à la liquidation de Sud Loisirs (locataire de la cure de Saint-Colomban), le conseil décide de conserver la caution bancaire de 1 905,61 € versée par Sud Loisirs suite aux travaux déjà effectués dans ce bâtiment.

- Le conseil est informé de la demande de l'ex-président de l'association Les Villards vallée fleurie (Mme Bouchet-Flochet) concernant le financement des récompenses des lauréats du concours 2002 (716,42 €). Cette association étant dissoute, le conseil accepte de faire facturer ces dépenses à la communauté de communes.

- Le conseil prend connaissance de la demande des anciens combattants de la vallée des Villards au sujet de l'acquisition d'un nouveau drapeau. L'achat de celui-ci se fera en 2004 si la somme n'est pas disponible au budget (834 euros HT).

- Le conseil décide de régler la participation à l'Office de promotion des Sybelles pour l'année 2002 (1 208,77 € TTC), non prévue au budget de la Maison du tourisme.

L'ordre du jour étant terminé, des remarques sont faites et des questions sont posées concernant la déchetterie, l'AFP, le matériel incendie, Leader +, la téléphonie mobile, la piste de ski de fond, et la caution bancaire de Sud Loisirs.

DOMAINE SKIABLE

Bellard : importants travaux pour la sécurité

Le domaine skiable de Saint-Colomban doit-il être davantage sécurisé ? Si oui, qui doit payer ?

Voilà les questions qui alimentent les conversations des professionnels du tourisme – mais pas seulement – depuis que les services préfectoraux ont ajourné, en février dernier, l'ouverture du télésiège du col de Bellard construit, et financé, par la commune de Saint-Colomban en décembre 2002.

Pour rendre cet arrêt, les responsables de la direction départementale de la protection civile de Savoie se sont déplacés sur le site (23 janvier) pour dresser un état des lieux de la sécurité du domaine skiable dans son ensemble. Dans un rapport aux conclusions accablantes, quatre dispositifs sont examinés :

- le service de sécurité et des pistes qui ne disposait pas, au moment de la visite, « *du personnel des remontées mécaniques et des pisteurs-sauveteurs qualifiés en nombre suffisant pour assurer la prévention et le secours sur le domaine skiable* » ;
- le Pida(*) du télésiège des Charmettes, « *difficilement applicable, d'autant que les moyens et techniques de déclenchement retenus sont totalement inadaptés voire dangereux pour le personnel d'intervention* » (...) « *Comme nous l'avions souligné lors de nos précédentes visites, ce Pida (...) doit être entièrement revu, de l'avis unanime du directeur d'exploitation, du représentant du maire, M. Bozon, et naturellement du chef des pistes, directeur d'opération de ce Pida* ». En outre le tracé de ce télésiège « *devra être réexaminé* ».
- la sécurité du secteur du télésiège de Bellard ;
- le Pida de ce télésiège (« *totalemen irréaliste* »).

Les constatations faites sur ces deux derniers points ont entraîné le refus préfectoral.

Pour permettre l'exploitation de ce secteur (Bellard), ce rapport suggère « *qu'une campagne expérimentale de tirs au cours de la saison hivernale 2003 soit effectuée* ».

tuée afin de déterminer les points de tirs à situer pour sécuriser le tracé de la piste de ski et le télésiège (...), et pour définir le comportement des coulées sur les zones de déclenchement (...). Enfin, il faut « *engager les démarches pour la réalisation d'un poste de secours au col de Bellard* ». Ces dispositions « *devraient permettre une exploitation optimum du domaine de Saint-Colomban* ».

Bien que ces expérimentations n'aient pas été faites, depuis quelques semaines, des travaux sont entrepris par la Satvac, société délégataire du domaine skiable villarin, pour mettre en oeuvre ces « recommandations » relatives au domaine skiable de Bellard, avec notamment la pose de Gazex et l'installation d'un poste de secours dont l'implantation n'est pas encore précisément déterminée (col de Bellard où l'Ouillon).

Naturellement, ces travaux, impératifs, ont un coût. A plusieurs reprises, M. Maulin, directeur de la Satvac, a demandé une aide financière à la commune. Mais, lors de la réunion publique d'information (23 août), René Mugnier, maire de Saint-Colomban, a été clair : « *On ne paiera pas [pour la sécurité] car la Satvac n'a pas participé au financement du télésiège installé l'an dernier au col de Bellard* ». Dans ces conditions, la Satvac exige aujourd'hui de la commune le paiement des pénalités pour lits non construits, conformément à l'une des dispositions de la convention qui lie la commune et la Satvac (lire ci-dessous).

Cette situation conflictuelle pourrait évoluer si, pour faciliter la mise en oeuvre de la sécurité du domaine de Bellard, une autre société (la Samso, de Saint-Sorlin) devait se substituer à la Satvac. Le conseil municipal pourrait alors autoriser cette cession sous réserve d'un aménagement, voire d'un abandon, des pénalités.

(*) Plan d'intervention et de déclenchement des avalanches.

Les principales dispositions de la convention entre la commune et la Satvac

La convention de délégation de service public, signée le 22 décembre 1998, lie la commune de Saint-Colomban et la Satvac jusqu'au 31 août 2016.

Par cette convention, la commune a confié à la Satvac « *la gestion et l'exploitation de son service des remontées mécaniques et de son domaine skiable* ».

• Les obligations de la Satvac

La Satvac a la charge d'exploiter et de renouveler « *à ses risques et périls* » les équipements de remontées mécaniques du domaine skiable existant ainsi que de réaliser et de financer (article 3.1 de l'annexe 1) « *un télésiège permettant d'assurer le retour sur Saint-Colomban à partir des chalets d'Olle* ». Une partie du bâtiment d'accueil (La Pierre) sera mise à sa disposition pour un loyer annuel de 80 000 francs HT, et elle reprendra les contrats de travail du personnel permanent affecté au service au moment de la signature de la convention, soit 1 personne.

Aussi à la charge de la Satvac : l'aménagement et la gestion du réseau d'engins de remontées mécaniques ; l'aménagement (été et hiver), l'entretien, le balisage et la surveillance du réseau des pistes de ski alpin ; l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'un réseau d'enneigement artificiel existant et à créer (lire ci-dessous). Les itinéraires de ski de fond existant relèvent également de la mission d'entretien hivernal, de damage, traçage, de balisage du domaine skiable, et demeurent sous la responsabilité du délégataire qui en assume la charge financière.

La Satvac supportera les grosses réparations ainsi que le renouvellement des installations de remontées mécaniques, prendra à sa charge le coût des visites de contrôle technique des équipements des remontées mécaniques (...), et achètera une dameuse supplémentaire dès l'hiver 1999-2000. La Satvac réalisera un programme d'enneigement artificiel estimé à 4,8 millions de francs et en financera 37,5 % (1,8 million de francs) plus les dépassements éventuels.

Le délégataire versera à la commune une redevance correspondant à 2 % du chiffre d'affaires réalisé sur le territoire de la commune (...) et, suivant délibération du conseil municipal, une taxe communale fixée à 3 % du chiffre d'affaires augmentés le cas échéant de la part du chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de politiques tarifaires du massif (et affectée à Saint-Colomban).

Cependant compte tenu de la prise en charge du déficit d'exploitation lors des premiers exercices de la délégation, la commune exonérera le délégataire du versement de ces redevances jusqu'à l'atteinte de l'équilibre d'exploitation (sur Saint-Colomban) et au plus tard jusqu'à la saison 2003/04 comprise.

Le délégataire s'engage à verser une contribution annuelle forfaitaire de 100 000 francs à la maison du tourisme pour la promotion et la commercialisation de la station de Saint-Colomban. Il ouvrira un télésiège un jour par semaine durant la période d'été soit du 15 juillet au 15 août et en supportera l'intégralité des charges d'exploitation afférentes.

• Les obligations de la commune

En contrepartie des risques pris par l'exploitant et de son engagement à supporter le déficit du service estimé à 4 millions de francs durant les 6 premières années de délégation, la commune s'engage à réaliser, ou à faire réaliser, 250 lits banalisés nouveaux (c'est-à-dire sous statut commercial avec des baux commerciaux de 9 années minimum, et 1 lit non banalisé = 0,5 lit banalisé) dont le remplissage sera assuré dès Noël 2001, et 250 lits supplémentaires, également banalisés, pour Noël 2004. Les lits réalisés dans le cadre de la 2^e tranche de La Perrière, dont les travaux ont débuté à l'automne 1998, seront pris en compte dans le calcul des lits nouveaux. Il est expressément prévu que la commune fera son affaire de la défaillance éventuelle de ses partenaires immobiliers pour la réalisation et l'achèvement du développement immobilier. La Satvac se réservera le droit de demander à la commune une indemnité forfaitaire et annuelle de 3 500 francs par lits nouveaux manquants et jusqu'à la réalisation effective des lits.

La commune financera à hauteur de 3 millions de francs, le programme d'enneigement artificiel que la Satvac doit réaliser, estimé à 4,8 millions de francs, et réalisera et financera les travaux nécessaires pour amener et fournir l'eau en quantité suffisante.

La cession totale ou partielle du présent contrat, sous quelque forme que ce soit, est formellement interdite sauf accord préalable et explicite du conseil municipal de Saint-Colomban. Même chose pour la sous-traitance. Par dérogation à cette règle générale, il est envisagé une sous-traitance partielle, par le délégataire, en ce qui concerne le secteur de Longecombe.

► **Ecole.** Depuis la rentrée, l'école primaire accueille les enfants âgés de 4 ans, à la journée. En effet, pour tenir compte de la demande des parents, la communauté de communes a créé un poste à durée déterminée (plus de 22 heures par semaines) et d'embaucher une personne pour aider l'enseignante : habillage, déshabillage, surveillance des ateliers peinture et dessin, de la sieste, etc., et mise en état de propriété des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Après un appel de candidatures, la commission scolaire de la communauté de communes (Patrick Louadoudi, Annie Bordas, Françoise Girard, et Jeannine Martin-Garin, institutrice) a reçu 3 personnes. Le choix de la communauté de communes s'est porté sur Mme Catherine Blanloie qui fera fonction d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM). Dix enfants de 4 à 9 ans fréquentent actuellement l'école : Maëva Martin-Fardon, Valentine Girard, Quentin Girard, Anthony Martin-Fardon, Mélissa Martin-Fardon, Julie Caron, Morgane Blanloie, Alice Caron, Apolline Girard, et Alissa Favre-Novel. Concernant le projet de construction d'une nouvelle école, le permis de construire a été accepté par la DDE - (E. T-P.).

► **Cadastres.** La communauté de communes a décidé de financer (avec le soutien du conseil général, de l'Europe (Leader +) et de EDF) la numérisation des cadastres communaux afin de disposer de documents fiables et régulièrement remis à jour. Les sociétés Imagis (numérisation) et SIRAP (prestataire pour le logiciel d'utilisation) ont été retenues. Cette opération débutera lorsque la direction des impôts de Saint-Jean aura fourni les informations nécessaires. Le cadastre numérisé sera disponible fin 2004 - (M. Donda)

► **Communaux cultifs** (Saint-Alban). L'enquête sur les communaux cultifs se prolonge jusqu'au 31 décembre, à la mairie, les lundis et vendredis après-midi. A ce jour, une dizaine de personnes seulement ont pu présenter les titres de propriété de leurs communaux cultifs et moins de 10 % des parcelles ont été répertoriées. Des surprises sont apparues confirmant que, lors des successions, cette particularité n'a pas toujours été traitée correctement, justifiant ainsi cette enquête. Fin décembre 2003, le conseil se prononcera sur l'intégration des parcelles non identifiées dans le patrimoine communal. Pour les autres, trois solutions se présenteront : le maintien de

la situation actuelle, la reprise en pleine propriété par la commune, la vente à l'usufruitier - (M. Donda). Le conseil municipal se prononcera sur leur reprise dans le patrimoine communal. Pour celles identifiées : trois solutions se présenteront : le maintien de la situation, la reprise de la pleine propriété par la commune, la vente à l'usufruitier.

► **Pêche.** Une campagne d'alevinage a permis de peupler les ruisseaux villarins. Y ont participé, pour l'eau du Tépey (Marva, 2 500 alevins) : Pierre Rostaing, Jean-Paul Bozon-Viaillé et Patrice Rostaing-Troux. Eau des Roches (2 500) : Yves Billet, Cédric Emieux, Pierre-Yves Bonnivard et Jean-Baptiste Favre-Bonté. Le Glandon (des Echets à Sousse-Col, 2 000) : Simon Cartier-Lange. Eau du Merlet (3 000 alevins et 1 000 saumons de fontaine) : S. Cartier-Lange, C. Emieux, P.-Y. Bonnivard et Robert Igui. Eau du Bacheux (3 250 alevins et 1 500 saumons de fontaine) : Romain et Pascal Bozon, J.-B. Favre-Bonté. Lac des Balmettes (1 000) : Alain Rostaing. Lacs de Sambuis et de la Croix (2 000) : P. Rostaing-Troux et J.-B. Favre-Bonté. Haut du ruisseau de la Croix (1 000) : Norbert Combet. N'ayant trouvé personne au Premier-Villard - à part l'aide de Robert Igui, cette année, ça fait plusieurs saisons qu'il n'y pas de volontaires à Saint-Alban - , le lac du Bacheux n'a pas été aleviné. Le barrage de Grand Maison et les 3 lacs ont été peuplés par la fédération - (J.-B. Favre-Bonté).

► **Randonnées.** Une carte des sentiers de randonnées est en vente à la Maison du tourisme depuis le 1^{er} août. Elle répertorie 40 randonnées classées en 4 catégories : itinéraires verts (très faciles à faciles) 11 randonnées (ex : Montrond) ; itinéraires bleus (faciles à peu difficiles) 9 randonnées (ex : Le Mont) ; itinéraires rouges (assez difficiles à difficiles) 9 randonnées (ex : le Grand Truc) ; enfin itinéraires noirs (très difficiles) 11 randonnées (ex : la cime de Sambuis). Cette carte a été réalisée avec la collaboration (entre autres) de Jean-Paul Martin-Cocher, Delphine Ferroud, Norbert Combet, et Nicolas Revol. A la fin de l'été, près de 150 exemplaires de cette carte avaient été vendus. Le coût de sa réalisation a été de 16 110 euros. Au printemps prochain, des travaux seront probablement entrepris pour améliorer le balisage des sentiers, et un recueil sera édité qui présentera les 40 randonnées de la carte de façon détaillée, illustrée de photos - (N. Combet).

Chantier de jeunesse franco-allemand

Dans le cadre d'un partenariat initié cette année entre l'Office franco-allemand pour la jeunesse et le Club alpin français (CAF), la municipalité de Saint-Alban et le CAF de Saint-Jean-de-Maurienne ont organisé un stage pour un groupe de 14 jeunes des deux pays du 3 au 16 août dernier.

La commune de Saint-Alban avait accueilli favorablement cette initiative qui avait pour objectif de faire découvrir le milieu montagnard à 7 allemands et 7 français en leur faisant pratiquer des activités sportives et de découvertes, mais également des travaux environnementaux d'intérêt général, tout cela dans un esprit de fraternité et d'échange culturel.

Les travaux environnementaux définis par la municipalité de Saint-Alban auront permis de réhabiliter l'ancien chemin rural du Merlet pour la partie allant de l'Echaut aux Granges, avec l'aide et l'encadrement de Nicolas Revol et de l'ONF. Le groupe a également réalisé une journée de nettoyage autour de la chapelle des Voûtes avec l'aide de Sébastien Chaix.

Les activités sportives étaient encadrées

bénévolement par des membres du CAF de Saint-Jean, dont son président M. Christian Frick. Ceux-ci ont ainsi permis aux jeunes de découvrir une grande partie de notre vallée et ses activités. Ils ont réalisé des randonnées dans les combes du Bacheux, du Merlet, de la Croix, pratiqué la via ferrata, etc. Ils ont également découvert la haute Maurienne en passant une nuit au refuge d'Amboin.

Les stagiaires avaient choisi de prendre les repas du soir au *Triandou*, contribuant ainsi un peu plus à la bonne réussite estivale de Frédéric Dondht et de son commerce. La commune de Saint-Alban avait choisi d'assister financièrement ce séjour en offrant la gratuité du gîte d'étape aux stagiaires. Une demande de subvention faite au conseil général dans le cadre de la réalisation d'un " chantier de jeunes " lui a permis d'obtenir une aide financière (1 800 euros). Malgré les fortes chaleurs de cette première quinzaine d'août, les stagiaires n'ont pas baissé les bras et ils ont également contribué à rendre le Chef-Lieu encore un peu plus animé.

Nicolas Revol

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° d'inscription CPPAP 0705 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Jeannine Martin-Garin, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 Bd Chave, 13005 – Marseille ; Tél. : 04-91-49-29-61. Correspondance : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; Tél. : 04-67-29-45-43 ; courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; Tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Saint-Jean-de-Védas ; Tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

NAISSANCES

• Le 18 avril 2003 à Moirans, de Marie et Benoît, fille et garçon de Nathalie et Pierre **Barnel**, petits-enfants de Gilles (t) et Catherine **Martin-Cocher**, et arrière-petits-enfants de Pépin et Léa **Martin-Cocher** (Martinan).

• Le 13 juin 2003 à Louveciennes (Yvelines), de **Maxime**, fils Myriam **Giroud** et Christophe **Martin-Cocher**, et petit-fils de M. et Mme Armand **Martin-Cocher** (Martinan).

• Le 22 juin 2003 au Vigan, de **Emma**, fille de Sylvie **Polop** et Lionel **Bérial**, petite-fille de Josette **Polop** et de Danielle et Maurice **Bérial**, et arrière-petite-fille de Solange et Léon (t) **Frassé** (Lachenal) et Yvonne (t) et Léon **Bérial**.

• Le 29 juin 2003 à Evian, de **Yann**, fils de Hervé **Lion** et Sylvie **Calame**, et arrière-petit-fils de Mélanie **Lion**, née **Davoli** (Martinan).

MARIAGES

• Le 21 juin 2003 à Echirolles, de Jean-Jacques **Maurino** (Chef-Lieu) et Estelle **Provencal**.

• Le 28 juin 2003 à Saint-Alban, de Nathalie **Quézel-Yoyon**, fille de Emile et

NOMINATION

• M. Pierre Perrot a été nommé sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne (15 septembre 2003). Il succède à M. Eric Barré.

DISTINCTIONS

Universitaire

Amandine Cavaillès, fille de Mme Michèle Cavaillès, professeur de lettres, et petite-fille de M. Jacques Paret-Dodon (Martinan), ancien maire de Saint-Colomban, a été brillamment reçue à l'agrégation d'Histoire. Amandine Cavaillès a fait ses études au lycée Vaugelas de Chambéry, puis au lycée Berthollet d'Annecy et à la faculté de Lyon-III. Depuis la rentrée, elle enseigne à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie).

Honorifique

C'est à Moutiers, entouré de sa famille et de ses amis villarins, parmi lesquels on pouvait reconnaître M. et Mme Francis Martin-Fardon et M. et Mme Gilbert Emieux, que Alfred Bozon a été fait chevalier de la Légion d'honneur (Le Petit Villarin, numéro 124, juin 2003). Cette décoration lui a été remise par le colonel Vial de la délégation militaire départementale.



A. BITZ

Christiane **Quézel-Yoyon** (Frêne), et Josian **Lessort**.

• Le 16 août 2003 à La Chambre, de Stéphanie **Capelli** et Lionel **Barbier**. Stéphanie est la fille de M. et Mme Hubert **Capelli** (Planchamp) et la petite-fille de Stéphane et Yvette **Capelli** (Planchamp).

• Le 6 septembre 2003 à Fontaine, de Eric **Bozon** (les Roches) et de Thérèse **Grillo**.

DÉCÈS

• De Mme Mélanie **Quézel-Yoyon** (Frêne), le 21 juillet 2003 à Montmélian (91 ans).

• De M. Christian **Tronel-Peyroz** (Lachal), le 29 juillet 2003 à Palavas-les-Flots (51 ans).

• De Mme Marie **Favre-Trosson** (Les Roches), le 1^{er} août 2003 à Domessin (85 ans).

• De M. Joseph **Frasson-Botton** (Bessay), le 5 août 2003 à Saint-Etienne-de-Cuines (87 ans).

• De M. Jean-Pierre **Moreggia** (Lachenal), le 27 août 2003 à Chambéry (51 ans).

• De Mme Simone **Musarella**, née **Martin-Cocher** (Chef-Lieu), le 9 septembre 2003 à Monaco (68 ans).

PRÉCISIONS

• Dans la rubrique Carnet du *Petit Villarin*, nous avons omis de préciser que Chloé Bozon-Vialle, née le 15 janvier 2003 à Chambéry (numéro 123, mars 2003), est aussi l'arrière-petite-fille de Marius et Fernande Tardy (La Pierre), et que Bastien Frasse-Sombet, né le 14 mars 2003 à Saint-Jean (numéro 124, juin 2003), est le petit-fils de Mme Pierrette Frasse-Sombet (Planchamp).

• Suite à la publication du point de vue de Georges Quézel-Ambrunaz (Le Petit Villarin numéro 124, juin 2003) intitulé : « La démocratie à Saint-Alban : une malade qui se porte bien », quelques lecteurs ont cru comprendre, à la lecture d'une phrase qui semblait explicite (« Aujourd'hui Emile Quézel-Yoyon n'appartient plus à l'équipe municipale élue en 2001 »), que Emile Quézel-Yoyon n'était plus conseiller municipal. Evidemment, il n'en est rien. Emile Quézel-Yoyon est toujours membre du conseil municipal et premier adjoint.

RECTIFICATIF

• Contrairement à ce que nous avons indiqué par erreur dans le numéro 124 du *Petit Villarin* (juin 2003), ce n'est pas Yves Bonnivard qui a été élu membre du conseil d'administration de la société de chasse de Saint-Colomban, mais Pierre-Yves Bonnivard.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale
Le Petit Villarin
21, rue Albert Dubout
34130 - Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
- par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.